



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

**Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)
2025-2030**

Préambule

La transition écologique s'est imposée progressivement comme le processus essentiel qui doit permettre aux sociétés contemporaines de faire face aux multiples défis environnementaux auxquels elles sont confrontées. En effet, elle vise à repenser et à faire évoluer nos modes de vies, de consommation et de production dans le but de gérer plus durablement les ressources naturelles, de réduire l'empreinte carbone de chacun et de préserver l'équilibre fragile des écosystèmes.

L'une des composantes fondamentales de cette transition est sans nul doute la prévention des déchets. Elle peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions entreprises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Ainsi, le but final de la prévention des déchets est d'engager une réduction des déchets, tant à l'échelle territoriale qu'à l'échelle globale.

La prévention des déchets s'inscrit d'autant plus dans ce processus de transition écologique qu'elle permet, au-delà de la réduction effective de la quantité de déchets générée, de limiter leurs effets nocifs sur l'environnement et sur la santé humaine. De plus, elle permet également de réduire considérablement le poids financier que les déchets font peser sur nos sociétés, et plus particulièrement sur les collectivités territoriales.

Actrices incontournables et fondamentales de la transition écologique, les collectivités territoriales ont à leur charge la gestion des déchets sur leur territoire respectif. La mise en place d'une politique ambitieuse de prévention des déchets représente donc pour elles un puissant levier pour diminuer et maîtriser les coûts relatifs à cette mission.

Afin d'entamer et de structurer la réduction des déchets sur son territoire, le syndicat Azur s'est engagé depuis 2018 dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme s'inscrit pleinement dans une démarche suivant les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)¹ (PNPD).

Ainsi, l'objectif du syndicat Azur est de diminuer de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par les habitants sur son territoire à l'horizon 2030, et ce par rapport à 2010. Cela correspond à une diminution de 76,62 kg de déchets par habitants. Cette diminution doit s'accompagner d'une augmentation de la part de déchets recyclés et valorisés.

Par la rédaction d'un nouveau plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, le syndicat Azur souhaite souligner précisément ses ambitions, notamment en matière de changement de comportement des habitants, d'amélioration de sa gestion de proximité des biodéchets, et de son implication dans des projets favorisant l'économie circulaire locale.

¹ <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/la-region-en-action/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france>

Table des matières

Préambule	2
PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
1. Contexte, enjeux et méthodologie du Programme Local de Prévention des DMA.....	8
1.1. Contexte de la production des déchets en France	8
1.2. Cadre institutionnel et réglementation de la gestion des déchets.....	12
1.3. Les enjeux de la mise en place d'un PLPDMA.....	14
1.3.1. Les enjeux environnementaux	14
1.3.2. Les enjeux économiques	14
1.3.3. Les enjeux sociaux	15
1.4. La méthodologie d'élaboration du PLPDMA.....	15
2. Le territoire du syndicat Azur	16
2.1. Objectifs de l'étude territoriale	16
2.2. Présentation de la structure	17
2.2.1. L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).....	17
2.2.2. Historique du syndicat Azur.....	19
2.2.3. Composition et compétences du comité syndical.....	21
2.2.4. Moyens humains et matériels du syndicat.....	21
2.3. Spécificités géographiques de chacune des villes membres	22
2.3.1. Situation générale.....	22
2.3.2. Argenteuil	23
2.3.3. Bezons.....	24
2.3.4. Cormeilles-en-Parisis	24
2.3.5. La Frette-sur-Seine	24
2.3.6. Occupation du sol	25
3. Etudier la société	27
3.1. Population.....	27
3.1.1. Indicateurs démographiques.....	27
3.1.2. Taux de natalité	28
3.1.3. Qualifications et scolarisation	31

3.1.4.	Composition des ménages.....	32
3.2.	Logement	34
3.2.1.	Type de logement par commune	34
3.2.2.	La nature et l'évolution du parc immobilier	36
3.3.	Emploi et revenu	38
3.3.1.	Emploi	38
3.3.2.	Revenus fiscaux déclarés	41
3.3.3.	L'équipement automobile des actifs	42
3.4.	Démographie des entreprises.....	44
3.4.1.	Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité	44
3.4.2.	Commerces.....	46
3.4.3.	Etablissements scolaires.....	47
3.5.	Tourisme	48
3.5.1.	Part des résidences secondaire dans le logement	48
3.5.2.	Taux de fonction touristique	49
4.	Etat des lieux de la gestion des déchets du syndicat Azur	50
4.1.	Organisation générale du service public de la collecte et du traitement des déchets.....	50
4.1.1.	Dispositif de collecte.....	50
4.1.2.	Collecte en déchèterie.....	52
4.1.3.	Traitement.....	54
4.1.4.	Démarche environnementale.....	61
4.2.	Production des déchets ménagers.....	62
4.2.1.	Cartographie des flux sur les villes	62
4.2.2.	Evolution des tonnages de déchets traités par communes	62
4.2.3.	Synthèse du traitement des déchets par le syndicat Azur	63
4.3.	Les coûts de la gestion des déchets	63
4.3.1.	Mode de financement	63
4.3.2.	Coûts de revient.....	64
5.	Matrice AFOM	65
	PHASE 2 : Bilan PLPDMA 2018-2024	66
1.	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	69
2.	Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	70
3.	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets .	70

4. Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation - Augmenter la durée de vie des produits	72
5. Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable	74
PHASE 3 : CAMPAGNE DE CARACTERISATION ET ENQUETE SUR LA GESTION DES DECHETS ET LES HABITUDES DE CONSOMMATION	77
1. Objectif et méthodologie	78
1.1. L'élaboration du plan d'échantillonnage	78
1.2. Catégorisation et enjeux	80
1.3. Tri des échantillons	84
2. Résultats de la caractérisation	86
2.1. Les biodéchets	88
2.2. Les emballages, papiers et cartons	90
2.2.1. Papiers	90
2.2.2. Cartons	92
2.2.3. Plastiques	93
2.2.4. Métaux	96
2.3. Synthèse des résultats	98
3. Résultats de l'enquête sur la gestion des déchets et les habitudes de consommation	100
3.1. Thème du tri des déchets	101
3.1.1. Tri sélectif	101
3.1.2. Déchèterie	103
3.2. Thème de l'achat et de la consommation	104
3.2.1. Achats	104
3.2.2. Consommation	106
3.2.3. Réparation et location	108
3.3. Thème des biodéchets et du compostage	109
3.3.1. Compostage	109
3.3.2. Broyage	111
3.4. Comparaison enquête 2018-2025	113
PHASE 4 : PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	116
1. Les acteurs, les partenariats, les relais locaux	117
1.1. Les acteurs publics	118
1.2. Les acteurs privés	118

1.3. Les acteurs associatifs.....	119
2. Les actions à mettre en place	120
3. FICHES ACTION	122
3.1. Axe 1 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation.....	122
3.2. Axe 2 : Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet.....	125
3.3. Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	128
3.4. Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	132
3.5. Axe 5 : Développer la gestion des déchets spécifiques	135
3.6. Axe 6 : Renforcer les gestes de tri.....	137
3.7. Axe 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets.....	139
GLOSSAIRE	143
Tables des figures.....	144
Table des tableaux	145

PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Contexte, enjeux et méthodologie du Programme Local de Prévention des DMA

1.1. Contexte de la production des déchets en France

Nos modes de consommation, de production et nos habitudes alimentaires sont à l'origine d'une explosion de la quantité de déchets produite. En effet, la production d'ordures ménagères (OM) par habitant a doublé en 40 ans. Cependant, et malgré une complexification de leur traitement, une baisse des tonnages des déchets produits a été observée en France depuis 2002, et ce grâce aux politiques publiques mises en œuvre. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre européen et s'appuient sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Elle permet de donner un ordre de priorité parmi les différentes fins de vie possibles de nos produits. L'idée première de cette hiérarchie est de mettre en avant la prévention et d'éviter la production éventuelle de déchets. Cependant, quand un déchet n'a pu être évité, les collectivités locales doivent privilégier les modes de traitements dans l'ordre présenté ci-dessous :

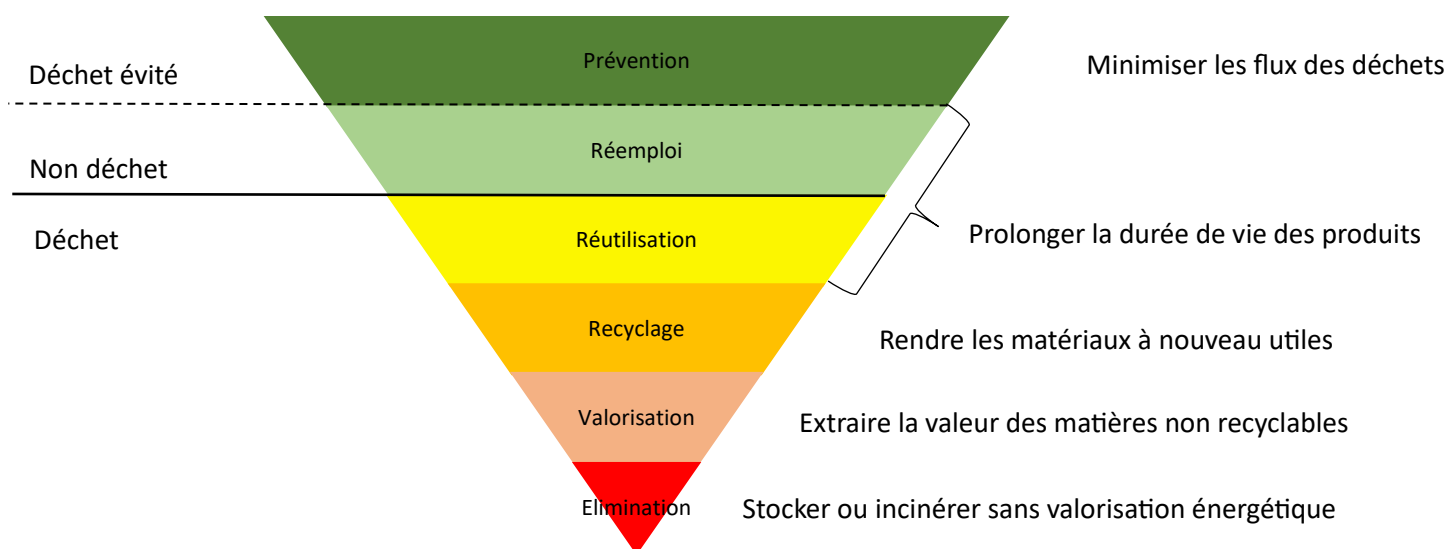


Figure 1 - La hiérarchie des modes de traitement

Cela a notamment permis à la France de produire en 2020 environ 309 millions de tonnes de déchets (Mt) contre 355 en 2010, soit une baisse de 46 Mt. Individuellement, cela correspond à une diminution de 4,6 tonnes de déchets par habitant. Cette baisse reste néanmoins légèrement sous la moyenne européenne, la pandémie de SARS-CoV-2 ayant fortement impacté l'activité économique. De plus, cette pratique a participé à conduire au recyclage de 50% des déchets tous types confondus en 2020 contre 48% en 2010 (ce taux est variable selon le type de déchet). Cette augmentation est aussi due au développement de la collecte sélective, notamment dans le secteur des déchets municipaux – soit les

déchets ramassés par les collectivités locales. En 2021, le taux de recyclage de ces déchets municipaux était de 44,2 %, contre 39,7 % en 2016.

A première vue et paradoxalement, le traitement des déchets n'émet environ que 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales depuis 2010. En revanche, cette faible part n'est que « la partie émergée d'un iceberg de ressources utilisées et de pollutions (indirectes) induites par la production, la distribution, l'usage des produits »². Cet iceberg voit pourtant sa masse diminuer progressivement. Si au niveau national, les taux de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se sont d'abord stabilisés entre 2009 et 2019, puis ont augmenté à la suite de la pandémie mondiale de 2020 et de la reprise des activités qui s'en est suivie, une tendance à la baisse a été observée depuis 2021. En effet, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est passée de 297 Kg/hab en 2009 à 244 Kg/hab en 2021. Il est néanmoins important de souligner que cette baisse est à relativiser du fait de l'augmentation des tonnages de déchets collectés en déchèterie ainsi que par la collecte sélective.

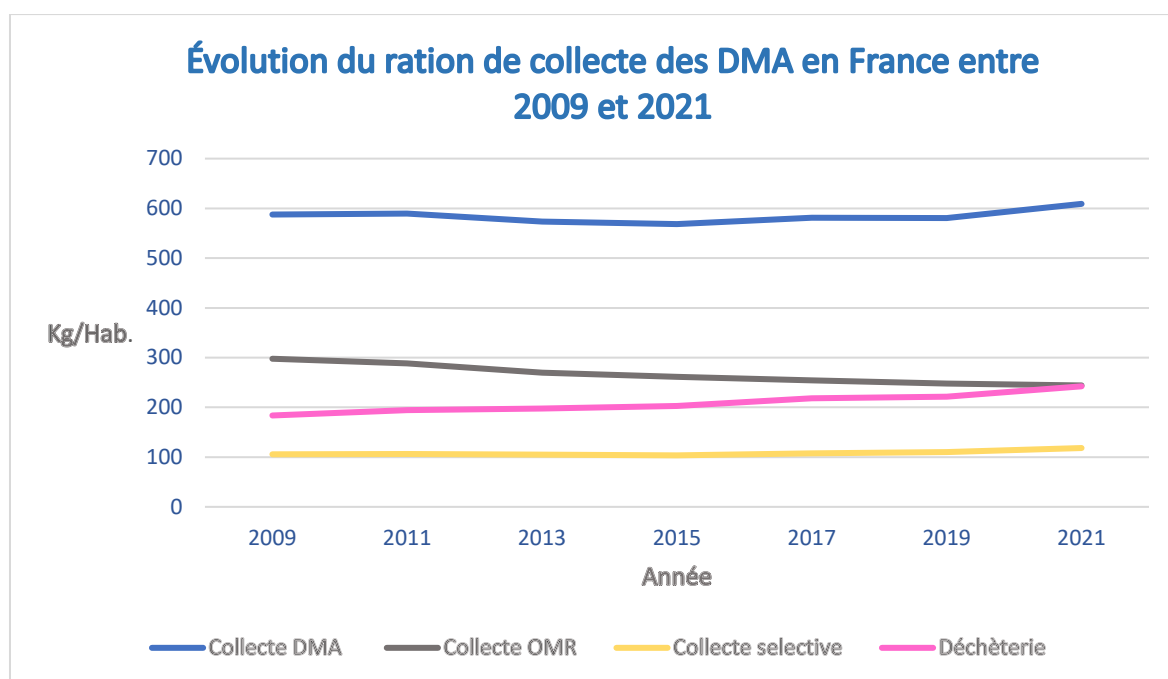


Tableau 1 - L'évolution du ratio de collecte des DMA en France entre 2009 et 2021

La diminution des tonnages de déchets produits reste néanmoins hétérogène en fonction des régions et des territoires. Concernant la région Île-de-France, elle semble suivre pleinement la tendance à la baisse. En 2022, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant a été réduite à 452 kg par habitant, soit une baisse de 24 kg/hab par rapport à 2021 et une baisse de 54 kg/hab depuis 2020. On observe également, dans la continuité de la période allant de 2000 à 2015, un déclin du flux

² Tableau de bord – Les déchets franciliens dans l'économie circulaire, édition 2015, ORDIF : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/tbd-dechets-franciliens.pdf>.

des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) – déchets produits quotidiennement et collectés en mélange – avec une réduction de 129 kg/hab en 2022³.

Sur la période 2000-2014, une tendance à la diminution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectées a aussi été observé dans le Val d'Oise. Ainsi, le taux a atteint le niveau de 499 kg/hab. Néanmoins, depuis 2020, une augmentation a été enregistrée, amenant les quantités de DMA collectées à 517 kg/hab. Cette croissance est essentiellement due à la hausse des flux collectés en déchèterie. Le taux de collecte par habitant est passé de fait de 61 kg/hab en 2000 à 124 kg/hab en 2020, soit le double. De plus, le ratio des déchets verts et biodéchets a aussi connu une croissance depuis 2009, passant de 19,8 kg/hab en 2009 à 34 kg/hab en 2021⁴. En ce qui concernant la collecte des OMR, cette dernière s'est stabilisée, le taux de collecte par habitant n'évoluant que de 391 kg/hab en 2014 et 393 kg/hab en 2020. Cette stabilisation est néanmoins à pondérer car en comparaison avec les autres territoires de Grande Couronne, le Val-d'Oise présente les plus forts ratio d'OMR collectées et d'encombrants collectés. Parallèlement, le Val d'Oise est le département qui collecte le moins de verre⁵.

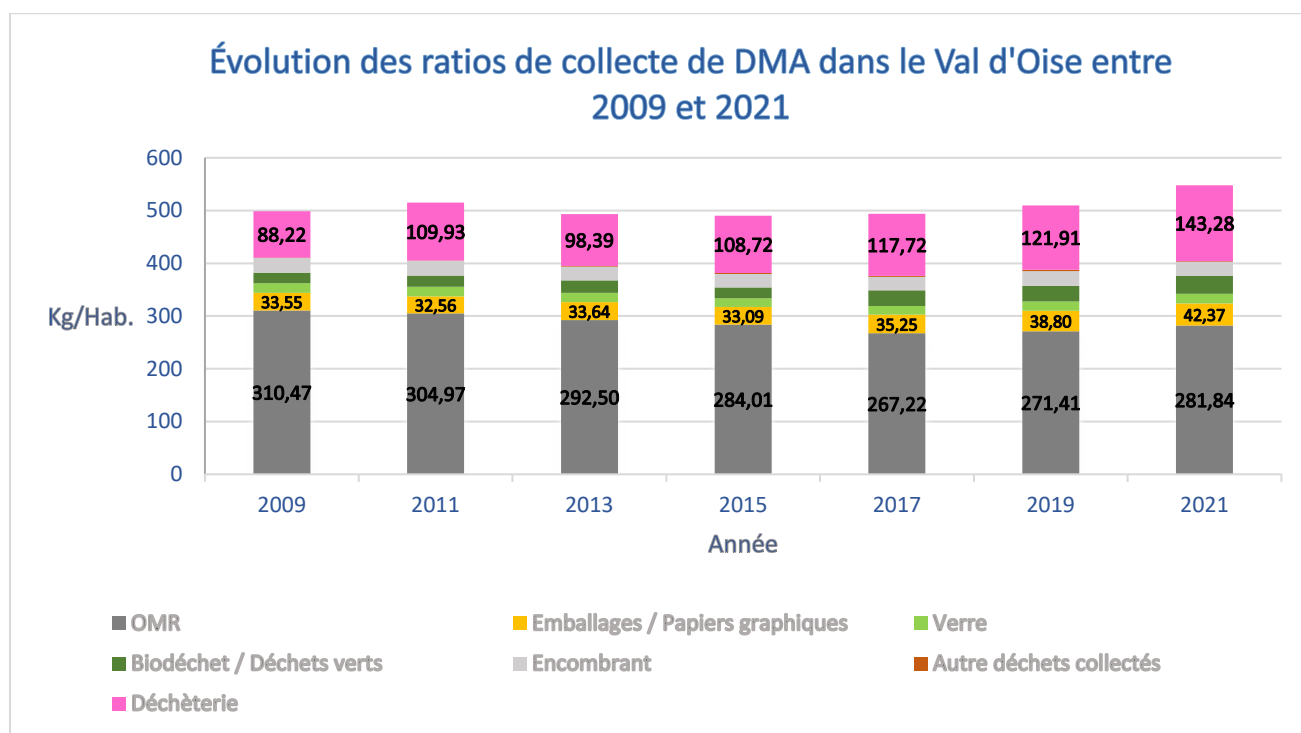


Tableau 2 - L'évolution des ratios de collecte des DMA dans le Val d'Oise entre 2009 et 2021

³ LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE DONNÉES 2022, ORDIF : https://www.ordif.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ORDIF_Rapp_DMA_2022_V1b.pdf

⁴ Données du site SINOE sur le Val d'Oise : https://www.sinoe.org/statistiques?C_THEME_INDIC=1&C_SOUS_THEME_INDIC=2

⁵ Données du site SINOE sur le département de la Grande Couronne : https://www.sinoe.org/statistiques?C_THEME_INDIC=1&C_SOUS_THEME_INDIC=2

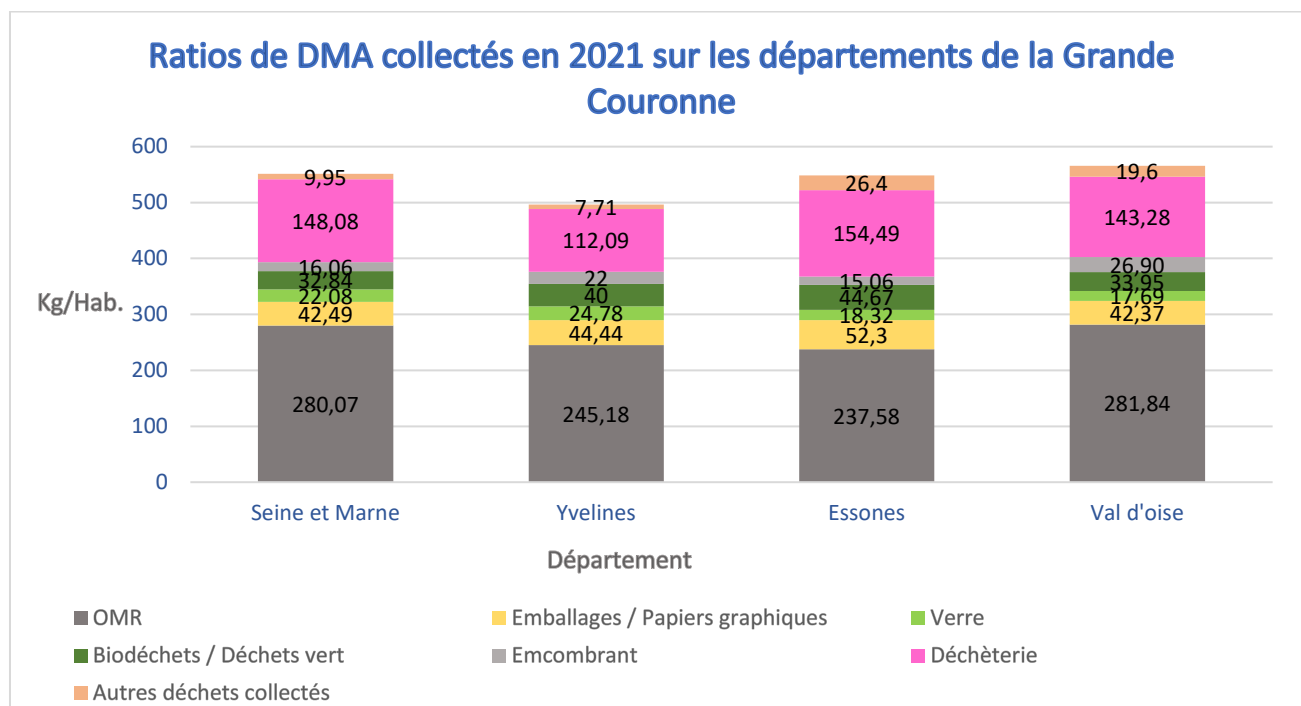


Tableau 3 - Ratios de DMA collectés en 2021 sur les départements de la Grande Couronne

Aujourd'hui encore, en dépit des améliorations notables, la gestion des déchets représente un véritable enjeu tant au niveau financier qu'environnemental. En 2021, 19,6 milliards d'euros ont été consacrés à la gestion des déchets en France, soit 33% des dépenses totales de protection de l'environnement en France. Cette dépense est en augmentation de 7 % par rapport à 2020. Elle englobe la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pris en charge par le service public de gestion des déchets, le nettoyage des rues et la gestion des déchets des entreprises. Les entreprises sont le principal financeur de cette dépense. Elles y contribuent à hauteur de 39 %, devant les ménages (34 %) et les administrations publiques (27 %)⁶.

⁶ Statistique du Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/dechets#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20de%20gestion%20des%20d%C3%A9chets%20en%202021&text=En%202021%2C%2019%2C6%20milliards,rapport%20%C3%A0%20l'ann%C3%A9e%20pr%C3%A9c%C3%A9dente>

1.2. Cadre institutionnel et réglementation de la gestion des déchets

Les enjeux environnementaux, énergétiques, climatiques et des déchets sont de plus en plus présents en Europe, notamment au regard du dérèglement climatique causé par les gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines ainsi qu'aux diverses formes de pollution qui en découlent. Depuis le 18 septembre 2000, le code de l'environnement est entré en vigueur pour répondre aux différents enjeux environnementaux. Malgré sa complexification, il garde pour objectifs la réduction des GES, la réduction des déchets et la valorisation matière et énergétique des déchets. Respectant la hiérarchie des normes et s'inscrivant ainsi dans le cadre européen, la France a adopté en 2004 la Charte de l'environnement. Elle a notamment permis d'inscrire la protection de l'environnement et la lutte contre toute forme de pollutions dans le droit constitutionnel français. Il y est notamment fait mention de « droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Plus particulièrement en termes de réduction des déchets, la France a publié son plan national de prévention des déchets (PNPD) pour la période 2021-2027. Il a pour mission d'actualiser les mesures de prévention des déchets en tenant compte des nombreuses réformes de l'économie circulaire initiées depuis 2017. Il sert de document récapitulatif et de suivi des mesures inscrites dans divers textes législatifs, réglementaires et programmatiques. La France a aussi adopté un certain nombre d'autres documents permettant d'améliorer la gestion des déchets et d'accentuer leur réduction.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Figure 2 - Le fonctionnement de l'économie circulaire

Elle s'est tout d'abord dotée d'une feuille de route économie circulaire afin de définir les fondements de sa loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi anti-gaspillage). La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 qui en découle s'inscrit dans cette évolution nationale et vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation. Elle s'inscrit dans la continuité des Grenelles de l'Environnement (2009/2010) et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), toutes régies par le Code de l'environnement. La loi AGEC se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, et mieux produire.

En Île-de-France, en concertation avec les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), le Conseil Régional a élaboré les Plans régionaux d'élimination des déchets. Depuis 2009, trois plans ont été approuvés pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), des déchets dangereux et des déchets de soins. En 2011, la Région a adopté un Plan de Réduction des Déchets d'Île-de-France (PREDIF), visant à développer des programmes locaux de prévention pour couvrir 80 % de la population francilienne d'ici 2014. Depuis 2019, la Région Île-de-France a conçu le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) pour la période 2021-2027. Ce plan se divise en cinq grands axes : favoriser l'éco-conception, allonger la durée de vie des produits, développer le réemploi et la réutilisation, lutter contre le gaspillage et réduire les déchets, et engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

L'élaboration des PLPDMA (Plans Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés) est obligatoire pour les collectivités territoriales, tenues à la collecte et au traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V). Les PLPDMA sont des outils de communication de l'économie circulaire. L'évolution vers un modèle économique durable n'impacte pas seulement l'environnement, mais également les dimensions économique et sociale. La prévention des déchets est la priorité des politiques de gestion. Il s'agit, en amont de la collecte, de limiter la quantité de déchets et de réduire leur nocivité. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA, qui sont financés par le Conseil Régional.

Le PLPDMA pour la période 2021-2027 doit s'aligner avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'avec les objectifs et règles du Schéma Directeur de la Région Île-de-France pour l'environnement (SDRIF-e).

1.3. Les enjeux de la mise en place d'un PLPDMA

1.3.1. Les enjeux environnementaux

Le principal objectif du PLPDMA est de diminuer la quantité de déchets produits par les ménages. Pour cela, diverses actions de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets à la source peuvent être mises en place, ce qui permet alors de promouvoir et de renforcer les gestes de tri des déchets ainsi que leur recyclage, et ce afin de limiter l'enfouissement et l'incinération. Cela contribue donc à la préservation des ressources naturelles, à la réduction de l'impact environnemental des déchets et à la réduction de la pollution des sols et des eaux, protégeant ainsi la biodiversité locale. Une gestion efficace des déchets aide également à prévenir les nuisances sanitaires et environnementales, telles que les mauvaises odeurs ou la prolifération de nuisibles, l'émission de métaux lourds et de dioxine en provenance des incinérations non maîtrisées qui peuvent affecter la santé des populations. De plus, le PLPDMA nécessite la participation des acteurs locaux pour être mené à bien, encourageant de fait une approche participative et éco-responsable (respectueuse de l'environnement et économe en ressources) des habitants dans la gestion de leurs déchets, en favorisant par exemple le réemploi, la réutilisation, la réparation ou encore le compostage. Dès lors, les enjeux environnementaux impactent la santé du territoire et peuvent être déterminants pour son attractivité, de nouveaux habitants comme des résidents installés de longue date pouvant souhaiter un environnement plus sain et éco-responsable.

1.3.2. Les enjeux économiques

Un PLPDMA a aussi pour mission de souligner les enjeux économiques d'un territoire. En effet, en diminuant la quantité de déchets à traiter, les collectivités peuvent réduire les dépenses liées à la collecte, au transport et au traitement des déchets. Une telle démarche permet de réduire les impôts locaux des habitants et de réduire considérablement les éventuelles pressions fiscales qui peuvent peser sur eux. Au-delà de la fiscalité, la gestion des déchets représente une opportunité de développement économique. Le marché mondial de la gestion des déchets et du recyclage ne cesse d'augmenter, les estimations pour 2025 prévoyant un chiffre d'affaires du secteur mondial de la gestion des déchets à 530 milliards de dollars, contre 330,6 milliards de dollars en 2017. De plus, le recyclage, la réutilisation et le réemploi permettent de récupérer des matériaux et des objets et de les réintroduire dans les différents cycles de production, ce qui diminue l'extraction, l'utilisation et le coût des matières premières. Le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets dans des secteurs tels que le tri, le traitement des déchets et l'économie circulaire, ainsi que la mise en place de nouvelles solutions pour la gestion des déchets en favorisant la recherche et le développement durables, est créateur de nouveaux emplois sur le territoire. Tous ces enjeux économiques peuvent également rendre le territoire du syndicat Azur plus attractif pour les entreprises, en montrant un engagement en faveur du développement durable.

1.3.3. Les enjeux sociaux

Un PLPDMA présente également des enjeux sociaux. Tout d'abord, il vise à promouvoir une démocratie participative et à renforcer les liens sociaux en menant des actions en partenariat avec tous les acteurs de la société civile, qu'ils soient publics, privés, associatifs ou citoyens. Ensuite, sensibiliser et responsabiliser les populations dès le plus jeune âge à la gestion de leurs déchets contribue à renforcer l'éducation et à encourager des comportements éco-responsables. Cela peut également améliorer la qualité de vie dans les communes en rendant les citoyens plus conscients de leurs choix. Une gestion plus efficace des déchets peut aussi réduire les risques sanitaires liés à leur accumulation, ce qui contribue à la santé de tous. À travers une campagne territoriale de prévention des déchets, des initiatives telles que le réemploi, la réutilisation et le compostage peuvent également créer des emplois accessibles à des travailleurs peu qualifiés ou en réinsertion. De plus, cela peut encourager des projets locaux, comme des ateliers de réparation ou de recyclage, qui renforcent le lien social et l'entraide au sein de la communauté.

1.4. La méthodologie d'élaboration du PLPDMA

Depuis 2015, les collectivités locales ont l'obligation d'adopter des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le décret n°2015-662 du 15 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce document. Il est élaboré pour une période de 6 ans avant évaluation et révision. Un PLPDMA a pour but de coordonner les actions des pouvoirs publics et des acteurs privés à l'échelle d'un territoire donné en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il permet en particulier de définir les objectifs de réduction des quantités de déchets produites sur ledit territoire. A l'instar des autres acteurs publics, le syndicat Azur a adopté un PLPDMA afin de lister et mettre en œuvre les mesures pour réduire au maximum les quantités de déchets produites sur son territoire, ainsi que pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets. Le syndicat Azur a souhaité suivre les recommandations de l'ADEME et adopter sa méthodologie de mise en œuvre. De fait, le syndicat Azur s'est attaché à :

- Réaliser un diagnostic du territoire (évaluation des enjeux, état des lieux, étude géographique...) ;
- Définir des objectifs de réduction des déchets (objectifs quantitatifs et qualitatifs, priorisation des actions...) ;
- Élaborer un plan d'actions (calendrier de planification, actions concrètes...) ;
- Effectuer des évaluations et un suivi régulier des actions mises en œuvre ;
- Communiquer sur les différents résultats obtenus.

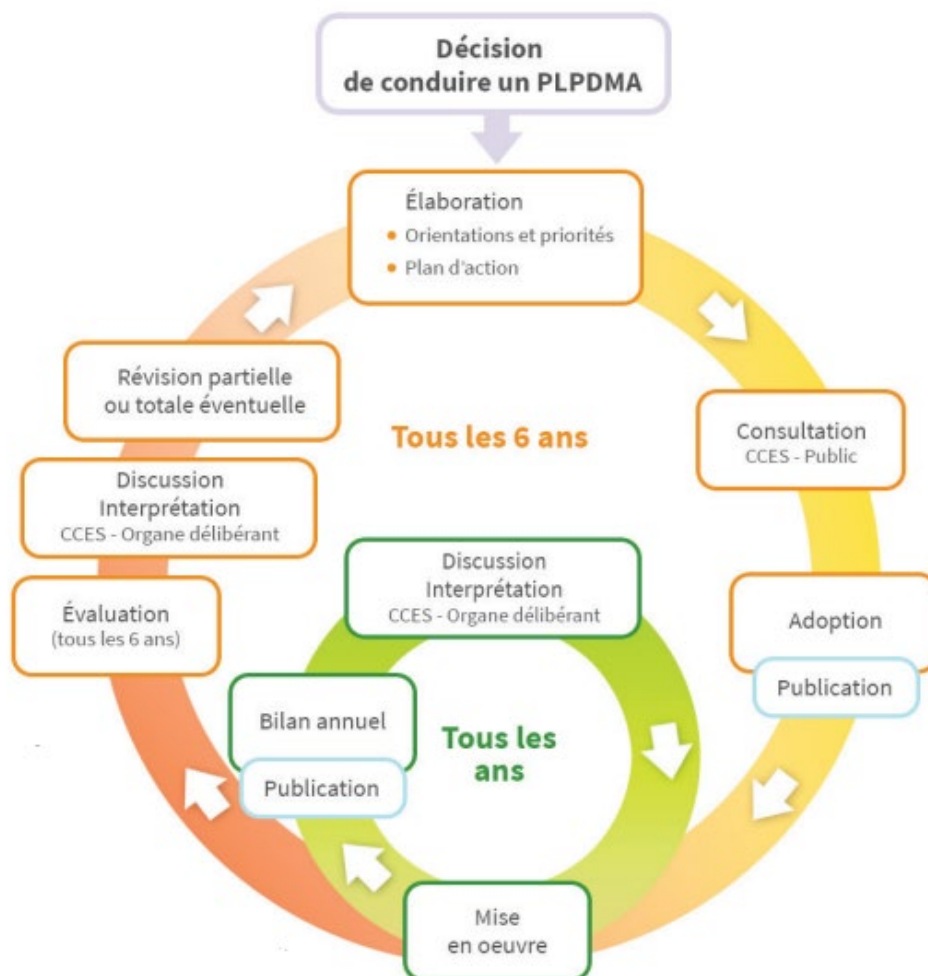


Figure 3 - Fonctionnement de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA

2. Le territoire du syndicat Azur

2.1. Objectifs de l'étude territoriale

Pour définir les objectifs d'un PLPDMA et élaborer un plan d'actions efficace, une étude territoriale complète est nécessaire. Cette démarche vise à comprendre les spécificités d'un territoire donné en réalisant une analyse géographique et sociétale. Ainsi, une étude du territoire du syndicat Azur a été menée afin de souligner ses atouts et ses faiblesses, mais aussi les éventuelles opportunités et menaces qui constituent des facteurs importants de son évolution. En d'autres termes, l'étude territoriale du syndicat Azur a pour but de faire un état des lieux des enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels il est confronté. Au-delà des atouts et des faiblesses, l'étude territoriale a aussi pour objectif d'analyser plus en profondeur l'ADN du territoire en identifiant les divergences de perceptions des différents acteurs territoriaux qui peuvent impacter l'évolution du

territoire. De ce travail découle l'identification éventuelle de leviers innovants mais aussi d'obstacles pouvant influencer la mise en œuvre du PLPDMA. Par ailleurs, cette étude permet de fournir un état des lieux initial des déchets et de leur gestion sur le territoire. En combinant ces informations avec les caractéristiques locales, il est alors possible de concevoir un programme d'actions ciblées et adaptées aux enjeux du territoire. La réalisation du diagnostic territorial repose sur :

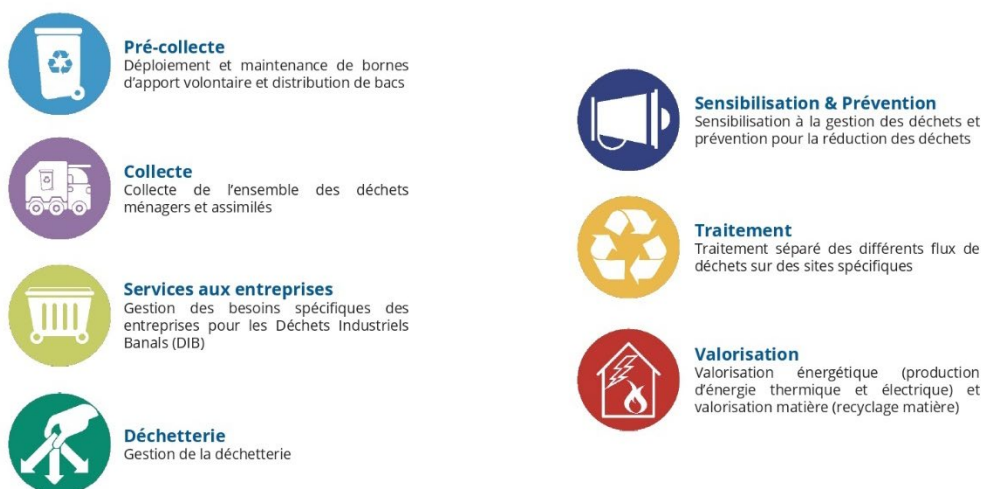
- Le recensement et l'étude des données disponibles ;
- Une caractérisation des OMR ;
- Une enquête auprès des ménages sur les gestes de prévention.

2.2. Présentation de la structure

2.2.1. L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des structures administratives qui permettent à plusieurs communes de collaborer sur des compétences communes. Ces établissements suivent des règles homogènes et comparables à celles des collectivités locales. De plus, ils ont l'obligation de respecter le principe de spécialité, ce qui signifie qu'ils ne peuvent agir que dans les domaines que la loi leur attribue ou qui leur sont délégués par les communes membres. A ce titre, le syndicat Azur, créé en 1972 est un EPCI dont la mission de service public est la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les communes adhérentes lui ont transféré leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets pour mutualiser les coûts et proposer des solutions durables et cohérentes face aux défis de gestion des déchets. Ainsi, les missions principales du syndicat Azur sont :

LES MISSIONS



4

Figure 4 - Les missions du syndicat Azur

En 2010, la réforme territoriale menée a simplifié les limites de la carte de l'intercommunalité. La modification du paysage intercommunal s'est poursuivie avec la loi du 27 janvier 2014 dont la but a été

de moderniser l'action publique territoriale et de renforcer le rôle des métropoles. Enfin, la loi NOTRe a finalisé l'évolution de l'intercommunalité en imposant à chaque commune de faire partie d'une intercommunalité possédant une fiscalité propre. Aujourd'hui, le syndicat Azur regroupe trois communautés adhérentes :

Communautés concernées	Communes adhérentes
	Argenteuil
	Bezons
	Cormeilles-en-Parisis
	La Frette-sur-Seine

Tableau 4 - Communautés d'agglomération membres du syndicat Azur en 2025

Le syndicat Azur est également membre de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France) et participe à la Commission de Suivi de Site sous l'égide de la Préfecture. Il s'inscrit dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France.

Azur	
Population municipale en 2025⁷	173 122 habitants
Densité de population en 2025	5 427 hab/km ²
Superficie	31,9 km ²

Tableau 5 - Données statiques globales de la population du syndicat Azur en 2025

⁷ Source INSEE janvier 2025

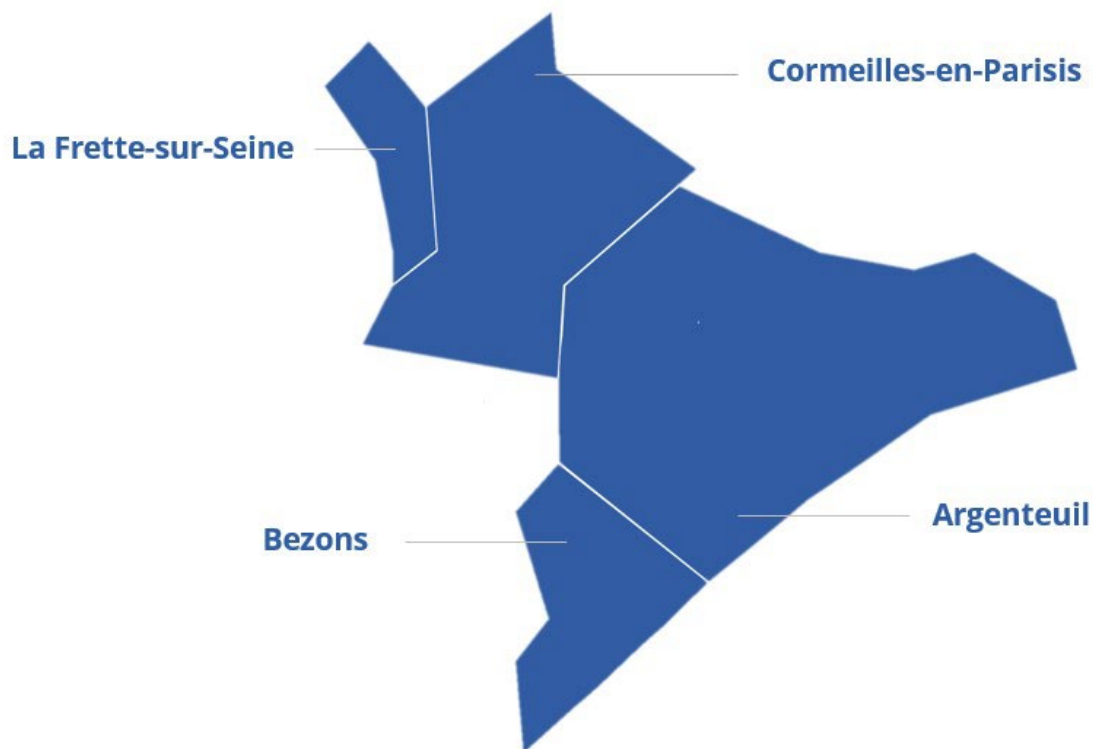


Figure 5 - Carte des communes adhérentes au syndicat Azur en 2025

2.2.2. Historique du syndicat Azur

1972 :	Création du syndicat Azur qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et Sartrouville
1972/1975 :	Construction du Centre de Valorisation Énergétique (CVE), rue du Chemin Vert Argenteuil
1985 :	Mise en service du réseau de chaleur
1993/1994 :	Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
1994 :	Ouverture de la déchèterie
1996/1998 :	Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
1997 :	Lancement de la collecte sélective du verre
1998/2000 :	Lancement de la collecte sélective multi matériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
2002 :	Adhésion de la ville de La Frette sur Seine

- 2005 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Cormeilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchèteries mobiles
- 2011 :** Accueil des Déchets d'Activités de Soins en déchèterie fixe
- 2015 :** Contractualisation du syndicat avec Eco-Mobilier pour un soutien financier concernant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement et d'Ameublement
- Renégociation de la Délégation de Service Public avec Novergie, intégrant un plan d'investissements ambitieux
- Réaménagement de la dette du syndicat Sécurisation des quais de la déchèterie
Sécurisation des quais de la déchèterie
- 2016 :** Dissolution de l'agglomération Argenteuil Bezons au 31/12/2015 et reprise de la compétence collecte par le syndicat Azur au 01/01/2016
- 2017 :** Refonte des collectes sur les villes d'Argenteuil et Bezons en octobre 2017 – arrêt des déchèteries mobiles – protocole de signature pour l'extension du réseau de chauffage urbains sur Bezons
- 2018 :** Signature d'une convention de fourniture de chaleur entre le syndicat Azur, les villes d'Argenteuil et de Bezons pour la période 2018/2041, cette convention prévoit l'augmentation de la fourniture de chaleur par le syndicat afin de permettre la création d'un réseau de chauffage urbain sur la ville de Bezons (3 à 4000 logements) ainsi que l'extension du réseau de la ville d'Argenteuil.
- 2019 :** Signature de la convention de partenariat significative avec la ville de Bezons pour l'entretien du parc automobile des services dans notre atelier mécanique, mais aussi avec Sycotom pour le traitement des déchets ménagers issus des collectes de la ville de Colombes
- Obtention d'une autorisation de production à 206.000 tonnes/an de déchets traités
- 2020 :** Nouveau comité syndical formé dont M. AH-YU a été élu président
- 2021 :** Ouverture de la « cabane à dons » au sein de la déchèterie en contrat avec les associations locales du territoire pour donner une deuxième vie à ces objets
- Mise en place du premier forum « zéro déchet »
- 2022 :** Les 50 ans du syndicat Azur
- Extension des consignes de tri, tous les emballages et tous les papiers se trient
- 2023 :** Travaux menés dans le Centre de Valorisation Énergétique et pour la gestion de proximité des biodéchets

2.2.3. Composition et compétences du comité syndical

Le syndicat Azur est administré par un Comité syndical constitué de huit élus titulaires (deux par commune) et de leurs suppléants. Ce sont les collectivités adhérentes qui désignent, parmi les conseillers communautaires, leurs délégués au syndicat Azur. Le comité syndical en place a été élu le 8 septembre 2020, il se réunit au moins une fois par semestre pour décider de la politique générale, du budget, des investissements et des modalités de gestion.



Figure 6 - Membres du comité syndical Azur

2.2.4. Moyens humains et matériels du syndicat

Le syndicat Azur compte en moyenne 160 agents, dont 130 agents de collecte. Il dispose aussi d'une flotte automobile constituée de 55 véhicules, dont 40 camions-bennes. De plus, le matériel de collecte dont il a la gestion est chiffré à plus de 100 000 bacs et plus de 1 000 bornes d'apport volontaire. Au-delà des aspects humains et matériels, le syndicat Azur est propriétaire d'un ensemble de bâtiments lui permettant d'exercer dans de bonnes conditions les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce patrimoine est constitué :

- D'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE) qui permet de traiter les déchets par incinération et qui est actuellement exploité par la société SUEZ par délégation ;
- D'une déchèterie fixe pour favoriser le traitement et la valorisation des différents flux de déchets ;
- D'un dépôt pour les véhicules de collecte ;
- D'un atelier mécanique qui assure toute l'année l'entretien et la réparation des véhicules du syndicat et des collectivités conventionnées ;
- D'un bâtiment administratif attenant et d'un siège social ;
- D'un entrepôt de stockage des bacs et des composteurs.

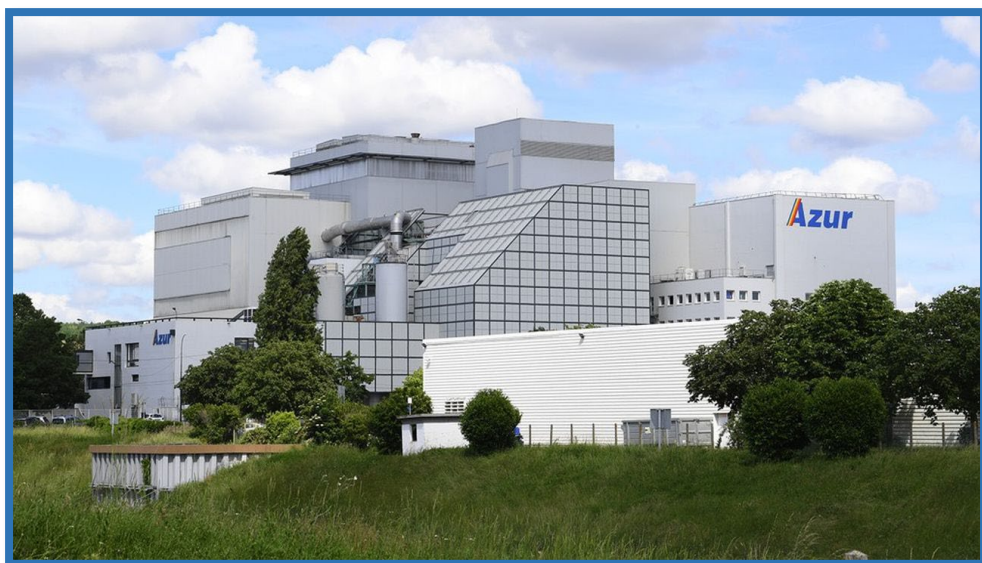


Image 1 - Photographie de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

2.3. Spécificités géographiques de chacune des villes membres

2.3.1. Situation générale

Le territoire du syndicat Azur est composé des communes d'Argenteuil, de Bezons, de Corneilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine. Ces quatre communes sont toutes situées en Île-de-France et font partie intégrante du département du Val d'Oise (95). Ce département se distingue par un territoire varié qui allie patrimoine touristique et naturel, zones urbaines dynamiques et une accessibilité unique avec la présence du premier aéroport d'Europe continentale, Paris Charles-de-Gaulle. Le territoire du syndicat Azur est de ce point de vue à l'image du reste du département. Néanmoins, sa spécificité réside avant tout dans situation carrefour entre le département des Yvelines (78), de la Seine-Saint-Denis (93) et du reste du Val d'Oise. En effet, les communes du territoire abritent des pôles d'activités économiques dynamiques : grâce à leur emplacement stratégique, au croisement des principaux axes routiers (A15 : Paris – Cergy-Pontoise, A86 : La Défense – Saint-Denis) et à une desserte efficace par les transports en commun (transilien, bus, tramway), elles tirent parti de la polarisation économique de La Défense et de Cergy-Pontoise, tout en bénéficiant de l'influence de Paris. Ainsi, Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine s'inscrivent dans une dynamique où elles sont intégrées à l'unité urbaine, à l'aire urbaine, à la zone d'emploi et au bassin de vie de Paris. Ci-dessous, une carte de localisation présentant les composantes du paysage urbain⁸ du territoire du syndicat Azur⁹ :

⁸ Sur la carte ne sont pas représenté : Les plaines d'Argenteuil, non considéré comme espace vert

⁹ Source : données issues de OpenStreetMap et Geofabrik. Carte réalisée par Axel Brunet avec QGIS.

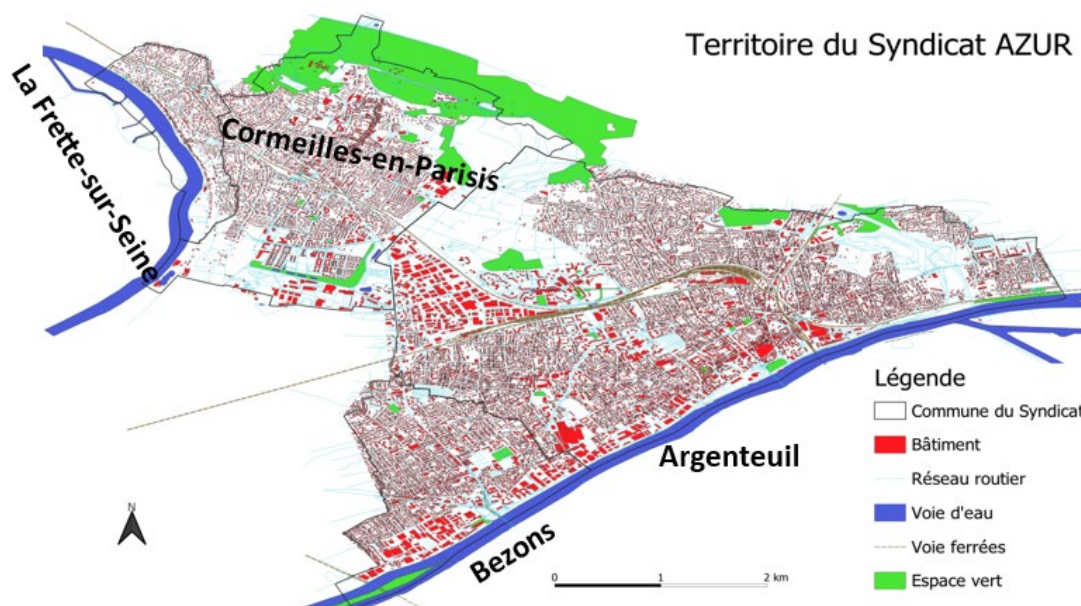


Figure 7 - Carte du couvert urbain du territoire du syndicat Azur

2.3.2. Argenteuil

Argenteuil est une commune chef-lieu d'arrondissement située dans la banlieue nord-ouest de Paris, sur la rive droite de la Seine. Elle se distingue de par le fait qu'elle est la commune la plus peuplée du Val-d'Oise et la cinquième de la région Île-de-France. Ses communes limitrophes incluent Bezons au sud-ouest et Cormeilles-en-Parisis au nord. Le territoire d'Argenteuil s'étend sur 1 770 hectares, bordé au sud par la Seine sur toute sa longueur. Depuis le 1er janvier 2024, Argenteuil a été reclassée en tant que « grand centre urbain » selon une nouvelle grille de densité établie par l'Insee en 2022. La commune est divisée en six quartiers : Le Val d'Argent (Nord/Sud), le Centre-Ville, Orgemont-Volembert, le Val Notre-Dame et les Coteaux. Chacun de ces quartiers possède une identité architecturale, sociale et culturelle distincte. Argenteuil se caractérise par un centre-ville densément peuplé, où cohabitent habitats collectifs de moyenne et grande dimension ainsi que des maisons individuelles en périphérie. Les principales zones d'activités économiques se concentrent le long de la Seine, au sud, et en limite de Sartrouville, à l'ouest. En plus des parcs urbains, les espaces verts non construits se trouvent principalement sur les buttes du Parisis, qui couvrent 25 % du territoire d'Argenteuil. Ces zones, gérées par l'Agence des espaces verts, sont classées « Espaces naturels sensibles régionaux » et font l'objet d'un droit de préemption en vue de leur préservation.

2.3.3. Bezons

Bezons s'étend sur un territoire de 416 hectares, également bordé par la Seine au sud. Limitrophe d'Argenteuil, la commune a été reclassée comme « grand centre urbain » depuis le 1er janvier 2024. Bezons est composée de quartiers aux caractéristiques distinctes : le quartier du Centre, le quartier de l'Agriculture (à l'est), le quartier du Nouveau Bezons (au sud), le quartier des Chênes- Val-Notre-Dame (à l'ouest), ainsi que deux zones industrielles, l'une à l'ouest vers Carrières-sur-Seine et l'autre à l'est, vers Argenteuil. La commune est située au cœur d'un bassin d'activités, mêlant entreprises industrielles et services, avec une importante concentration d'activités économiques le long de la Seine, au sud de la ville. Les habitats collectifs y prédominent, accompagnés de logements sociaux et de zones pavillonnaires dans les quartiers plus anciens.

2.3.4. Cormeilles-en-Parisis

Cormeilles-en-Parisis s'étend sur une superficie de 848 hectares et est la seule commune de la région à ne pas disposer de berges. Toutefois, un projet de construction de logements et de canaux pour une future marina est en cours. Limitrophe d'Argenteuil et de La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis a également été reclassée comme « grand centre urbain » depuis le 1er janvier 2024. Située sur le versant et le pied sud de la Forêt Régionale des Buttes du Parisis, la commune bénéficie d'un environnement naturel privilégié. Cormeilles-en-Parisis est réputée pour son important gisement de gypse, exploité à l'est, représentant l'une des plus grandes carrières à ciel ouvert d'Europe. Le secteur industriel se situe au sud, en continuité avec celui d'Argenteuil. Le tissu pavillonnaire y prédomine, avec de nombreuses maisons individuelles. La ville se caractérise également par son centre ancien, composé de rues étroites et de zones d'immeubles collectifs.

2.3.5. La Frette-sur-Seine

La Frette-sur-Seine est la commune la plus récente du syndicat Azur, ayant adhéré en 2002. Elle s'étend sur une superficie de 202 hectares et est limitrophe de Cormeilles-en-Parisis, la commune située entre un méandre de la Seine sur sa rive droite et les buttes témoins du Parisis, qui font partie de Cormeilles-en-Parisis. Depuis le 1er janvier 2024, La Frette-sur-Seine a été reclassée en tant que « grand centre urbain ». On y distingue deux types de tissus urbains : le bourg ancien, noyau urbain historique, et un tissu pavillonnaire constitué de nombreuses maisons individuelles. À noter que, contrairement à d'autres territoires du syndicat Azur, La Frette-sur-Seine ne dispose pas de zones industrielles.

2.3.6. Occupation du sol

La carte de l'occupation du sol¹⁰ présente ci-dessous témoigne du fait qu'une majeure partie du territoire du syndicat Azur est caractérisé par un tissu urbain discontinu. Ce type d'occupation du sol est largement majoritaire dans chacune des villes du territoire. En ce qui concerne les communes d'Argenteuil et de Bezons, ce sont ensuite les zones industrielles ou commerciales et les installations publiques qui sont les plus représentées sur leur territoire respectif. En revanche, ce sont les espaces verts urbains et les systèmes cultureux et parcellaires complexes qui sont ensuite les plus représentés pour les communes de Cormeilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine. Il est aussi important de noter que le territoire est en grande partie cerclé par la Seine, notamment au niveau des flancs ouest et sud-est du territoire. En termes de spécificités communales, il est aussi intéressant de souligner qu'il y a une absence de zones industrielles ou commerciales à La Frette-sur-Seine à la différence des autres communes et qu'il y a la présence d'une zone d'extraction de matériaux à Cormeilles-en-Parisis.

L'analyse des différentes occupations du sol dans chaque commune du territoire du syndicat Azur permet d'obtenir une idée générale du type de déchets produits. En effet, les différentes typologies d'occupation du sol peuvent indiquer des tendances en termes d'habitudes de vie et de consommation. Il semble aller de soi qu'une zone de tissu urbain discontinu, de par son éventuelle densité élevée de population et la présence d'une activité commerciale soutenue, engendre des quantités de déchets différentes par rapport à d'autres zones. Néanmoins, afin d'identifier les éventuelles opportunités et menaces auxquelles le territoire peut être confronté, il est nécessaire de réaliser une analyse plus détaillée. Pour apprécier une représentation chiffrée de l'occupation du sol¹¹, le tableau ci-dessous présente une superficie par catégorie en pourcentage sur les communes en 2018 :

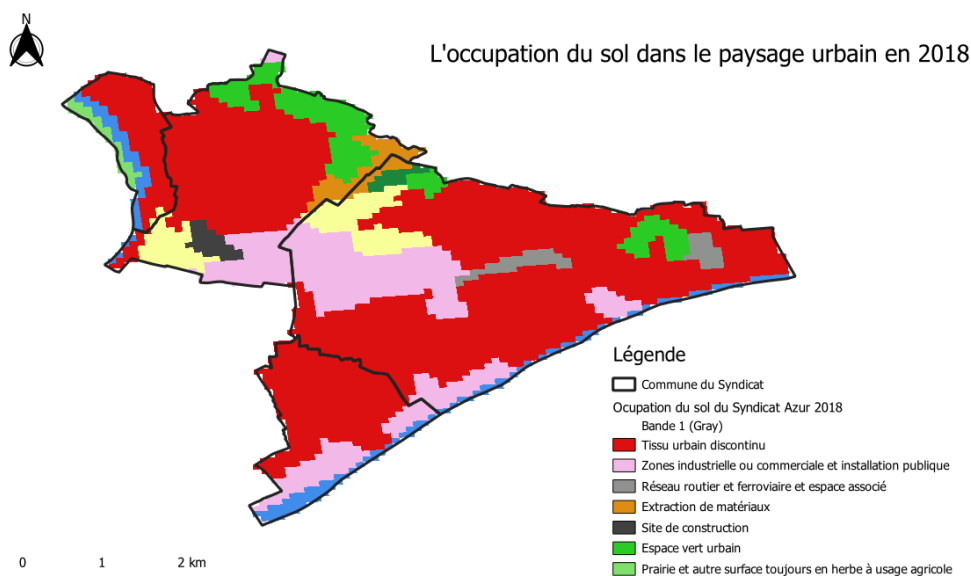


Figure 8 - Carte de l'occupation du sol

¹⁰ Source : données issues du Corine Land Cover 2018. Carte réalisée par Axel Brunet avec QGIS.

¹¹ Données statistique obtenu à partir de la carte « L'occupation du sol dans le paysage urbain en 2018 » sur QGIS.

➤ Densité¹²

	Île-de-France	Val d'Oise	Azur	Argenteuil	Cormeilles-en-Parisis	Bezons	Frette-sur-Seine
Population en 2021	12 317 279	1 256 607	170 600	107 221	26 741	32 017	4 621
Densité de population en 2021 en hab./km ²	1 025,4	1 008,6	5 347,9	6 226,5	3 153,4	7 696,4	2 287,6
Superficie en km ²	12 012,3	1 245,9	31,9	17,2	8,5	4,2	2,0

Tableau 6 - Densité de population du territoire du syndicat Azur

	Azur	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Zones urbanisées	62,3%	64,2%	67,5%	54,8%	65,5%
Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	15,8%	18,6%	21,1%	11,3%	0%
Réseaux de communication (routier, ferroviaire et espaces associés)	1,8%	3,4%	0%	0%	0%
Mines, décharges et chantiers	2,1%	0,9%	0%	6,1%	0%
Site en construction	0,9%	0%	0%	3,4%	0%
Espaces verts urbains	6,4%	3,7%	0%	16,9%	0%
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	0,8%	0%	0%	0%	13,3%
Zones agricoles hétérogènes	5%	5,6%	0%	6,9%	1,5%
Forêts et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	0,6%	1%	0%	0%	0%
Cours et voies d'eau	4,2%	2,5%	11,4%	0,4%	19,7%

Tableau 7 - Répartition des différents couverts urbains du territoire du syndicat Azur

¹² Source : Données statistique INSEE ([Statistiques et études | Insee](#))

3. Etudier la société

3.1. Population

3.1.1. Indicateurs démographiques

Les indicateurs démographiques révèlent de grandes disparités sur le territoire du syndicat Azur. Bien que le solde naturel soit significativement variable, il demeure positif dans l'ensemble des communes. Cependant, ce solde ne compense pas le flux migratoire négatif d'Argenteuil et celui de La Frette-sur-Seine. En conséquence, ces deux communes enregistrent une variation de population négative. En revanche, à Cormeilles-en-Parisis et à Bezons, le flux migratoire vient renforcer la natalité, entraînant une variation de population nettement supérieure aux taux départemental et régional, atteignant jusqu'à sept fois le taux régional.

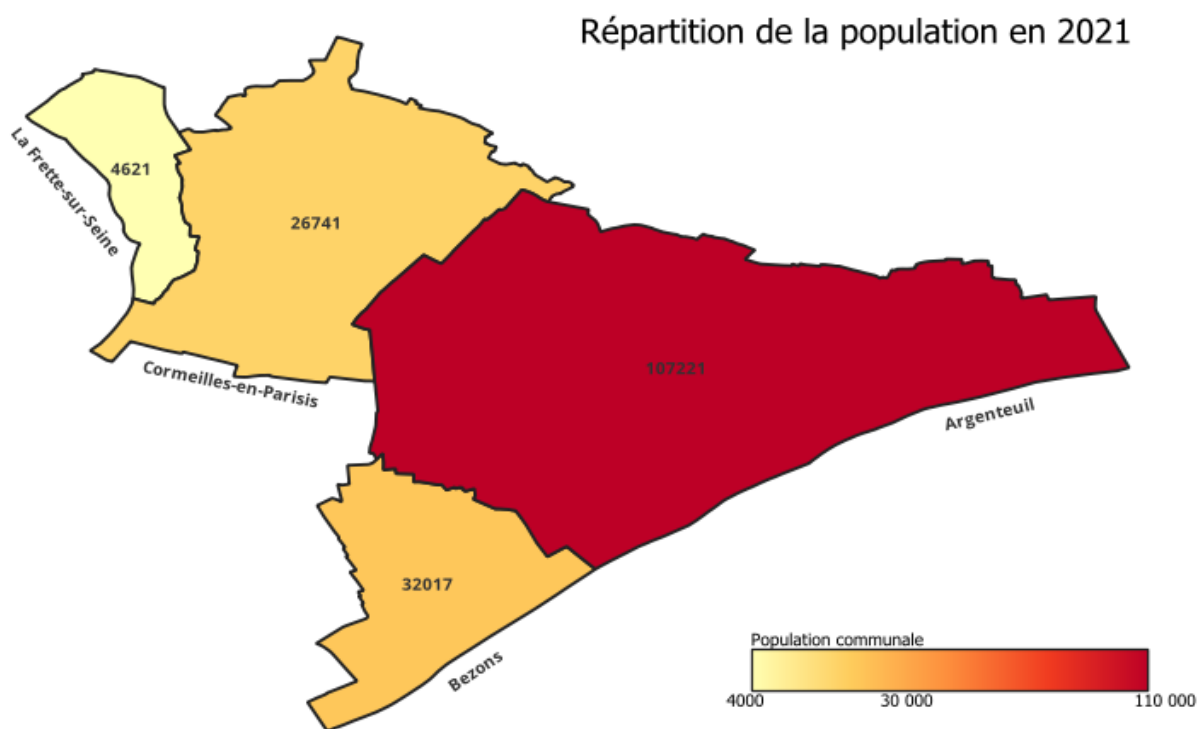


Figure 9 - Carte de la répartition de la population sur le territoire du syndicat Azur

	Île-de-France	Val d'Oise	Argenteuil	Corneilles-en-Parisis	Bezons	Frette-sur-Seine
Population en 2021	12 317 279	1 256 607	107 221	26 741	32 017	4 621
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021	0,3%	0,6%	-0,5%	2,1%	1,9%	-0,1%
dont variation due au solde naturel* : taux annuel moyen entre 2015 et 2021	0,8%	1%	1,4%	0,6%	1,4%	0,5%
dont variation due au solde apparent des entrées sorties** : taux annuel moyen entre 2015 et 2021	-0,5%	-0,4%	-1,9%	1,4%	0,5%	-0,6%

Tableau 8 - Evolution de la population par commune

*solde naturel : Naissance

**solde apparent des entrées sorties : Mouvement de population (emménagement et déménagement)

3.1.2. Taux de natalité

Trois groupes apparaissent à l'analyse des taux de natalité des quatre villes. Le groupe Argenteuil – Corneilles-en-Parisis avoisine 16 naissances pour 1 000 habitants tandis que Bezons a la plus forte natalité avec 18 naissances pour 1 000 habitants et La Frette, moins actif avec 11 naissances pour 1 000 habitants. L'ensemble du territoire du syndicat Azur présente un plus fort taux de natalité que le département et la région Île-de-France (ci-après).

	Azur	Argenteuil	Bezons	Corneilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Nombre de naissance domiciliées en 2021	2 851	1 802	591	407	51
Population totale en 2021	170 600	107 221	32 017	26 741	4 621
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	16,7‰	16,8‰	18,4‰	15,2‰	11‰

Tableau 9 - Taux de natalité par commune

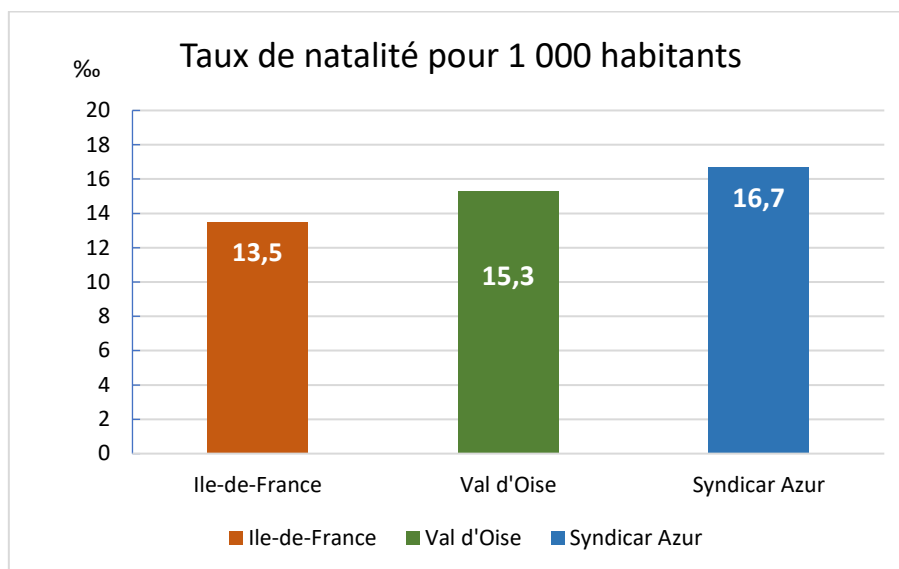


Figure 10 - Taux de natalité

Le tableau ci-dessous présente quant à lui une population structurée par des jeunes de 0 à 14 ans (nous y retrouvons le taux de natalité élevé d'Argenteuil, de Bezons et de Corneilles-en-Parisis) et des actifs âgés de 30-44 ans, jusqu'à la tranche des 45 à 59 ans pour la Frette-sur-Seine.

	Azur		Argenteuil		Bezons		Corneilles-en-Parisis		La Frette-sur-Seine	
0 à 14 ans	37 244	21,83%	23 748	22,1%	6 953	21,7%	5 672	21,2%	871	18,8%
15 à 29 ans	32 389	18,99%	20 665	19,3%	6 329	19,7%	4 667	17,4%	728	15,7%
30 à 44 ans	38 147	22,36%	24 031	22,4%	7 361	23%	5 824	21,7%	931	20,1%
45 à 59 ans	32 193	18,87%	19 836	18,5%	6 058	18,9%	5 333	20%	966	20,9%
60 à 74 ans	20 709	12,14%	13 020	12,1%	3 725	11,6%	3 238	12,1%	726	15,7%
75 ou plus ans	9 887	5,80%	5 920	5,5%	1 591	5%	2 008	7,5%	368	7,9%
Ensemble	170 600	100,00%	107 221	100%	32 017	100%	26 741	100%	4 621	100%

Tableau 10 - Répartition de la population par tranche d'âge

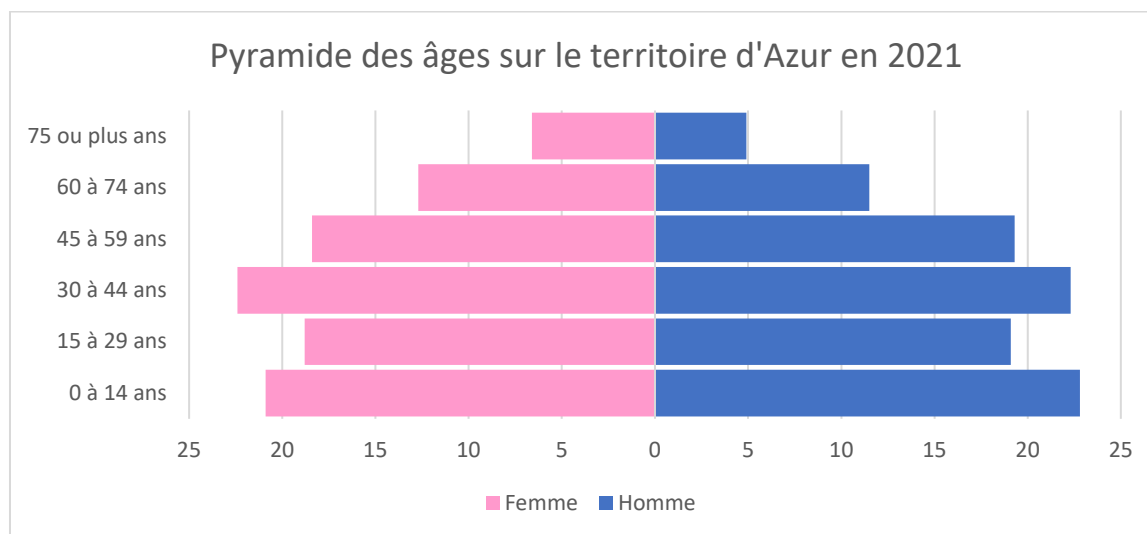


Tableau 11 - Pyramide des âges sur le territoire du syndicat Azur

La structure par âge de la population présente une pyramide caractérisée par une base solide, constituée d'un grand nombre de jeunes, et un sommet étroit, où se trouvent peu de personnes âgées de 75 ans ou plus. Il est nécessaire de croiser ces informations avec le nombre d'établissements scolaires présents sur le territoire, car leur activité génère également des déchets. La pyramide démographique se distingue par une proportion significative dans la tranche d'âge des actifs, notamment ceux qui sont âgés de 30 à 44 ans. La plupart de ces adultes sont engagés sur le marché du travail et se trouvent en phase de constitution de leur famille. En comparant le territoire du syndicat à la région, on observe une population à la fois plus jeune et plus dynamique, ainsi qu'une proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus qui est moins élevée que la moyenne.

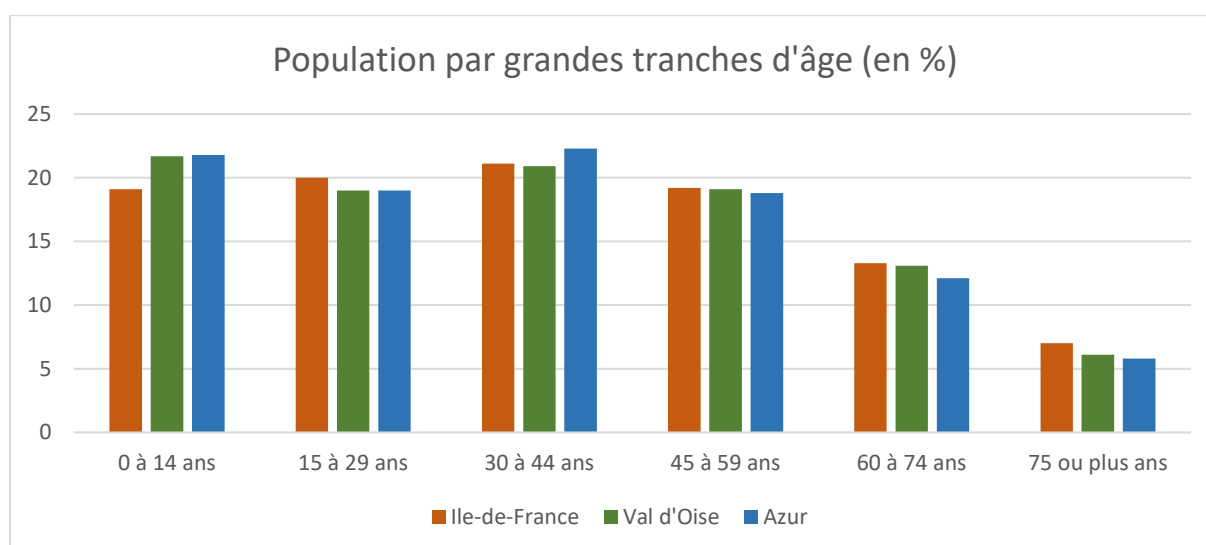


Tableau 12 - Population par tranche d'âge (en %)

3.1.3. Qualifications et scolarisation

Sur ce graphique présent ci-dessous, il est possible d'observer que la part de la population âgée de 15 ans et plus, non scolarisée et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, est prédominante. Cependant, cette proportion varie considérablement d'une commune à l'autre au sein du syndicat Azur, mettant en évidence de forts contrastes entre les communes. Ainsi, Argenteuil affiche un taux de 31,8 % de diplômés non scolarisés de 15 ans ou plus dans l'enseignement supérieur, suivi de Bezons à 33,3 %, Cormeilles-en-Parisis avec un taux de 45 %, et enfin La Frette-sur-Seine, qui enregistre le taux le plus élevé avec 51 %. De manière générale, en Île-de-France, les diplômés de l'enseignement supérieur constituent une majorité. Dans le Val-d'Oise, le taux de diplômés dans l'enseignement supérieur avoisine le tiers de la population concernée. Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine comptent autant, voire plus, de diplômés de l'enseignement supérieur que la moyenne régionale. En revanche, la part de la population diplômée avant le baccalauréat est particulièrement élevée à Argenteuil et Bezons, comparée à celle du Val-d'Oise et à celle de l'ensemble de la région.

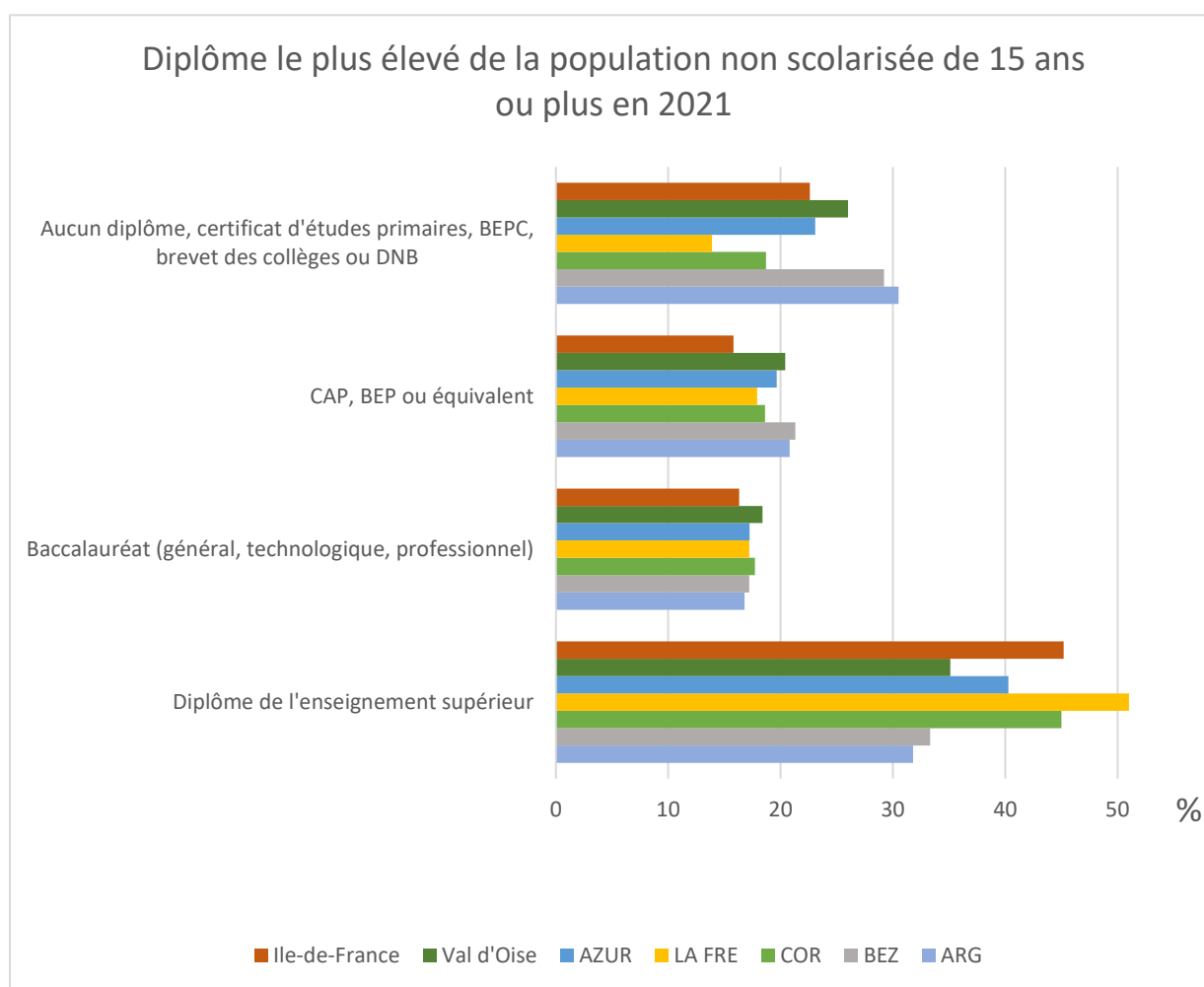


Tableau 13 - Répartition de la population du syndicat Azur selon le niveau de diplôme obtenu

3.1.4. Composition des ménages

Selon l'INSEE¹³, un ménage peut être définie de la façon suivante : « Depuis 2005, la définition d'un ménage, au sens des enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, a été sensiblement modifiée. Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. »

Les ménages sont répartis dans les trois catégories suivantes : les ménages d'une personne, les autres ménages sans famille et les ménages avec famille. Sur ce graphique ci-dessous, il est possible d'observer la part des ménages sur le territoire du syndicat Azur. Celui-ci est constitué pour 2/3 d'une famille, avec dans plus de 65 % des cas, d'enfant(s). Le tiers restant est composé des ménages d'une personne (homme ou femme) et d'autres ménages sans famille. Dans le cadre du PLPDMA du syndicat Azur, il est essentiel de connaître le type et la part de ménages présents sur le territoire. En effet, pour certains objectifs de réduction des déchets, sont visé les ménages et non les individus, par exemple « famille zéro déchet », lutte contre le gaspillage alimentaire, distribution de composteurs.

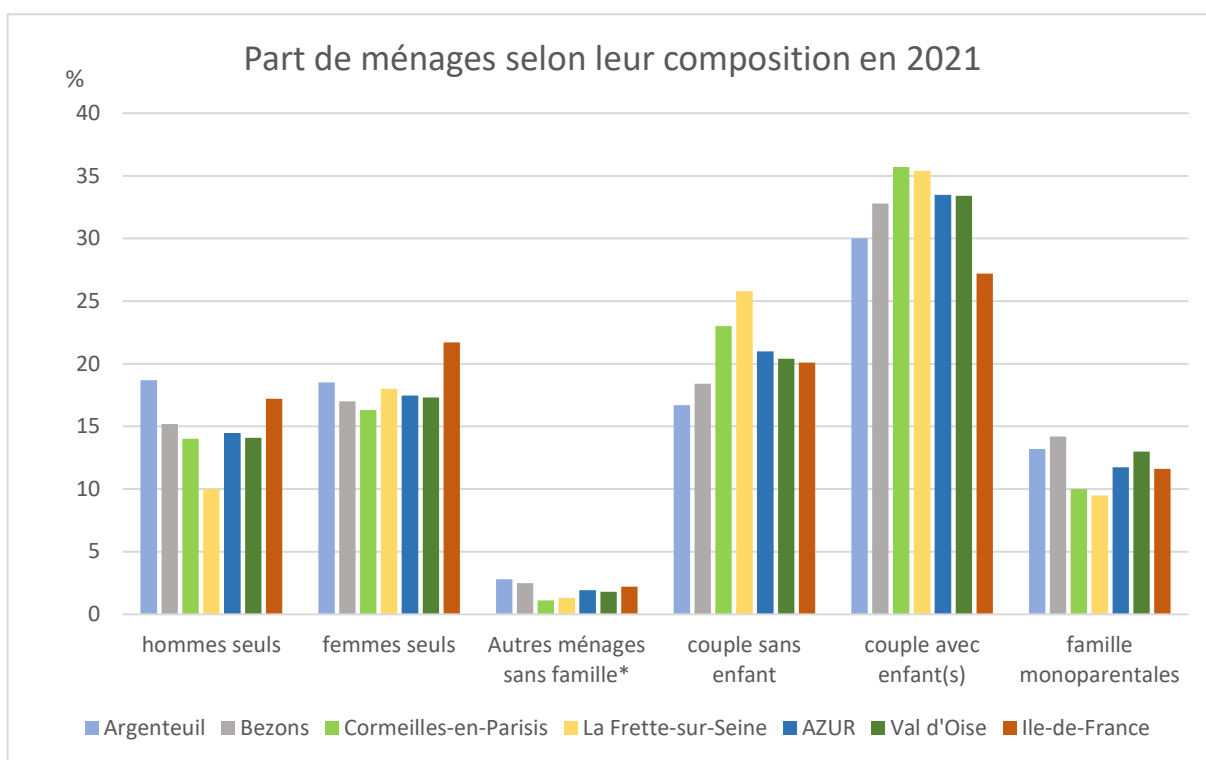


Tableau 14 - Répartition des ménages du territoire selon leur composition

*Autres ménage sans famille : Personnes « isolée » (si elle vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille).

¹³ Définition de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1106#:~:text=Est%20consid%C3%A9r%C3%A9%20comme%20un%20m%C3%A9nage,ont%20un%20budget%20en%20commun>

Synthèse des chiffres clés de population pour le territoire d’Azur

- Une population relativement jeune et active
- Une population à la scolarité hétérogène (différence de niveaux d’étude)
- Une majorité de famille (66 %) avec enfant(s)

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- Bénéficier d’une population jeune est un avantage, les enfants et les adolescents représentant d’excellents ambassadeurs pour le renforcement des gestes de tri et la réduction des déchets, notamment dans le cadre de la sphère familiale
- S’adresser à un public jeune est l’occasion d’instaurer dès le plus jeune âge des habitudes de vies plus responsables et davantage encrées dans le temps.

3.2. Logement

3.2.1. Type de logement par commune

En comparant les données des communes membres du syndicat avec les données départementales et régionales, il est possible d'observer deux profils de paysage urbain. D'un côté, il est possible d'établir un premier profil composé des communes d'Argenteuil et de Bezons car ces communes sont majoritairement constituées d'habitats collectifs (immeubles). D'un autre côté, le second groupe se compose des communes de Corneilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine majoritairement composées d'habitats individuels (pavillons). De manière générale, le territoire du syndicat Azur est composé à une légère majorité d'habitats collectifs. Toutefois, il est important de noter que l'on retrouve une part d'habitat individuel plus élevée qu'au niveau du Val d'Oise et de l'Île-de-France.

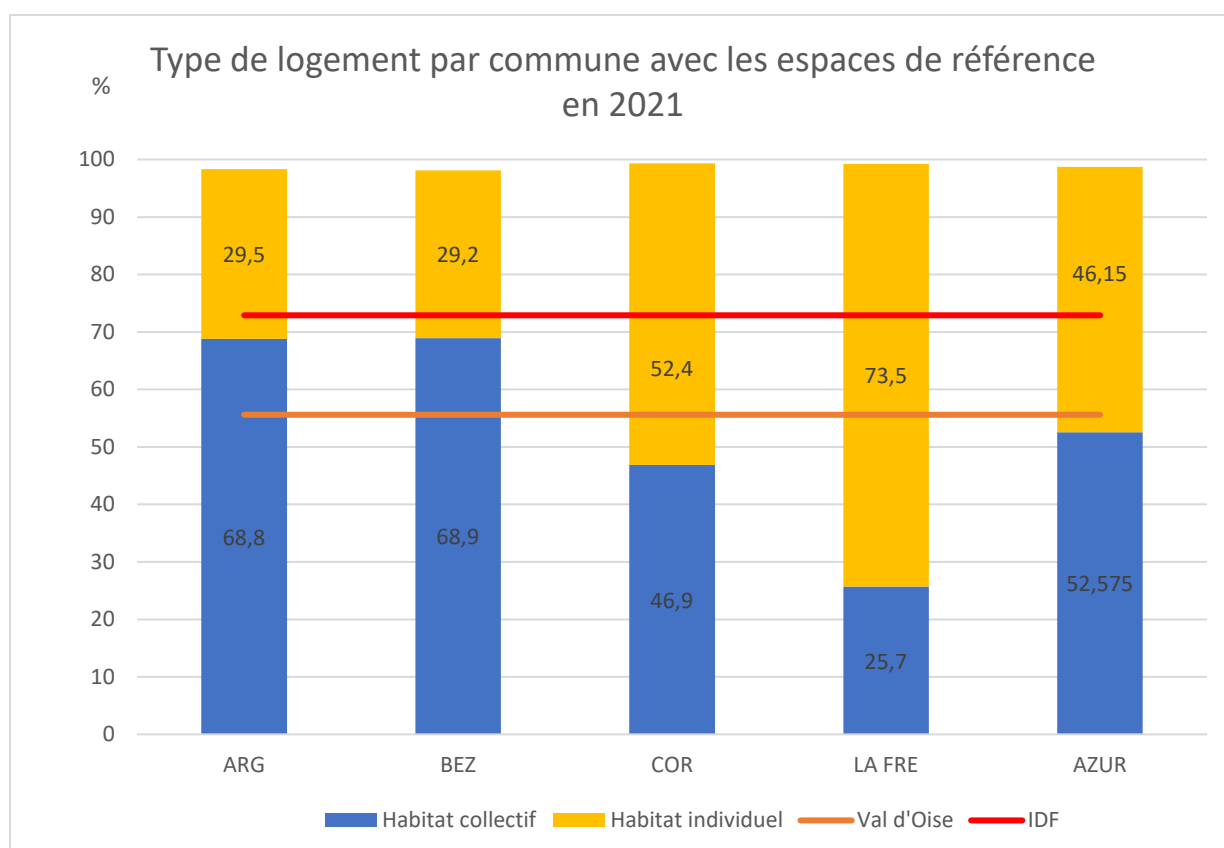


Tableau 15 - Répartition par typologie des logements du territoire du syndicat Azur

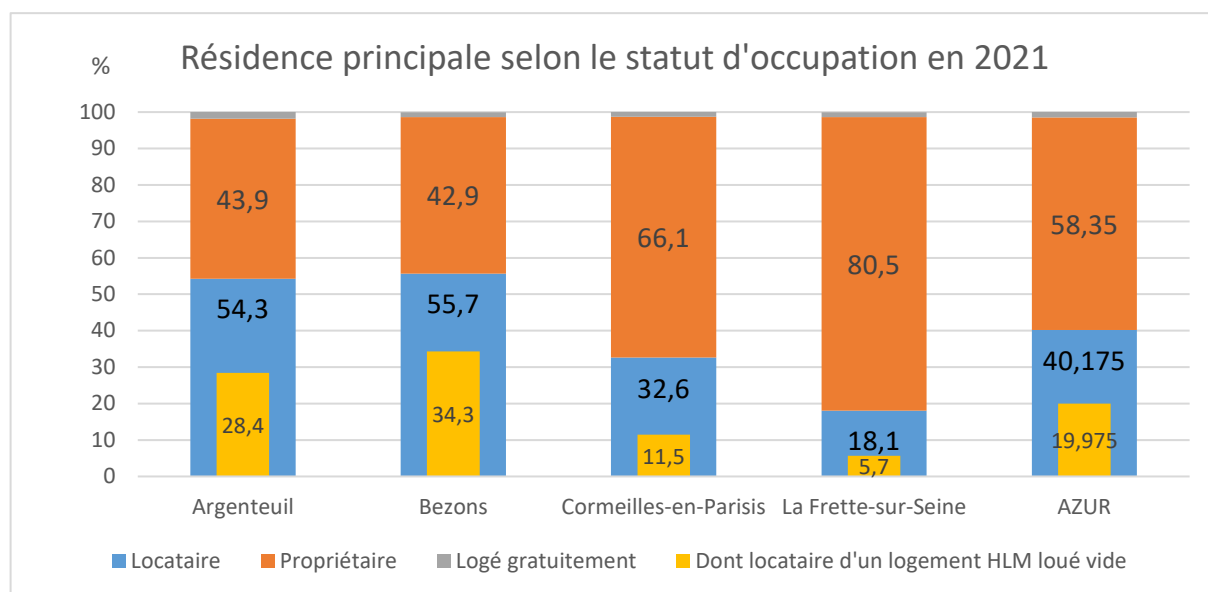


Tableau 16 - Répartition des résidences principales par typologie

Nous pouvons observer dans un premier temps que les villes d'Argenteuil et de Bezons comptent moins de ménages propriétaires que la moyenne départementale et régionale, qui sont respectivement de 55,3 % et 46,9 %. En effet, seulement environ 43 % sont propriétaires de leur résidence principale. Par ailleurs, pour Cormeilles-en-Parisis et La Frette sur Seine, nous avons un taux supérieur de respectivement 66,1 % et 80,5 % soit un taux dépassant la moyenne nationale qui est d'environ 58 %.

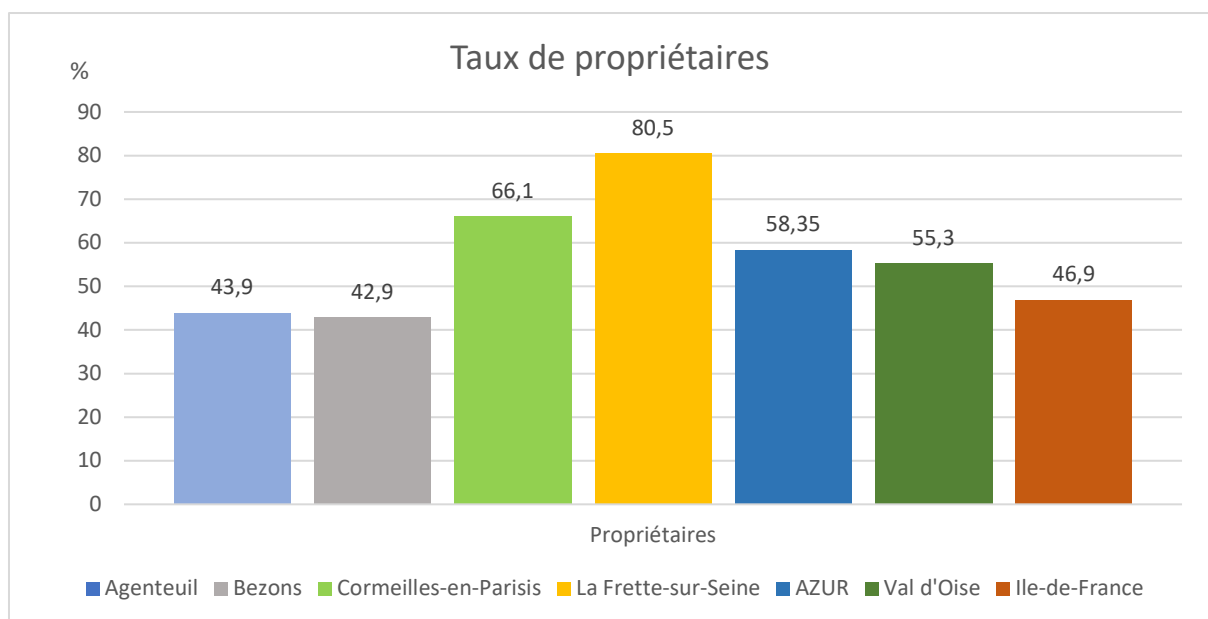


Tableau 17 - Taux de propriétaires

3.2.2. La nature et l'évolution du parc immobilier

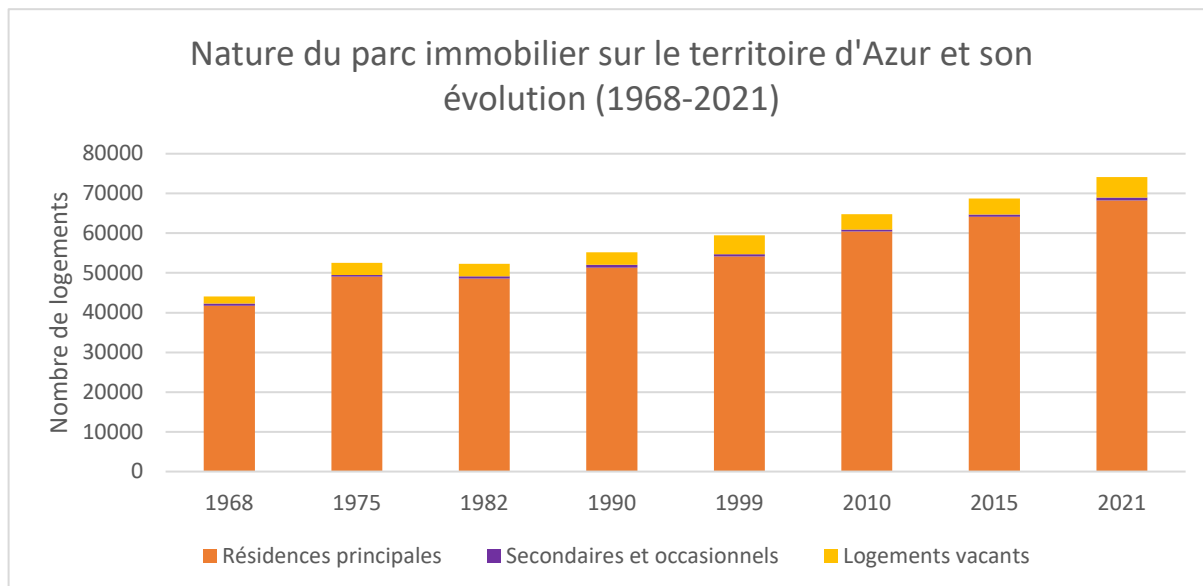


Tableau 18 - Evolution du type de résidences présentes sur le territoire du syndicat Azur entre 1968 et 2021

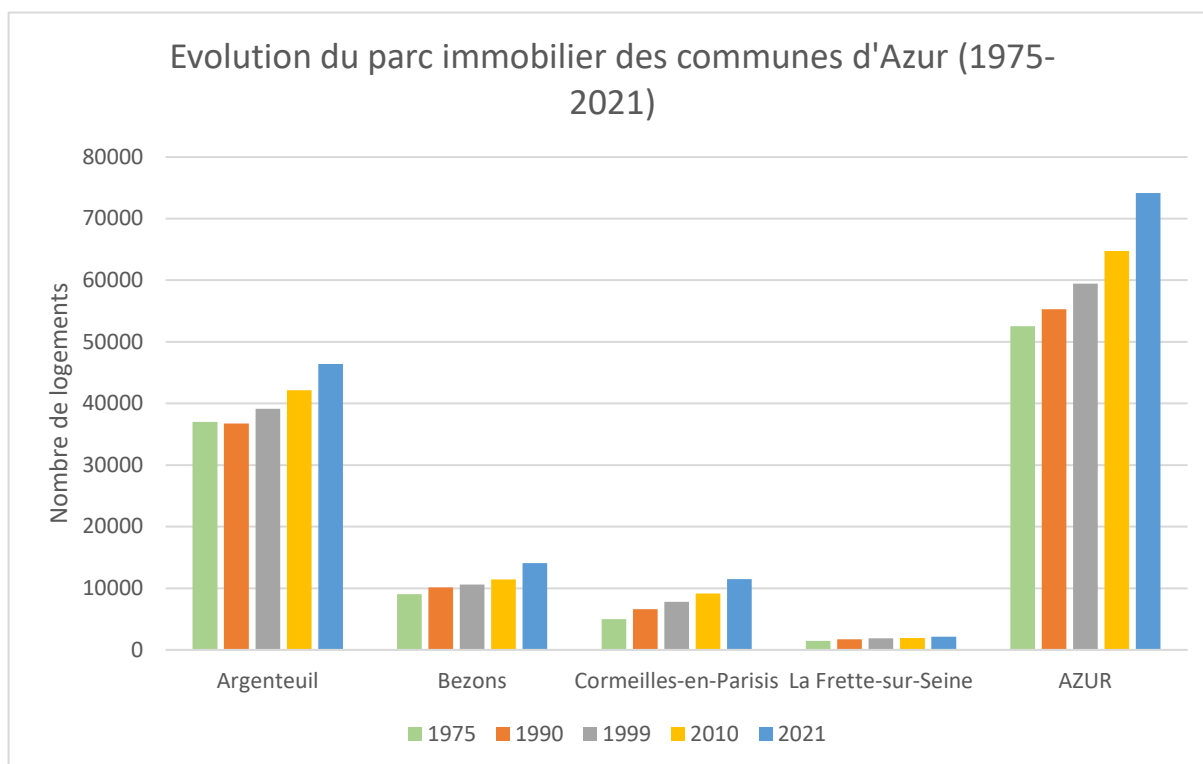


Tableau 19 - Evolution du parc immobilier du territoire du syndicat Azur entre 1975 et 2021

Synthèse des chiffres clés de logement pour le territoire d’Azur

- Un territoire au paysage urbain asymétrique (changeant / forte urbanisation)
- Une majorité de la population du territoire propriétaire de leur logement
- Une forte majorité des logements étant des résidences principales
- Un nombre de logements en forte augmentation

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- La part d’habitats individuels présents sur le territoire représente une opportunité non négligeable dans la mise en place et le renforcement d’une politique de gestion de proximité des biodéchets basée sur la fourniture de composteurs auprès des habitants.
- La part d’habitats collectifs représente quant à elle une opportunité d’ancrer le compostage partagé comme pratique quotidienne au sein de la population du territoire.

3.3. Emploi et revenu

3.3.1. Emploi

Le territoire du syndicat Azur se caractérise par la présence d'une majorité de personnes retraitées en tant que catégorie socioprofessionnelle au sein de la population active. Il en est de même pour le département du Val-d'Oise et de la région Ile-de-France. La seconde catégorie socioprofessionnelle la plus représentée sur le territoire du syndicat Azur est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures, à l'instar de l'Île-de-France. Par ailleurs, à l'échelle des communes, la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures est également fortement présente à la Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis, tandis qu'à Argenteuil et à Bezons, ce sont les employés qui sont plus largement représentés. Depuis 2014, la part de la catégorie des ouvriers diminue à l'inverse de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures qui est en hausse.

Ménages selon la CSP* de la personne de référence % (en 2021)	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	ARG	BEZ	COR	LA FRE
Agriculteurs exploitants	0,1	0,1	0	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçant, chefs d'entreprises	4,4	4,5	4,9	5,0	4,7	4,5	5,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	23,5	15,7	20,3	14,1	17,7	24,3	25,2
Professions intermédiaires	17,8	19,5	18,7	16,9	16,5	22,4	18,9
Employés	16,7	19,3	17,6	20,2	22,4	14,1	13,7
Ouvriers	10,2	13,9	12	16,7	15,4	9,5	6,6
Retraités	21,2	21,7	21,8	19,2	18,1	21,5	28,5
Autres personnes sans activité professionnelle	6,2	5,3	4,6	7,9	5,3	3,6	1,6

Tableau 20 - Répartition des ménages selon leur catégorie socioprofessionnelle

*CSP : Catégories socio-professionnelles

Population de 15 à 64 ans par type d'activité % (en 2021)	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	ARG	BEZ	COR	LA FRE
Actifs	76,5	75,0	77,1	73,4	78,2	78,8	78,2
<i>Ayant un emploi</i>	67,7	66,0	68,6	62,3	68,1	72,4	71,6
<i>Chômeurs</i>	8,8	9,0	8,5	11,1	10,1	6,4	6,5
Inactif	23,5	25,0	22,8	26,6	21,8	21,2	21,8
<i>Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	11,7	11,4	10,7	10,4	9,7	11,4	11,6
<i>Retraités ou préretraités</i>	3,6	4,3	4,4	3,8	3,1	4,8	5,9
<i>Autres inactifs*</i>	8,2	9,3	7,7	12,5	9,0	5,0	4,3

Tableau 21 - Répartition de la population entre actifs et non actifs

*Autres inactifs : Hommes et femmes au foyer ou personnes en incapacité de travailler.

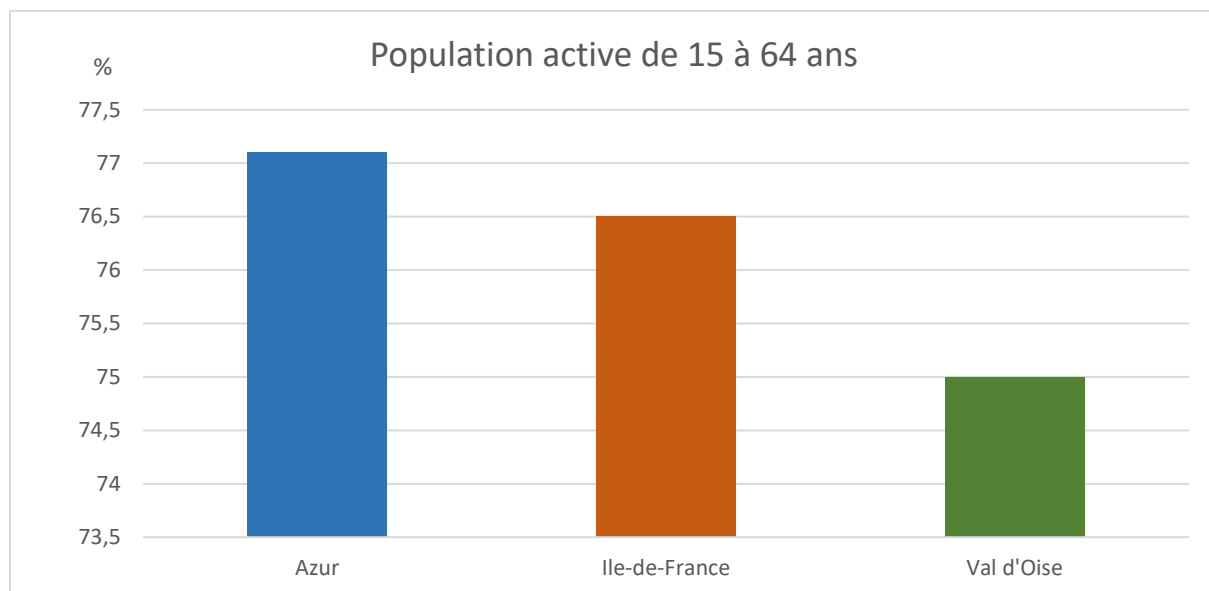


Tableau 22 - Part de la population active par territoire

Définition INSEE : « La population active regroupe la population active occupée et les chômeurs. Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. Ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne

recherchent pas d'emploi. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. »

Au sein du territoire du syndicat Azur, la population compte d'avantage d'actif (77,1 %) que sur le territoire du département (75 %) et la région (76,5 %). Cependant, il est possible d'observer des disparités au niveau du chômage. Deux groupes se distinguent à l'échelle territoriale : Argenteuil et Bezons comptent d'un côté respectivement 11,1 % et 10,1 % de chômeurs parmi leurs actifs contre d'un autre côté Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine qui enregistre chacune un taux d'environ 6,5%.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone en 2021	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Ensemble	5 586 417	540 819	73,307	44 077	14 542	12 543	2 145
Travaillent (%) :							
<i>Dans la commune de résidence</i>	28,4	17	15,8	22,4	16,1	14,5	10,5
<i>Dans une commune autre que la commune de résidence</i>	71,6	83	84,1	77,6	83,9	85,5	89,5

Tableau 23 - Répartition des actifs en fonction du lieu de travail

	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Indicateur de concentration d'emploi (%)	105,3	78,0	54,9	66,8	88,6	42,1	22,4

Tableau 24 - Concentration d'emploi par territoire

Tout comme la région et le département, les actifs âgés de 15 ans ou plus travaillent davantage dans une commune autre que leur commune de résidence, ce qui implique de fortes migrations pendulaires. « L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Si cet indice est supérieur à

100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. »¹⁴ Sur le territoire du syndicat Azur, l'offre d'emploi est d'en moyenne un emploi pour deux actifs. La Frette-sur-Seine ayant le taux le plus bas d'offres d'emplois, ce qui oblige les actifs à travailler dans une autre commune, voire dans un autre département.

3.3.2. Revenus fiscaux déclarés¹⁵

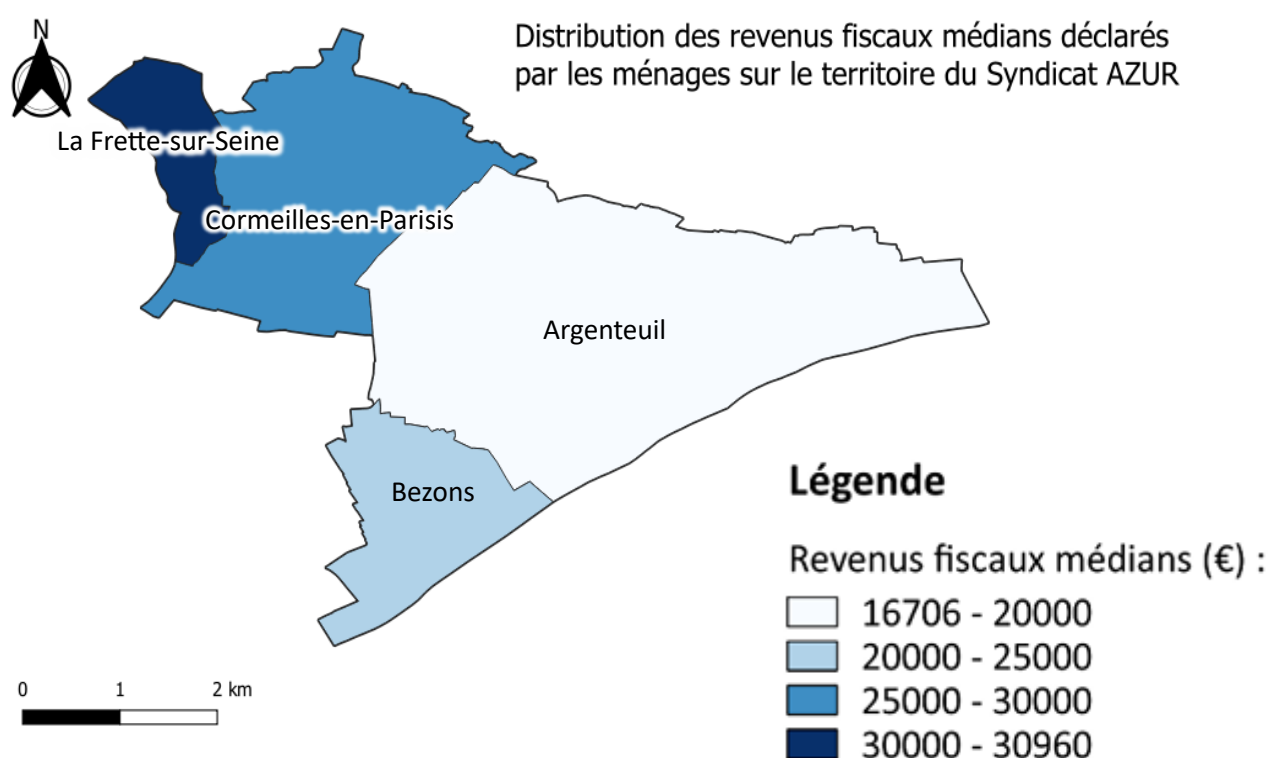


Figure 11 - Carte de la distribution des revenus fiscaux médians déclarés par les ménages sur le territoire du syndicat Azur

¹⁴ Définition de l'Observatoire des territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/indice-de-concentration-de-emploi>

¹⁵ Source : données INSEE (2021), Carte réalisée par Axel Brunet avec QGIS.

La carte établie ci-dessus souligne la distribution des revenus fiscaux médians déclarés par les ménages en 2021. Elle témoigne des différences de revenus fiscaux médians entre les communes du syndicat Azur, La Frette-sur-Seine ayant les revenus les plus forts et Argenteuil les plus faibles. Le tableau ci-dessous précise quant à lui les variations entre les communes d’Azur par rapport aux revenus moyens, avec la part des foyers fiscaux imposables¹⁶.

	Revenus moyen mensuel (2022)	Nombre de foyers fiscaux (2022)	Foyers fiscaux imposables	Part des foyers fiscaux imposable (%)
Argenteuil	1 899	64 922	24 905	38,3
Bezons	2 120	20 221	9 307	46
Cormeilles-en-Parisis	3 191	14 685	9 182	62,5
La Frette-sur-Seine	3 767	2 620	1 794	68,4

Tableau 25 - Revenu moyen par communes du territoire du syndicat Azur

3.3.3. L'équipement automobile des actifs

Mode de transport pour les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi en % (2021)	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Voiture, camion, fourgonnette ou deux-roues motorisé	45,1	42,8	54,2	57,5
Transports en commun	45,9	47	38,6	35,1
Marche à pied, vélo	6,3	8	5,1	4,4
Pas de déplacement	2,7	2,2	2,1	3

Tableau 26 - Répartition des modes transport utilisés par les actifs habitants le territoire du syndicat Azur

L'utilisation des transports par les actifs âgés de 15 ans ou plus ayant un emploi se rendant au travail révèle des disparités entre les communes. De façon générale, la marche à pied et le vélo ne représente qu'environ 6 % des moyens de déplacement des actifs sur le territoire du syndicat Azur. A Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine, les transports individuels sont préférés pour environ 55 % des actifs, contre environ 36 % pour les transports en communs. A Bezons, au contraire, ce sont les transports en

¹⁶ Données du ministère de l'Economie, disponible sur le journaldunet (<https://www.journaldunet.com/>)

communs qui sont le plus utilisés (47 %). Pour Argenteuil, la part des actifs qui utilisent des transports en commun ou des transports individuels est sensiblement égale (respectivement 45,9 % et 45,1 %).

Synthèse des chiffres clés de l'emploi et du revenu pour le territoire d'Azur

- Une population majoritairement active
- Disparité de répartition des CSP entre les communes du territoire
- De grands écarts de revenus enregistrés
- Forte tendance aux migrations pendulaires concernant le déplacement vers les lieux de travail (lieux étant majoritairement dans une commune autre que la commune de résidence)

3.4. Démographie des entreprises

3.4.1. Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité¹⁷

Selon l'INSEE, « L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique [...] L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie » (la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises). »

Sur le territoire du syndicat Azur, le secteur d'établissements actifs employeurs le plus représenté est celui des commerces, transports et services divers avec 64,6 %. Ce taux est inférieur à la moyenne départementale (65,5 %) et régionale (76 %). Au contraire, la part des établissements du secteur de la construction sur le territoire est de 20,2 %, bien au-dessus du taux régional qui est de 10,7 %. Par ailleurs, la répartition des établissements dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale est sensiblement similaire sur le territoire, le département et la région (autour de 9-10 %).

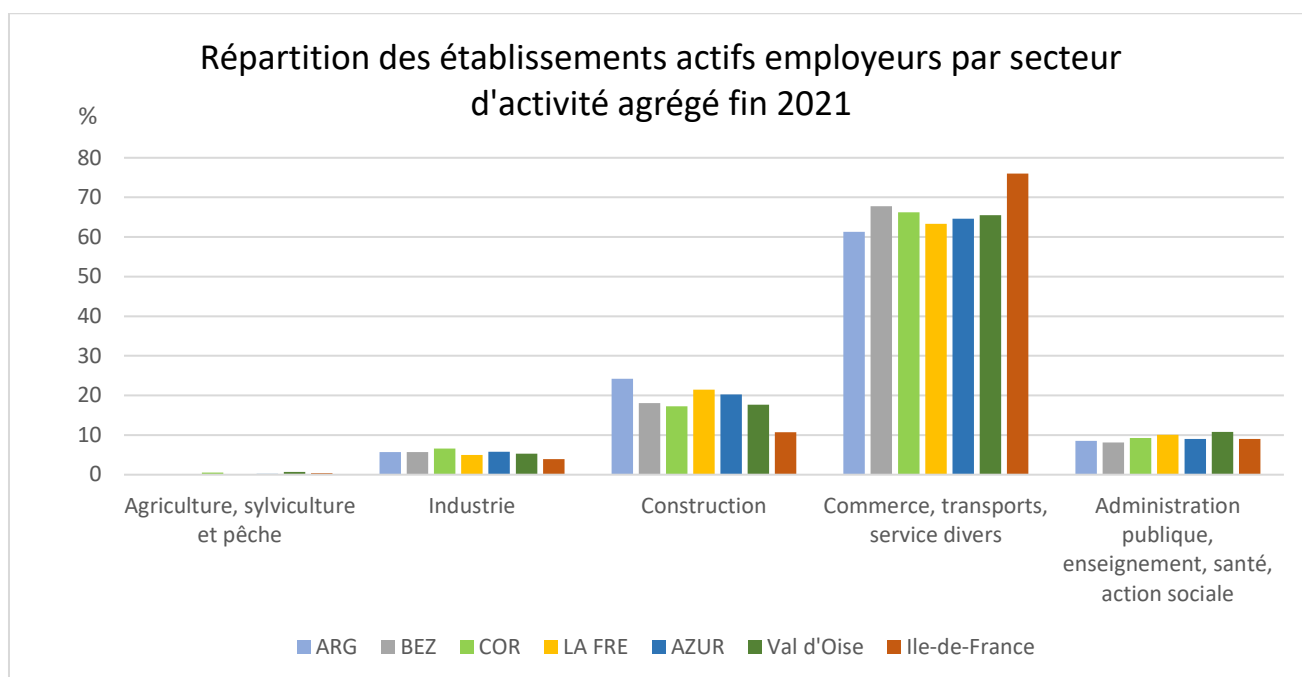


Tableau 27 - Répartition par secteur d'activité des établissements actifs employeurs

¹⁷ Source : Données statistique INSEE ([Statistiques et études | Insee](https://www.insee.fr/fr/statistiques)) et fichiers localisés des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)

Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2022 (en %)	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	Argenteuil	Bezons	Corneilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
0 salarié	9,9	10	11	11,9	9,9	8,1	13,9
1 à 9 salariés	71,9	70,6	71,2	69,7	68,4	70,8	75,9
10 à 19 salariés	8,9	9,8	9	9,6	9,5	10,4	6,3
20 à 49 salariés	5,5	5,9	5	6,0	6,1	6,6	1,2
50 salariés et plus	3,8	3,7	3,7	2,6	5,9	3,8	2,5

Tableau 28 - Répartition par nombre de salariés des établissements actifs employeurs

La distribution des salariés sur le territoire du syndicat Azur, ainsi qu'au niveau départemental et régional, connaît une grande disparité. Environ 71 % des établissements actifs comptent entre 1 et 9 salariés. Il est possible d'établir l'hypothèse que cette situation reflète une présence forte de commerçants-artisans dans les zones géographiques considérées. De façon globale, 8 établissements sur 10 emploient moins de 10 salariés. Cette répartition est identique au niveau du département et de la région.

Synthèse des chiffres clés de la démographie des entreprises

- Prépondérance des établissements actifs du secteur d'activité du commerce, transports et services divers
- Secteur de l'agriculture quasi inexistant sur le territoire d'Azur
- Très large majorité d'établissements de 0 à moins de 10 salariés

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- Continuer d'enrichir les actions locales en associations avec les acteurs du secteur public ou privé majeurs qui joue un rôle en tant qu'acteur de la prévention et diffuser des messages de sensibilisation vers leur personnel ou leurs publics cibles
- Développer une économie locale, favoriser le réemploi, créatrice d'emplois durables

3.4.2. Commerces¹⁸

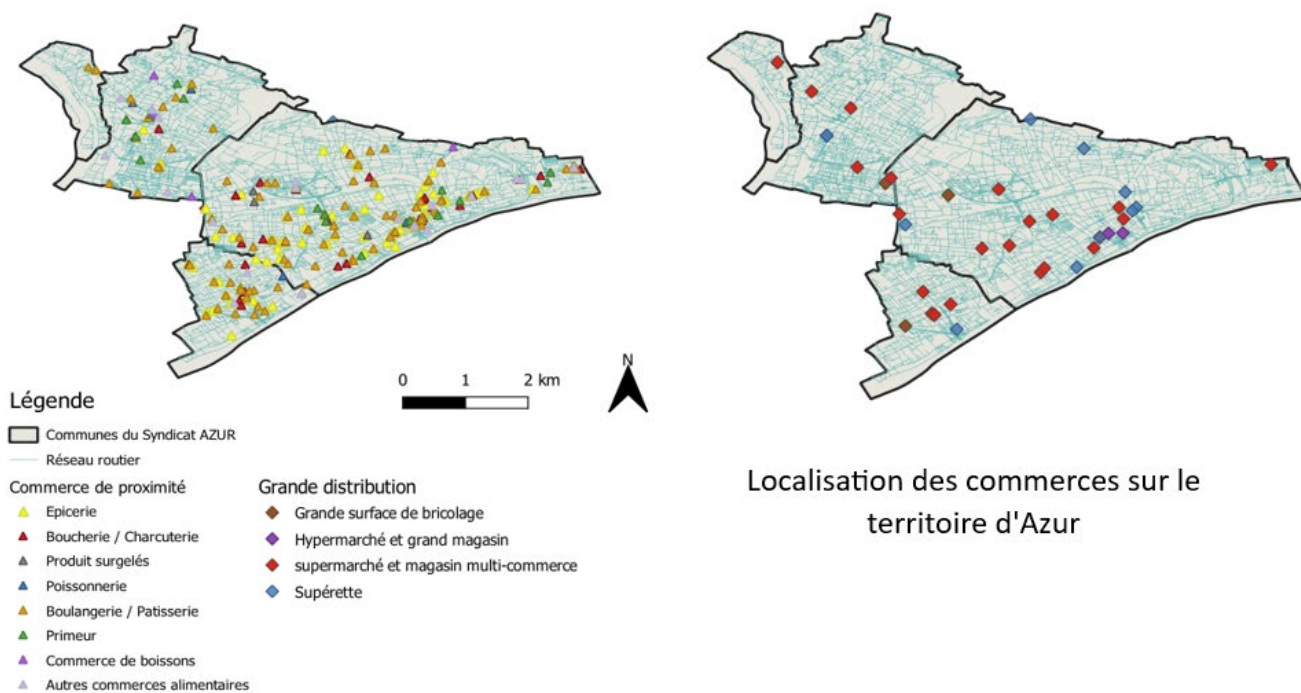


Figure 12 - Localisation des commerces sur le territoire du syndicat Azur

La carte ci-dessus relative à la localisation des commerces présents sur le territoire permet, dans un premier temps, de saisir la distribution de l'offre commerciale. Celle-ci met en évidence des différences entre les communes du territoire, notamment à Argenteuil et Bezons, qui présentent une concentration et un nombre élevée de commerces, par rapport à Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine, où la répartition est moindre et plus diffuse. Par ailleurs, cela permet de visualiser les établissements cibles pour d'éventuelles actions de prévention, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire.

¹⁸ Source : données INSEE BPE (Janvier 2023). Carte réalisée par Axel Brunet avec QGIS

3.4.3. Etablissements scolaires¹⁹

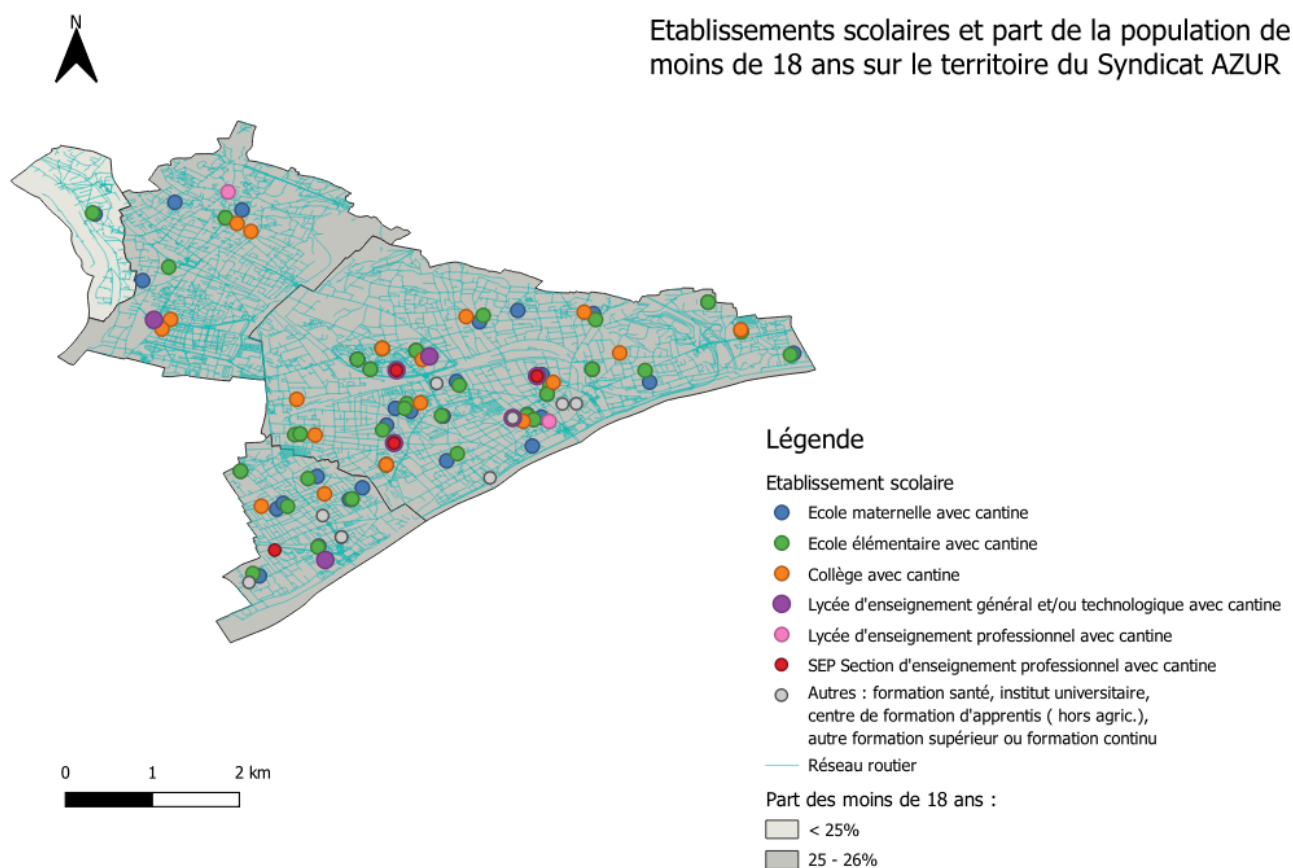


Figure 13 - Localisation des établissements scolaires sur le territoire du syndicat Azur

Le territoire du syndicat Azur comprend 122 établissements scolaires, publics et privés, des 1^{er} et 2nd degrés. La grande majorité de ces établissements (107 au total) est équipée d'une cantine. La commune d'Argenteuil qui régit l'unique cantine centrale du territoire, offre ainsi des opportunités dans la planification d'actions de prévention. Chacune des communes du territoire possède au moins une école maternelle et une école élémentaire. Il est important de constater que seule la commune de La Frette-sur-Seine ne possède pas d'établissement scolaire du 2nd degré.

¹⁹ Source : données des établissements INSEE BPE (Janvier 2023) et données des populations INSEE (2021).
Carte réalisée par Axel Brunet avec QGIS

3.5. Tourisme

3.5.1. Part des résidences secondaire dans le logement

Selon INSEE, « Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. »

	Ile-de-France	Val d'Oise	Argenteuil	Bezons	Corneilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2021, en %	4,1	1,5	0,9	1,0	1,5	1,2
Taux d'évolution annuel du nombre de résidence secondaire (2015-2021), en %	3,7	6,5	4,6	1,5	7,4	4,4

Tableau 29 - Part des résidences secondaires dans le logement

3.5.2. Taux de fonction touristique

Selon l'INSEE, « Le taux de fonction touristique d'une zone (exprimé en lits pour 100 habitants) est égal au rapport entre le nombre de touristes pouvant être accueillis et le nombre d'habitants permanents. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la population résidant habituellement dans la zone. Cet indicateur exprime la capacité théorique, en termes d'accueil touristique, d'un territoire à augmenter sa population. »

Le taux de fonction touristique sur le territoire du syndicat Azur est faible, il est d'environ 3 lits touristiques pour 100 habitants, ce qui est sous le niveau départemental estimée à 5 lits pour 100 habitants et le niveau régionale estimé à 13 lits pour 100 habitants.

	Ile-de-France	Val d'Oise	Azur	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis	La Frette-sur-Seine
Nombre total de lits touristique ²⁰ en 2021	1 651 517	66 912	4696	2 674	1 047	845	130
Taux de fonction touristique en %	13	5	2,7	2,5	3	3	2,8

Tableau 30 - Taux de fonction touristique (en %)

²⁰ Source : données INSEE. « Le nombre de lits touristiques est estimé à partir des ratios suivants : pour les hôtels (deux lits par chambre), les campings (trois lits par emplacement) et les résidences secondaires (cinq lits par résidence secondaire). »

4. Etat des lieux de la gestion des déchets du syndicat Azur

4.1. Organisation générale du service public de la collecte et du traitement des déchets

4.1.1. Dispositif de collecte

Le syndicat Azur collecte les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux de même que les encombrants et les dépôts sauvages. Afin de mener à bien cette mission, le service en charge de la collecte des déchets ménagers organise la planification, l'optimisation et le suivi de la collecte.

Collecte en porte-à-porte (PAP)

L'organisation de la collecte des déchets en porte-à-porte sur le territoire est la suivante :

Collecte en PAP selon flux	Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères et assimilées + DIB	Argenteuil Bezons	Régie	C2 à C6	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle vert foncé	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C2	Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Bac gris couvercle jaune Bac gris couvercle bleu	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%
Encombrants	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Posés sur la voie publique	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	De 1 fois par mois à 1 fois tous les 2 mois		100%
Déchets végétaux	Argenteuil Bezons	Régies	C1 (8,5 mois/année)	Bac gris couvercle vert Sac en papier Bac sans couvercle	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C1 (9 mois dans l'année)		100%

Tableau 31 - Organisation de la collecte en PAP du syndicat Azur

*CX : X collecte(s) par semaine

Collecte en apport volontaire (AV)

Collecte en AV selon flux	Villes concernées	Mode d'exploitation	Mode de dépôt
Ordures ménagères	Argenteuil Bezons Corneilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons Corneilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Verre	Argenteuil Bezons Corneilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine + Déchèterie	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées + Colonnes aériennes

Tableau 32 - Organisation de la collecte en BAV du syndicat Azur

Collecte en déchèterie

La déchèterie vient en supplément de la collecte en PAP et en AV. Le site est ouvert 362 jours par an (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) gratuitement et se situe au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil. Les habitants du territoire du syndicat Azur peuvent y déposer un certain nombre de flux de déchets en vue de leur valorisation et de leur traitement. Cependant, elle n'admet pas les déchets des professionnels. Les déchets acceptés sont les suivants :

- **Matériaux de construction** : bois, béton, ciment, parpaing, carrelage, tuile, terre, sable, cailloux... ;
- **DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques) petits et gros électro-ménagers, cafetières, écrans, réfrigérateurs, machines à laver, câbles... ;
- **DEA** (déchets d'éléments d'ameublements) chaises, buffets, placards, tables, matelas, couettes et oreillers, tapis... ;
- **TLC** (textiles, linges et chaussures) vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie... ;
- **Déchets spécifiques, toxiques ou biologiques** : pots de peinture, produits toxiques... ;
- **Déchets végétaux** : tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes, sapins, arbres de Noël... ;
- **Piles et batteries** : piles, batteries, accumulateurs... ;
- **Ampoules, lampes** : néons, ampoules sans filaments... ;
- **Déchets DASRI** : soins à risques infectieux pour les particuliers en auto-traitement ;
- **Autres déchets** : encombrants, plastiques, cartons, tous les papiers, pots et bords en verre, pneus sans les jantes, cartouches d'encre, huiles de vidange (inférieure à 20 l), plâtre, ferrailles...

De plus, la déchèterie s'est vue équipée d'une cabane à dons afin de permettre de récupérer et de stocker des objets encore en bon état dans le but qu'ils soient redirigés pour réemploi. A cette fin, la syndicat Azur a conventionné plusieurs associations du territoire afin qu'elles viennent récupérer les dons et les réemployer.

4.1.2. Collecte en déchèterie

Type de déchets	Exutoire	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio par hab. 2023 (en kg/an/hab)
Gravats	CET classe III	9 112	7 713	8 159	+ 5,78%	46,96
Incinérables	Incinération	5 585	5 974	6 259	+ 4,77%	36,02
Végétaux	Compostage	1 141	893	1 003	+ 12,32%	5,77
Mobilier	Recyclage/Valorisation	711	760	900	+ 18,42%	5,18
Ferrailles	Valorisation matière	323	192	252	+ 31,25%	1,45
DEEE*	Valorisation matière	85	109	125	+ 14,68 %	0,72
DTQD**	Incinération	97	67	72	+ 7,46 %	0,41
Cartons, journaux, magazines	Recyclage	70	61	54	- 11,48 %	0,31
Verre	Recyclage	42	30	34	+ 13,33 %	0,20
Textiles	Recyclage	37	24	19	- 20,83 %	0,11
Huiles	Valorisation		16	16	0 %	0,09
Pneus	Recyclage/Valorisation	16	16	14	- 12,50 %	0,08
Batteries	Valorisation		2	2	0 %	0,01
Piles	Recyclage/Valorisation	1,23	1,90	1,81	- 4,74%	0,01
Lampes	Recyclage/Valorisation	1,19	1,19	0,97	- 18,49%	0,01
Cartouches d'encre	Recyclage/Valorisation	2,43	0,52	0,49	- 5,77%	0,00
TOTAL		17 224	15 861	16 912	+ 6,63 %	97,34

Tableau 33 - Evolution des tonnages collectés en déchèterie

* DEEE = Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

** DTQD = Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Evolution de la fréquentation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Argenteuil	28 569	29 440	21 937	20 495	22 845	30 184	+ 32,12 %
Bezons	3 264	3 439	2 957	5 550	5 888	4 786	- 18,71 %
Cormeilles-en-Parisis	16 413	14 520	15 394	22 832	23 294	24 695	+ 6,01 %
La Frette-sur-Seine	10 691	11 013	12 821	19 941	14 118	13 504	- 4,34 %
TOTAL	58 937	58 412	53 109	68 818	66 145	73 169	+ 10,61 %

Tableau 34 - Evolution de la fréquentation de la déchèterie par commune

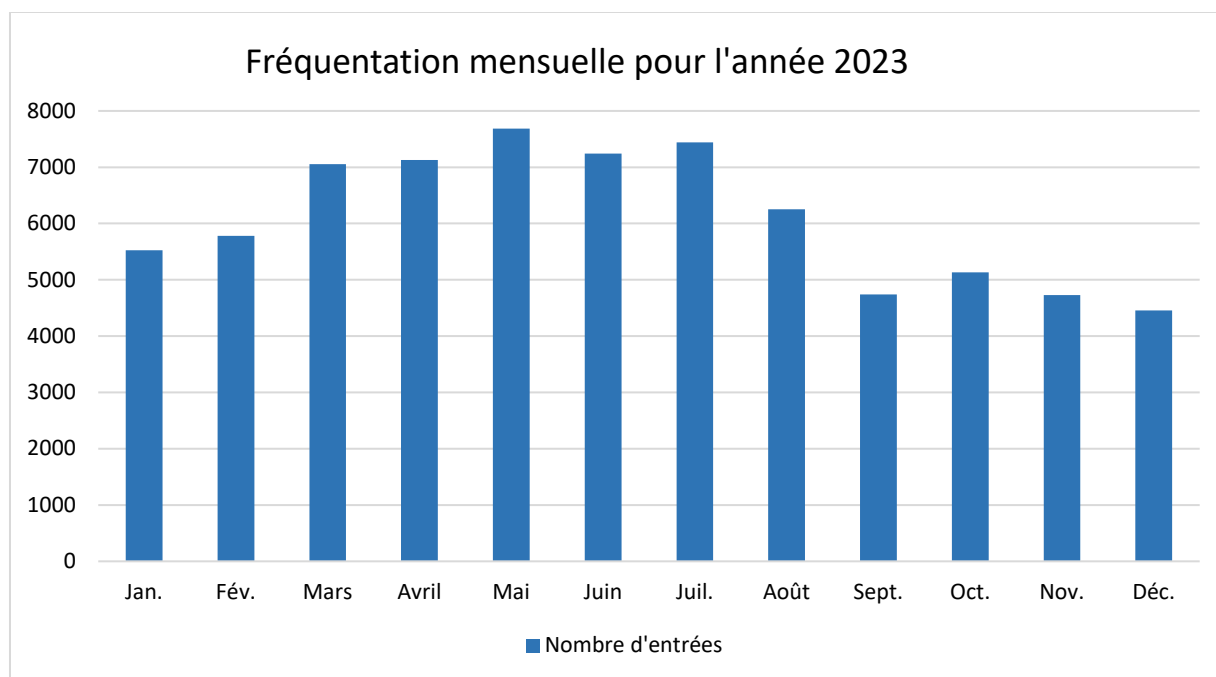


Tableau 35 - Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie en 2023

4.1.3. Traitement

Installation de traitement des déchets de l'EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
Centre de Valorisation Énergétique - Argenteuil	SYNDICAT Azur	Groupe SUEZ	Vapeur / Electricité / Recyclage
Centre de tri des emballages et des papiers	SYNDICAT Azur	PAPREC	Recyclage / Valorisation
Centre de stockage du verre	SYNDICAT Azur	SUEZ RV	Recyclage
Centre de traitement des objets ménagers encombrants et des gravats	SYNDICAT Azur	SUEZ RV	Recyclage, Vapeur / Electricité
Centre de traitement des végétaux	SYNDICAT Azur	VALORISOL	Compost

Tableau 36 - Liste des exutoires et installations de traitements des déchets du syndicat Azur

Le tableau suivant renseigne du tonnage de déchets traités par le syndicat Azur hors déchèterie :

Type de déchets (Type de collecte)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Ordures ménagères (PAP + AV + Service Techniques)	61 339	60 783	- 0,91 %	353
Emballages et papiers (PAP + AV)	5 150	5 435	+ 5,53 %	32
Verre (AV)	1 655	1 596	- 3,56 %	9
Encombrant (PAP)	5 714	5 486	- 3,99 %	32
Déchets végétaux (PAP + Service Techniques)	4 567	5 246	+ 14,87 %	31
TOTAL	78 425	78 546	+ 0,15 %	457

Tableau 37 - Evolution des tonnages de déchets traités par catégorie de flux

Tonnage de déchets traités en 2023	ARG		BEZ		COR		LA FRE	
	Tonnes	kg/an/hab	Tonnes	kg/an/hab	Tonnes	kg/an/hab	Tonnes	kg/an/hab
OM (PAP + AV + Services techniques)	41 472	380	11 529	360	6 845	260	936	199
Emballages (PAP + AV)	3 168	29	839	26	1 234	47	192	41
Verre (AV)	702	6	184	6	585	22	124	26
Encombrants (PAP)	3 777	35	1 050	33	557	21	102	22
Végétaux (PAP + Services techniques)	2 791	26	538	17	1 431	55	476	101
TOTAL	51 910	476	14 140	442	10 652	405	1 830	389

Tableau 38 - Tonnages traités par flux et par commune en 2023

CVE : bilan de la valorisation énergétique

Le syndicat Azur dispose d'un centre de valorisation énergétique (CVE). Celui-ci incinère uniquement les ordures ménagères et assimilées issues de son territoire et des communes avoisinantes. Cette incinération permet une valorisation énergétique (électrique, thermique). La capacité de traitement est de 206 000 tonnes de déchets / an depuis 2019. Ce CVE est situé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil (95100).

L'usine est composée de :

- 1 four 9 t/h à PCI 2000 kcal/kg – chaudière 25 t/h vapeur 360°C / 36 bar,
- 1 four 15 t/h à PCI 2533 kcal/kg – chaudière 55 t/h vapeur 380°C / 46 bar,
- 1 fosse de réception d'ordures ménagères de 9 315 m³ autorisés (depuis le 24 décembre 2019),
- 2 unités de traitement des fumées (1 par ligne) avec analyses en continue,
- 1 station de traitement des effluents issus du process,
- 1 installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME),
- Réseau chauffage urbain,
- Réseau vapeur industrielle,
- 2 groupes turbo-alternateurs de 5MW et 10MW.

La concession d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique arrive à terme le 30 juin 2025. Une concession de service public pour l'exploitation du CVE, d'une durée de 24 ans à partir du 1er juillet 2025, est en discussion pour cette année 2024.

Qualité environnementale : Certification ISO 14 001

Performance énergétique : Certification ISO 50 001

Le tableau suivant distingue les tonnages des déchets incinérés suite à la collecte en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie en 2023²¹ :

Tonnage incinéré pour le syndicat Azur (villes + déchèterie + refus de tri + encombrants broyés)	73K tonnes
Tonnage incinéré pour d'autres syndicat et DIB	135K tonnes
Tonnage incinéré en 2023 par le CVE	208K tonnes*

Tableau 39 - Tonnages de déchets incinérés par provenance

* Sur autorisation spéciale de la Préfecture

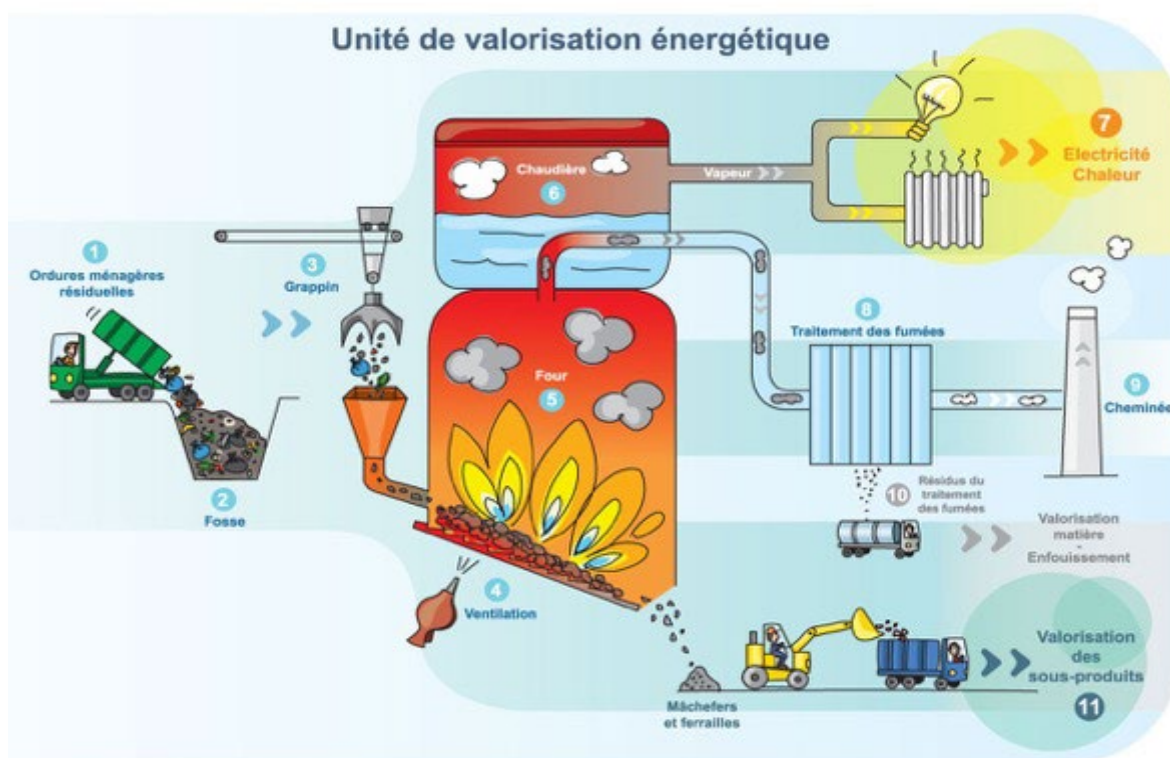


Figure 14 - Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

²¹ Source : [Dossier d'information au public 2021 sur l'activité et les performances énergétiques du centre de valorisation énergétique](#) - SUEZ

La valorisation des déchets se déroule en plusieurs étapes. Dans un premier temps, les déchets collectés sont déchargés dans une fosse, où ils sont répartis de façon homogène. Dans un second temps, ils sont envoyés dans une chambre de combustion pour y être incinérés, selon un cycle en trois temps :

- Le séchage ;
- La combustion (900°C pendant 60 minutes) ;
- L'évacuation des résidus solides (appelés aussi mâchefers)

La chaleur et la vapeur générées par cette combustion sont récupérées et valorisées en énergie :

- **Valorisation thermique** : La forte chaleur va permettre d'alimenter des réseaux de chaleur urbains, ou être proposées à des entreprises et/ou établissements publics ;
- **Valorisation électrique** : Grâce aux turbo-alternateurs, il est possible de transformer la vapeur en énergie électrique ;

Valorisation électrique en 2023		Valorisation thermique en 2023	
Consommation électrique de l'usine (auto-consommation + achat EDF)	Revente	Chaleur exportée vers le réseau de chaleur	Vapeur exportée vers Placo Plâtre
22 125 MWh	55 521 MWh	95 673 MWh	7 650 tonnes soit 6 120 MWh

Tableau 40 - Valorisation électrique issue de l'UVE en 2023

Performance énergétique 2023²² = 83,3 %

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (0,97 \times 2.371 \times T) \times FCC$$

Où :

- *Pe* représente la performance énergétique de l'installation ;
- *Ee.p* représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;
- *Eth.p* représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- *Eth.a* représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- *Ec.a* représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- *Ee.a* étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;
- *T* représente le tonnage de déchets réceptionnés en 2023 ;
- *FCC* représente le facteur climatique

²² Source : Calculs de performance énergétique en 2023 - SUEZ

Valorisation matière issue de l'incinération	Tonnes en 2023
Mâchefers	41 177
Dont ferrailles valorisées	1 489
Dont non ferreux valorisés	908

Tableau 41 - Valorisation matière issue de l'incinération

Après la combustion des déchets, certains éléments ne peuvent être incinérés : Les mâchefers. Ce sont des résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération. Ils sont constitués de produits minéraux incombustibles : verre, oxydes et hydroxydes métalliques, silice, etc. Ils représentent environ 180 kg par tonne de déchets incinérés. En sorti de four, et après refroidissement, les mâchefers subissent un déferraillage pour séparer les matériaux ferreux et non ferreux. Les mâchefers restants sont ensuite traités et valorisés ; notamment afin d'être utilisés dans les revêtements des routes. A titre d'exemple, une tonne d'ordures ménagères incinérée a produit en 2023 196 kg de mâchefers, 7 kg de métaux ferreux et 4 kg de métaux non ferreux.

Les fumées générées lors de l'incinération des déchets sont polluantes. Elles sont donc traitées en effectuant un dépoussiérage et une dépollution avant d'être rejetées dans l'atmosphère. En termes d'émissions atmosphérique, le CVE est soumis à une réglementation stricte. Celle-ci doit respecter les seuils définis par les arrêtés préfectoraux, transposant ainsi la réglementation nationale renforcée par le plan particulier de protection de l'atmosphère de l'Île de France. La cheminée possède des capteurs qui mesurent en continu le niveau de pollution des fumées avant le rejet dans l'atmosphère. Ces mesures sont complétées par des contrôles de laboratoires indépendants, deux fois par an, qui confirment le respect des valeurs limites d'émissions et le bon fonctionnement des analyseurs en cheminée.

Valorisation matière, par flux

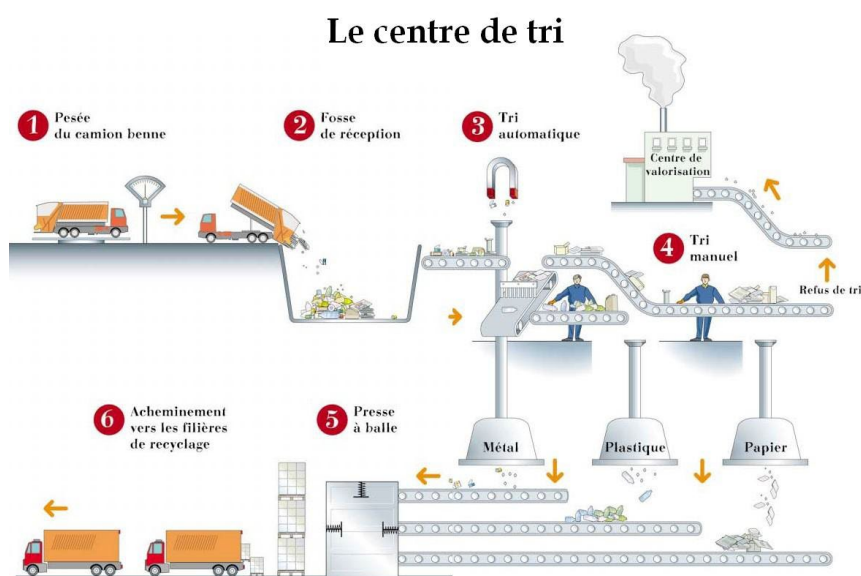


Figure 15 - Fonctionnement du centre de tri des déchets

Emballage et papiers : Le centre de tri du Groupe PAPREC est situé à Le Blanc-Mesnil. Il dispose d'une capacité de réception des emballages de 50 000 tonnes/an.

Emballages recyclables traités	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Cartons	924	1 825	1 122	- 38,52 %	7
Gros de magasins	218	195	211	+ 8,21 %	1
Briques alimentaires	26	46	85	+ 84,78 %	0
Bouteilles et flacons	333	575	659	+ 14,61 %	4
Aluminium	14	34	16	- 52,94 %	0
Acier	71	74	63	- 14,86 %	0
Journaux et magazines	1 426	705	951	+ 34,89 %	6
Refus	1 211	1 720	2 478	+ 44,07 %	14
TOTAL	4 223	5 174	5 585	+ 7,94 %	32

Tableau 42 - Evolution des tonnages d'emballages recyclables traités par fraction

Dans le centre de tri, les emballages triés arrivent en vrac. Pour pouvoir être acheminés vers les différentes usines de recyclage, ils doivent être préalablement séparés par familles de matériaux (acier, aluminium, carton, brique alimentaire, trois types de plastique et papier). Ce tri est effectué manuellement et automatiquement. Chaque matériau, une fois isolé des autres, sera acheminé vers une presse à balles pour être compacté sous forme de balles. L'acier est compacté sous forme de paquets et le papier reste en vrac. Chaque matériau est ensuite acheminé vers son usine de recyclage. Une seconde vie commence pour les emballages sous forme de nouvelles matières premières.

Verre, encombrants et gravats : Le centre de stockage et de tri du groupe SUEZ situé à Gennevilliers est en charge de la réception et du recyclage du verre, des encombrants et des gravats.

Encombrant	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Argenteuil	3 720	4 000	3 777	- 5,58 %	35
Bezons	1 029	980	1 050	+ 7,14 %	33
Cormeilles-en-Parisis	580	632	557	- 10,59 %	21
La Frette-sur-Seine	116	110	102	- 7,27 %	32
TOTAL	5 445	5 713	5 486	- 3,97 %	32

Tableau 43 - Evolution des tonnages par commune des encombrants dirigés vers de la valorisation matière

Verre recyclé	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Verre	1465	1 685	1 630	- 3,25 %	9

Tableau 44 - Evolution des tonnages de verre dirigés vers de la valorisation matière

La valorisation « matière » (cartons, ferrailles, etc.) représente 30% du poids des objets ménagers encombrants. La part restante est ensuite broyée puis incinérée pour la valorisation énergétique.

Gravats	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ration kg/an/hab 2023
Déchèterie	7 709	7 713	8 153	+ 5,70 %	47

Tableau 45 - Evolution des tonnages de gravats dirigés vers de la valorisation matière

Les gravats, quant à eux, servent de remblais dans le cadre de divers chantiers.

Végétaux : Le centre de traitement de la société VALORISOL à Montesson est en charge de la gestion et de la valorisation matière des déchets verts. Les végétaux collectés sont transformés en compost.

Végétaux	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Argenteuil	2 992	2 633	2 791	+ 6,00 %	26
Bezons	432	471	538	+ 14,23 %	17
Cormeilles-en-Parisis	1 478	1 101	1 431	+ 29,97 %	54
La Frette-sur-Seine	381	354	486	+ 37,29 %	103
Déchèterie	2 107	893	1 003	+ 12,32 %	6
TOTAL	7 390	5 452	6 249	+ 14,62 %	36

Tableau 46 - Evolution des tonnages de déchets verts par commune dirigés vers de la valorisation matière

4.1.4. Démarche environnementale

En 2023, les déchets collectés (hors déchèterie) étaient orientés vers les modes de valorisation suivants :

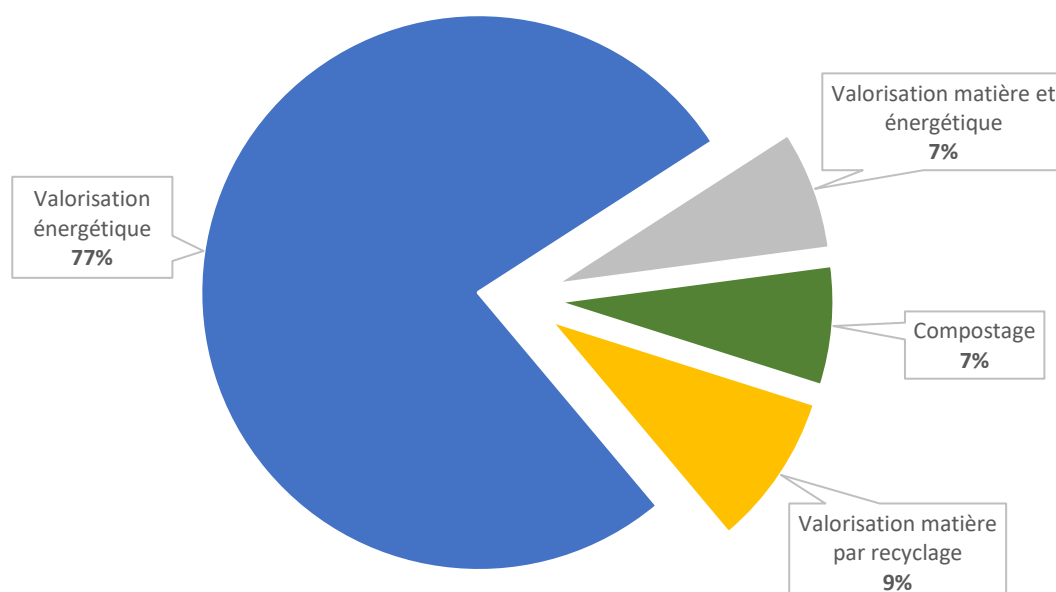


Figure 16 - Répartition des modes de traitement en 2023

4.2. Production des déchets ménagers

4.2.1. Cartographie des flux sur les villes

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP + AV + Déchèterie + Services Techniques	Centre de Valorisation Énergétique - Argenteuil	Valorisation énergétique
Verre	AV + Déchèterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Emballages et papiers	PAP + AV + Déchèterie	Quai de transfert – Gennevilliers Centre de tri – Blanc Mesnil	Valorisation matière par recyclage et énergétique (refus de tri)
Encombrants	PAP	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière (30%) et énergétique (70%)
Déchets végétaux	PAP + Déchèterie + Services Techniques	Centre de compostage – Montesson	Compostage

Tableau 47 - Schéma opérationnel par flux de déchets par commune du territoire du syndicat Azur

4.2.2. Evolution des tonnages de déchets traités par communes

Villes	Tonnage 2017	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Argenteuil	44 557	52 973	51 910	- 2,01 %	476
Bezons	13 768	13 227	14 140	+ 6,90 %	442
Cormeilles-en-Parisis	9 554	10 481	10 652	+ 1,63 %	405
La Frette-sur-Seine	1 859	1 739	1 830	+ 5,23 %	389

Tableau 48 - Evolution des tonnages traités par commune

4.2.3. Synthèse du traitement des déchets par le syndicat Azur

	2023
Tonnage total des déchets traités, (Porte à Porte, Apport Volontaire et déchèterie) (OM, emb., verre, encombrants, végétaux)	95 458
Part des déchets en provenance du syndicat Azur dans les tonnages reçus sur le Centre de Valorisation Énergétique d'Argenteuil	35 %
Ratio par habitant des ordures ménagères collectées traitées (kg/an/hab.)	353
Ratio par habitant des emballages recyclables traités avec les refus de tri (kg/an/hab.)	32
Ratio par apport des déchets apportés en déchèterie fixe (kg/an/apport)	97,34
Coût à la tonne des ordures ménagères incinérés du syndicat Azur	96,97 €*

Tableau 49 - Synthèse du traitement des déchets par le syndicat Azur

*Hors recettes exceptionnelles/ponctuelles d'énergie

4.3. Les coûts de la gestion des déchets

4.3.1. Mode de financement

Le budget couvre le financement des services fournis aux usagers ainsi que les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Il prend en compte toutes les réglementations environnementales et fiscales applicables. Ce budget est voté chaque année par le comité syndical. Il est élaboré dans un souci constant d'optimisation des dépenses et de gestion, afin de limiter l'augmentation des contributions demandées aux EPCI membres du syndicat.

La gestion des déchets ménagers et assimilés est actuellement financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS), cette dernière concernant les activités commerciales collectées par la collectivité. En 2023, la recette générée par la TEOM de l'EPCI s'élevait à 18 942 549 € avec une prévision de 19 551 426 € de recette générée par la TEOM pour 2024.

4.3.2. Coûts de revient

Coût de collecte en € TTC/Tonne (Prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte)	2022	2023	Evolution 2023/2022
Ordures ménagères	91,91 €	97,47 €	+ 6,05 %
Emballages et papiers	323,97 €	276,31 €	- 14,71 %
Verre	68,46 €	68,48 €	+ 1,49 %
Encombrants	255,41 €	287,15 €	+ 12,43 %
Végétaux	135,67 €	164,11 €	+ 20,96 %
Tous flux confondus	126,76 €	132,87 €	+ 4,82 %

Tableau 50 - Coûts de collecte (en € TTC/tonne) par flux de déchets

Coût de traitement en € TTC/Tonne	2022	2023	Evolution 2023/2022
Ordures ménagères	99,26 €	96,97 €* 	- 2,31 %
Emballages et papiers	225,77 €	234,57 €	+ 3,90 %
Verre	14,51 €	14,73 €	+ 1,52 %
Encombrants	66,55 €	67,55 €	+ 1,50 %
Végétaux	47,48 €	51,47 €	+ 8,40 %
Tous flux confondus (coût moyen pondéré)	101,20 €	100,81 €	- 0,39 %

Tableau 51 - Coûts de traitement (en € TTC/tonne) par flux de déchets

*Hors recettes exceptionnelles/ponctuelles d'énergie

5. Matrice AFOM

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	INTERNE		EXTERNE	
Territoire	- Taux de natalité fort (16,7‰) - Population jeune et active (77% d'actifs) - Ménage composé majoritairement de famille (66%) - Majorité des emplois dans Commerce, transport et services divers (64%) - Tissu commercial et associatif dynamique (nombreuses manifestations locales) - Bonne connaissance de la population du territoire grâce aux agents de terrains - Principalement propriétaire (58%)	- Taux d'habitat collectif (52%) - Paysage urbain hétérogène et dense - Déséquilibres sociaux et spatiaux - Périmètres administratifs interdépartementaux multiplient les interlocuteurs institutionnels	- Favoriser les circuits courts - Groupes scolaires nombreux avec cantines pour sensibilisation - Réseaux de petits commerces et grandes surfaces denses - Partenariats importants et divers - Communication ciblée - Tissu associatif important	- Revenus des ménages significativement différents sur le territoire - Territoire très diversifié - Tendance au communautarisme - Population croissante : nouveaux habitants à sensibiliser
Déchets	- Volonté politique de réduire les quantités de déchets produits sur le territoire - Maîtrise de la déchèterie, de l'incinérateur et de la collecte - Fréquence des collectes importante - Compostage individuelle déjà promu - Déchèterie très accessible - Sensibilisation importante auprès des groupes scolaires	- Pas de levier financier incitatif - Faible pouvoir d'achat d'une part de la population qui a d'autres priorités - Sensibilité variée selon les communes : erreur de tri, manque d'intérêt et mauvais comportement - Dépôts sauvages récurrents	- Fort gisement d'évitement sur les OMR - Marge de progrès importante	- Difficulté de changement de comportement - Population résistante au changement, qui compte trop sur les générations futures, qui se décharge de cette préoccupation.

Tableau 52 - Matrice AFOM

PHASE 2 : Bilan PLPDMA 2018-2024

Les quatre villes du territoire du syndicat Azur ont toutes fait l'objet d'actions de prévention et de sensibilisation mentionnées et développées dans le précédent PLPDMA 2018-2024. Afin d'engager de nouvelles actions pour la période 2025-230 et accentuer le processus de réduction des déchets en cours sur le territoire, un bilan des actions mises en œuvre dans ce précédent plan est nécessaire. Ledit bilan couvrira les cinq axes qui composait la colonne vertébrale du précédent plan d'action :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire
3. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
4. Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation – augmenter la durée de vie des produits
5. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Au total, ce sont 28 actions réparties selon les cinq axes cités ci-dessus qui ont été retenues pour être mises en œuvre :

AXES	Actions PLPDMA 2018
Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Manifestations écoresponsables
	Réduction de papiers d'impressions dans les collectivités, établissements scolaires et chez les particuliers
Axe 2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire	Atelier "cuisine anti gaspi"
	Kit "chasse au gaspi"
	Opération "Anti gaspi"
	Gourmet bag / l'EcoBox
	Aide alimentaire / glanage
Axe 3 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Compostage domestique en habitat pavillonnaire
	Compostage partagé en pied d'immeuble et dans les jardins partagés
	Compostage dans les établissements scolaires
	Réduction des biodéchets par les animaux domestiques
	Promotion du jardinage au naturel
Axe 4 - Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation -	Cabane à don en déchèterie

AXES	Actions PLPDMA 2018
Augmenter la durée de vie des produits	Création d'une recyclerie
	Repair cafés
	Evènement Répar'Acteurs
	Réemploi et la réutilisation pour les textiles
	Communiquer et sensibiliser sur l'obsolescence programmée et les alternatives émergentes
Axe 5 - Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Développement vente en vrac
	Kit de course
	Promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballages / lutte contre les produits suremballés et jetables
	Inciter l'utilisation de sacs réutilisables
	Développement de la consigne pour le réemploi du verre
	Recours aux couches et langes lavables
	Opération STOP PUB
	Promotion de l'eau du robinet
	Défi "Familles Zéro déchets"

Tableau 53 - Axes et actions du PLPDMA 2018-2024 du syndicat Azur

La majorité des actions mentionnées ont été réalisées ou sont en cours de développement. Pour les actions non réalisées ou annulées, les raisons sont que certaines pratiques sont déjà largement mises en place et effectives sur le territoire, ou bien qu'un manque d'intérêt et de retour a été constaté lors des différentes études.

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets

L'un des objectifs du syndicat Azur a été de réduire les déchets générés au sein de ses locaux, ainsi que par les particuliers en contact direct avec le syndicat. Dans un souci d'exemplarité, le syndicat Azur a d'abord cherché à limiter l'impression de papier, tant pour ses employés que pour les particuliers. Pour ce faire, une dématérialisation des démarches administratives a été mise en place. Désormais, les particuliers peuvent soumettre leurs demandes directement sur le site internet du syndicat Azur, qu'il s'agisse d'une demande de bac, de composteur ou de tout autre service. Par ailleurs, pour les déchets d'emballages, papiers et cartons n'ayant pu être évités, une corbeille éco-responsable a été mise en place dans les bureaux, permettant aux agents administratifs de trier à la source leurs déchets et de promouvoir les bonnes pratiques de gestion du papier. Ces corbeilles sont aussi distribuées auprès des établissements publics, notamment les établissements scolaires, qui le souhaitent.



Image 2 - Corbeilles de tri proposées par le syndicat Azur

Dans un second temps, dans une volonté de réduire les déchets plastiques dans ses locaux et de modifier la consommation d'eau, le syndicat Azur a supprimé les bonbonnes d'eau pour la fontaine du siège, ainsi que la vaisselle jetable. Enfin, des actions de formation et de sensibilisation ont été organisées sous forme d'ateliers destinés aux agents du syndicat. Ces ateliers ont pour objectif de faire découvrir de nouveaux modes de consommation responsables, comme la consommation "fait-maison" (ex : bee-wraps, produits ménagers, etc.) et d'encourager l'utilisation de contenants réutilisables (verres, gourdes, etc.).

2. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Un autre objectif du syndicat Azur a été de lutter contre le gaspillage alimentaire sur son territoire, qui représente 54 kg par habitant chaque année. Pour ce faire, le syndicat Azur a partagé plusieurs vidéos sur ses réseaux sociaux, mettant en avant des recettes de « cuisine anti-gaspi », telles que des cookies réalisés à partir de pain sec, ou encore des chips d'épluchures de légumes. En complément de ces vidéos, des ateliers anti-gaspi ont été organisés pour les habitants. Les éco-conseillers ont proposé des recettes simples à réaliser à partir des restes alimentaires et d'ingrédients du quotidien, et ont accompagné les participants dans leur préparation. Une autre action menée a été l'organisation de « disco-soupes », où des invendus récupérés auprès de commerçants partenaires ont été utilisés pour préparer des soupes ou smoothies à base de fruits, à consommer sur place. Enfin, le syndicat Azur a organisé plusieurs sessions de sensibilisation auprès du grand public et dans les établissements scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire, sous forme d'échanges et de jeux (comme le jeu de l'oie).

AFMTELETHON  **8 ET 9 DÉCEMBRE 2023**
INNOVER POUR GUÉRIR

On cuisine pour le téléthon !

**RENDEZ-VOUS
SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023
À PARTIR DE 10H30
A l'Atrium, route de cormelles
à Argenteuil**

AU PROGRAMME

Disco Soupe ! À partir de 10h30
Préparation d'une soupe ou de smoothies avec des fruits et légumes invendus récupérés auprès de partenaires commerçants et marchands forains du territoire (Maisons de quartier du Val d'Argent Nord et Sud et centre social Jean Bosco)

Ateliers de sensibilisation De 14h à 15h
- Atelier de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire (Jeu de l'oie géant par le syndicat Azur)
- Atelier de sensibilisation à la préservation du cadre de vie (Brigade de l'Environnement d'Argenteuil)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 01 39 82 10 36

Image 3 - Exemple d'événement organisé par le syndicat Azur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

3. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Le syndicat Azur a décidé d'entamer à l'échelle de son territoire un développement de la gestion de proximité des biodéchets afin de retirer progressivement des ordures ménagères les déchets alimentaires et les déchets verts. Ainsi, il propose aux habitants de son territoire la vente de composteurs et de lombricomposteurs à prix réduits. Ces offres sont accessibles via le site internet de l'établissement²³. En fin d'année 2024, le syndicat Azur aura distribué en cumuler depuis 2000 plus de 4 400 composteurs aux habitants de son territoire. En plus de cette vente, le syndicat organise des événements autour du compostage, tels que le « week-end compost », où les résidents peuvent récupérer gratuitement du compost pour leurs besoins personnels, ainsi que des ateliers de sensibilisation et d'information sur les bonnes pratiques de compostage.

²³ [Réserver votre composteur | syndicat Azur](#)



Image 4 - Modèles de composteurs bois et plastiques proposés par le syndicat Azur

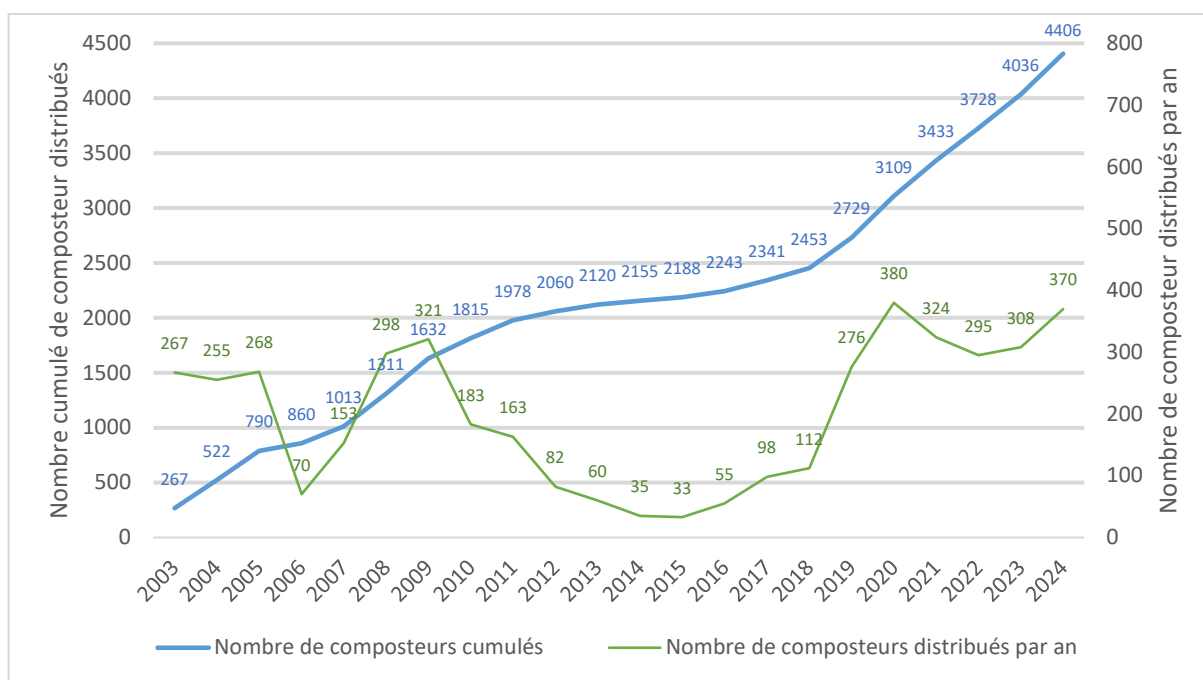


Tableau 54 - Evolution de la vente de composteurs

Le syndicat Azur a également renforcé et développé la pratique du compostage partagé. Depuis 2021, 18 établissements scolaires, 19 habitats collectifs et 2 entreprises ont été équipés de composteurs. En octobre et novembre 2023, le syndicat Azur a également participé à la renaturation de la butte d'Orgemont à Argenteuil en livrant 50 tonnes de compost issues des déchets végétaux collectés sur le territoire. Enfin, des ateliers dédiés au broyage de végétaux ont été organisés pour permettre aux habitants du territoire de broyer gratuitement leurs végétaux et de récupérer le broyat obtenu. Pour soutenir cette pratique, un service de prêt gratuit de broyeur a récemment été lancé sur le territoire. Enfin, l'année 2023 a également vu la publication du nouveau guide du compostage et du lombricompostage à destination des habitants.



Image 5 - La renaturation de la butte d'Orgemont à Argenteuil



Image 6 - Le guide Azur du compostage

4. Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation - Augmenter la durée de vie des produits

Promouvoir et développer le réemploi, la réutilisation et la réparation sur le territoire permet de générer de nombreux avantages directs et indirects pour la collectivité et ses citoyens, tels que la réduction des déchets, les économies réalisées par rapport à l'achat d'objets neufs, et bien d'autres bénéfices.



Image 7 - La cabane à dons du syndicat Azur

L'action principale lancée par le syndicat Azur a été l'ouverture d'une cabane à dons au sein de sa déchèterie afin de récupérer les objets donnés encore en état de fonctionner. L'objectif est de permettre aux particuliers de déposer des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité afin qu'ils puissent être réemployés. Entre 2022 et 2023, la cabane à dons a permis de récolter plus de 10 tonnes d'objets qui ont été récupérés et redistribués aux habitants du territoire par les différentes associations partenaires. Par ailleurs, plusieurs collectes solidaires ont été organisées, telles que le Noël solidaire, qui a lieu chaque année et qui consiste à collecter des jouets dont les familles du territoire n'ont plus besoin, pour les offrir au service pédiatrique de l'hôpital d'Argenteuil. Pour 2024, cette collecte a permis de faire un don d'environ 200 jouets, pour un total d'environ 2,5 mètres cube. Au-delà de ce dispositif, le syndicat Azur soutient le réemploi et la réutilisation par l'accompagnement de la ressourcerie l'ArgenTri, structure dédiée à la réinsertion professionnelle et à la réduction des déchets. Cette initiative repose sur le réemploi, la revalorisation et la revente d'objets sous diverses formes. Enfin, une action lancée en 2024 et actuellement en cours d'étude et d'expérimentation est le projet « sac à pain ». Le principe consiste à encourager les boulangeries à adopter une démarche éco-responsable en acceptant les contenants réutilisables de leurs clients. De plus, des sacs à pain en tissu, et donc réutilisables, seront fournis aux boulangeries, qui les distribueront à leurs clients afin de réduire les déchets liés aux papiers et plastiques lors de la vente de pain.



Image 8 - Jeux et jouets collectés lors du Noël solidaire Azur 2024



Image 9 - Sac à pains Azur

5. Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Afin de promouvoir une consommation responsable, plus respectueuse de l'environnement et éthique sur son territoire, le syndicat Azur a créé plusieurs vidéos tutoriels sur le thème du « zéro déchet », abordant des sujets tels que la fabrication de déodorants, de liquide vaisselle, ou encore de crème à rincer maison. Pour soutenir ces initiatives, des ateliers thématiques ont également été organisés. Les éco-conseillers y proposent des recettes simples pour fabriquer soi-même des produits cosmétiques et ménagers, et accompagnent les participants dans leur préparation. En plus de ces ateliers, le syndicat Azur a organisé plusieurs événements, notamment les forum Zéro déchet de 2021 et 2023. Cet événement propose des spectacles, des stands, des ateliers et des animations sur le thème de la gestion des déchets. Il a permis d'attirer environ 200 personnes à chaque édition. A titre d'exemple, l'édition 2023 a permis de sensibiliser 1 888 personnes. En 2021, la première édition du défi « Famille presque zéro déchet » a aussi été lancée auprès des habitants du territoire, avec le recrutement de 25 familles volontaires. Pendant six mois, le syndicat Azur a accompagné ces familles dans l'expérimentation de la réduction des déchets, en favorisant le partage d'expériences entre participants, la diffusion d'astuces et de bonnes pratiques, et l'utilisation d'outils pour relever ce défi. Cet événement a ensuite été renouvelé en 2023.



Image 10 - Affiche de l'édition 2023 du Forum Zéro Déchet du syndicat Azur

De plus, le renforcement de la consommation responsable s'est aussi appuyé sur la formation des gardiens d'immeubles aux consignes de tri, et ce notamment en réponse à la croissance démographique et au nombre croissant d'immeubles sur le territoire. Ces formations ont eu pour but de permettre aux gardiens de guider les habitants dans la gestion de leurs déchets. Les thèmes abordés ont pu facilement être élargis pour intégrer des messages de prévention. Enfin, chaque année, les éco-conseillers interviennent dans les écoles de la zone, d'octobre à juin, pour sensibiliser les élèves à 3 différents sujets : Traitement et recyclage des déchets ; Réduction des déchets ; Préservation de l'environnement et de la planète.

Nom de l'animation	Niveau	Objectifs
1 - TRAITEMENT ET RECYCLAGE DES DÉCHETS		
Le monde des matières	GS et CP	Repérer les caractéristiques simples des matières, reconnaître et classer les déchets par matière, nommer les types d'emballages.
Trier pour recycler	de la GS au CM2	Connaître le dispositif de collecte, apprendre les consignes de tri, nommer les différents types d'emballages.
La 2ème vie des déchets : fabrication de papier recyclé	de la GS au CM2	Comprendre les modes de valorisation des déchets, la source des matériaux, l'intérêt du recyclage, apprendre à recycler du papier.
Les déchets spéciaux	CM1 et CM2	Prendre conscience de la dangerosité de certains produits et de la nécessité de réduire leurs impacts, identifier les filières de traitement spécifique.
Visite virtuelle du Centre de Valorisation Énergétique (CVE)	CM2	Découvrir le fonctionnement du CVE en réalité virtuelle, comprendre le principe de la valorisation énergétique.
Visite virtuelle du Centre de Tri (Nouveau)	CM2	Découvrir le fonctionnement du centre de tri en réalité virtuelle, comprendre comment les emballages et les papiers sont séparés selon leur matière.
Visite du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) et de la déchèterie	du CE2 au CM2	Découvrir le fonctionnement du CVE et le principe de la valorisation énergétique, découvrir le fonctionnement d'une déchèterie.
2 - RÉDUCTION DES DÉCHETS		
Je deviens un éco-citoyen	du CE2 au CM2	Comprendre la relation entre consommation et production de déchets, identifier les produits qui génèrent le plus de déchets, réduire ses déchets.
Le cartable éco-responsable	du CE2 au CM2	Découvrir les enjeux d'une consommation responsable, prendre conscience de son pouvoir à travers ses décisions d'achat.
Art' Récup	du CP au CE2	Donner une autre utilité à un objet destiné à être jeté, réutiliser plutôt que d'acheter, sensibiliser par la pratique manuelle.
Lutter contre le gaspillage alimentaire	CM2	Prendre conscience que nos aliments sont fabriqués grâce à des ressources naturelles et que nos choix influent sur notre environnement.
Comprendre la nature pour faire son compost	de la GS au CM2	Connaître le cycle naturel de décomposition, les déchets compostables, l'intérêt du compostage domestique, valoriser les déchets.
3 - PRÉSERVER SON CADRE DE VIE, SA PLANÈTE		
Ma rue, ma rivière et l'océan	du CP au CM2	Prendre conscience des impacts de la pollution plastique, découvrir des alternatives à son utilisation.
Améliorer son cadre de vie	du CE2 au CM2	Prendre conscience de l'impact des dépôts de déchets abandonnés sur l'environnement et le cadre de vie, de l'importance de jeter ses déchets dans la bonne filière ; identifier les lieux de collecte.

Tableau 55 - Animations scolaires proposées par le syndicat Azur

Sensibilisation scolaire	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre d'école élémentaire et MGS	96	94	94	94	100	
Nombre d'élèves	21 340	21 604	21 604	17 510	18 135	
Nombre d'élèves sensibilisé	1 651	2 540	2 567	2 950	2 849	12 227

Tableau 56 - Evolution du nombre d'élèves sensibilisés par le syndicat Azur par année

L'équipe de sensibilisation intervient également lors de manifestations culturelles, de fêtes locales et dans les centres de loisirs afin de rencontrer les habitants du territoire et diffuser directement des messages de prévention. Depuis l'année scolaire 2019/2020, le syndicat Azur a sensibilisé 12 227 enfants.

Synthèse du bilan du PLPDMA 2018-2024 pour le territoire d'Azur

Le PLPDMA, piloté par le syndicat Azur entre 2018 et 2024, a permis d'agir sur les quatre communes de son territoire en matière de prévention et de sensibilisation aux déchets. Malgré la crise sanitaire liée au Covid, qui a entraîné une forte augmentation de la production de déchets, le PLPDMA a dans un premier temps contribué à limiter cette production, avant de réussir à la réduire au fil des années suivantes.

Les actions les plus efficaces se poursuivent et continuent d'évoluer, tandis que celles qui nécessitent des ajustements seront modifiées dans le cadre du nouveau PLPDMA, avec l'ajout de nouvelles initiatives pour la prévention des déchets.

PHASE 3 : CAMPAGNE DE CARACTERISATION ET ENQUETE SUR LA GESTION DES DECHETS ET LES HABITUDES DE CONSOMMATION

1. Objectif et méthodologie

Le syndicat Azur a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur son territoire. Cette campagne a pour objectif de mieux appréhender et identifier les flux de déchets composant les ordures ménagères générés par les habitants du territoire, mais aussi d'actualiser les données acquises lors de la précédente campagne de caractérisations menée en 2017 afin d'établir un comparatif.

Le but d'une telle opération est avant tout de constituer un outil statistique, tant quantitatif que qualitatif, venant appuyer et soutenir la prise de décision concernant les éléments politiques, techniques et financiers à mettre en œuvre pour engager une réduction significative des déchets sur le territoire. En effet, les données extraites des caractérisations constituent le fondement du plan d'action élaboré dans les pages ultérieures de ce document.

La méthodologie MODECOM (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) développée par l'ADEME et actualisée en avril 2024 a été utilisée pour structurer la campagne de caractérisation. Cette méthodologie se décompose en quatre grands axes :

- Elaborer un plan d'échantillonnage ;
- Définir les catégories et sous-catégories de flux à caractériser ;
- Trier les échantillons en fonction des catégories et sous-catégories ;
- Exploiter les résultats.

1.1. L'élaboration du plan d'échantillonnage

La réalisation de la campagne de caractérisation a été confié au bureau d'étude INDDIGO. Deux agents de caractérisation (un technicien INDDIGO et un agent de tri intérimaire) ont été mobilisés pour effectuer les prélèvements. Les caractérisations se sont déroulées du 10 au 21 mars 2025 sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située au 2 rue du chemin vert à Argenteuil. Le plan d'échantillonnage mis en place s'est constitué de 18 échantillons de 500 kg d'ordures ménagères résiduelles à caractériser, issus des quatre communes du territoire. La proportion de chaque commune ainsi que la diversité des quartiers ont été respectées. De plus, les différents modes de collectes ont été pris en compte, avec une majorité d'échantillons provenant de collecte en bacs et une minorité de collectes en Bornes d'Apports Volontaires (BAV). Les caractérisations ont été effectuées sur les déchets humides, c'est-à-dire qu'aucun moyen de séchage n'a été utilisé pour caractériser les déchets.

	Prélèvements			Caractérisations	
	n°1	n°2	n°3	Matin	Après-midi
Lundi 10/03/2025	S02 OM Argenteuil	S09 OM Argenteuil			S02 OM Argenteuil
Mardi 11/03/2025	Cormeilles Sud 1	La-Frette-sur- Seine		S09 OM Argenteuil	Cormeilles Sud 1
Mercredi 12/03/2025	S08 OM Argenteuil	S03 Bezons		La-Frette-sur- Seine	S08 OM Argenteuil
Jeudi 13/03/2025	BAV OM Argenteuil	S05 OM Argenteuil		S03 Bezons	BAV OM Argenteuil
Vendredi 14/03/2025	Cormeilles Sud 2			S05 OM Argenteuil	Cormeilles Sud 2
Samedi 15/03/2025					
Dimanche 16/03/2025					
Lundi 17/03/2025	S03 Bezons	S06 OM Argenteuil	S04 Argenteuil	S03 Bezons	S06 OM Argenteuil
Mardi 18/03/2025	Cormeilles Sud 3	S10 Bezons		S04 Argenteuil	Cormeilles Sud 3
Mercredi 19/03/2025	S06 OM Argenteuil	S11 Bezons		S10 Bezons	S06 OM Argenteuil
Jeudi 20/03/2025	S05 OM Argenteuil	S07 OM Argenteuil		S11 Bezons	S05 OM Argenteuil
Vendredi 21/03/2025				S07 OM Argenteuil	

Tableau 57 - Plan d'échantillonnage de la caractérisation

Afin de répondre aux enjeux définis par le syndicat et de respecter l'hétérogénéité du territoire, la campagne a étudié les gisements de déchets en fonction :

- De chaque commune
- Des quatre typologies d'habitats différents (faible, moyen, dense et très dense)

Pour obtenir une représentativité géographique fiable, chaque quartier du territoire a fait l'objet d'au moins un échantillon, à l'exception du quartier Nord de la commune de Cormeilles-en-Parisis. Un prélèvement pour ce quartier aurait dû être réalisé le mardi 11/03/2025 mais des aléas logistiques ont contraint les équipes sur place à remplacer ce prélèvement par un provenant de Cormeilles-en-Parisis Sud. Concernant les communes d'Argenteuil et de Bezons, le maillage territorial est plus complexe et les quartiers sont plus nombreux. Ainsi, la collecte sur ces villes est organisée en secteurs portant des numéros précis afin de les identifier rapidement. Les numéros mentionnés dans le tableau ont donc la signification suivante :

	Semaine 11	Semaine 12	TOTAL
Argenteuil	5	5	10
Bezons	1	3	4
Cormeilles-en-Parisis	2	1	3
La-Frette-sur-Seine	1	0	1
TOTAL	9	9	18

Tableau 58 - Nombre d'échantillons caractérisés par commune

1.2. Catégorisation et enjeux

La caractérisation des déchets permet d'identifier les différentes catégories et sous-catégories ayant le plus grand impact sur le poids de la poubelle. De plus, elle facilite la quantification potentielle d'évitement en fonction des actions mises en place dans le cadre d'une politique de prévention.

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	EXEMPLES	ENJEUX
DECHETS PUTRESCIBLES	Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	Restes de préparation (épluchures, noyaux, etc.)	Autres déchets compostables
	Produits alimentaires non consommés sans emballage	Reste des repas préparés (fruits et légumes cuits, féculents cuits, petits morceaux de pain etc.)	Gaspillage alimentaire
	Produits alimentaires non consommés sous emballages	Produits alimentaires sous emballage non consommés, parfois entamés ou périmés	Gaspillage alimentaire
	Autres putrescibles	Déchets alimentaires non compostables (os, arrêtes), excréments	Résiduels
PAPIERS	Emballages papiers	Sacs en papier, emballages de farine, sucre...	Recyclables / Ecoconsommation **
	Papiers graphiques	Journaux, courrier publicitaire, papier imprimé, enveloppes	Recyclables / Ecoconsommation **
	Autres papiers	Agendas, tickets divers, cahiers, livres, manuels d'instructions...	Recyclables / Ecoconsommation **

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	EXEMPLES	ENJEUX
CARTONS	Emballages cartons plats	Suremballages type yaourts et petits emballages type céréales...	Recyclables / Ecoconsommation **
	Emballages cartons ondulés	Cartons ondulé	Recyclables / Ecoconsommation **
	Jouet en carton	Jeux de cartes, jeux de société, puzzle	Recyclables / Ecoconsommation **
	Autres cartons	Calendriers cartonnés, classeurs, vaisselle jetable en papier...	Recyclables / Ecoconsommation **
COMPOSITES	Emballages pour Liquides Alimentaires (ELA)	Briques alimentaires	Recyclables / Ecoconsommation **
	Emballages composites en papier carton majoritairement	Barquette cartonnée (Avec revêtement interne en plastique), emballages papiers spéciaux (viande, poisson, fromage)	Consigne de tri **
	Emballages composites en plastique majoritairement	Emballages de café, chips souples, gourdes de compotes	Consigne de tri **
	Articles de sports et de loisir (non composé majoritairement de bois, textiles, plastiques ou métal)	Patins, roller, raquette de tennis, crampons	Consigne de tri **
	Autres composites	Bouteilles thermos, casques	Consigne de tri **
TEXTILES	Textiles d'ameublement	Tapis, rideaux, voilage	Réutilisation – réemploi **
	TLC – Textiles vestimentaires	Vêtements, ceinture en tissu, chapeau	Réutilisation – réemploi **
	TLC – Linges de maison	Linge de lit, de table, de bain	Réutilisation – réemploi **
	TLC - Chaussures	Chaussures (quel que soit le matériau, hors crampons, patins, pointes...)	Réutilisation – réemploi **
	Maroquinerie	Sac à main, sacs de voyage, ceintures (sauf en tissu), sacs à dos	Réutilisation – réemploi **
	Jouet	Peluches, déguisement < 14 ans	Réutilisation – réemploi **
	Autres textiles	Pelotes de laine, cordes, ficelle, fourrure, vêtement en cuir	Réutilisation – réemploi **
TEXTILES SANITAIRES	Couches bébé	Couches bébé (hors changes lavable)	Couches et langes lavables **
	Autre fraction hygiénique	Serviettes hygiéniques, tampons, cotons, lingettes	Couches et langes lavables **
	Fraction papiers souillés	Essuie tout, mouchoirs	Eco-consommation **
PLASTIQUES	Sacs poubelle	Sacs poubelle vendus à cet effet	Résiduels
	Autres sacs plastiques	Sacs des caisses, magasins, cabas	Eco-consommation **

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	EXEMPLES	ENJEUX
	Films plastiques d'emballage	Films plastiques d'emballage alimentaire, sachet produit congelés, film plastiques des packs de bouteilles d'eau	Eco-consommation **
	Bouteilles et flacons pour boisson en PET	Bouteilles d'eau plate ou gazeuse, de jus de fruits, certaines bouteilles de lait	Eco-consommation **
	Bouteilles et flacons en PET (hors boissons)	Bouteilles de produit nettoyants, certaines bouteilles de produits d'entretiens (PET opaque)	Eco-consommation **
	Bouteilles et flacons pour boissons polyoléfinés (PEHD, PELD, PP)	Bouteilles de lait	Ecoconsommation **
	Bouteilles et flacons autre que boissons en polyoléfinés (PEHD, PELD, PP)	Bouteilles de produit lessive, de nettoyage	Ecoconsommation **
	Autres bouteilles, flacons, bonbonnes	Autres bouteilles, flacons, bonbonnes en PVC, PAN et autres résines	Eco-consommation **
	Boîtes, caisses, casiers, pots, barquettes, gobelets	Boîtes d'œuf, barquettes alimentaires, pots vides de produits laitiers et de margarine, boîtes de crème glacée	Recyclables / Ecoconsommation **
	Bouchons, couvercles, capsules	Bouchons, couvercles, capsules (uniquement pour les emballages alimentaires)	Recyclables / Ecoconsommation **
	Autres emballages plastiques	Calages électroménager, barquettes en mousse polystyrène, blisters	Autres actions de prévention
	Articles de sport et de loisirs composés majoritairement de plastiques	Volants de badminton, palmes, tubas, frisbees	Ecoconsommation **
	Jouets composés majoritairement de plastique	Poupées, briques de construction, pistolets à eau, petites voitures en plastique	Ecoconsommation **
	Autres plastiques	Brosses à dents, tubes, pichets, gobelets, boîtes plastiques hermétiques, boutons, ustensiles ménagers	Ecoconsommation **
BOIS	Emballages en bois	Emballages bois, cagettes	Autres actions de prévention
	Articles de sport et de loisirs composés majoritairement de bois	Raquettes, jeux de quilles, boomerangs en bois	Autres actions de prévention
	Jouets composés majoritairement de bois	Puzzles en bois, jeux de construction en bois, ...	Autres actions de prévention
	Autres bois	Bois (planches), cadres en bois, couverts en bois, crayons en bois, litière pour animaux non minérale (type copeaux)	Autres actions de prévention
VERRE	Emballages en verre	Bouteilles et pots en verre incolore et en verre coloré	Recyclables / Eco-consommation **

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	EXEMPLES	ENJEUX
	Autres verres	Vaisselle cassée et non recyclable	Autres actions de prévention
METAUX	Emballages métaux ferreux	Canettes, boîtes de conserves recyclables	Recyclables
	Emballages aluminium	Canettes et emballages aluminium	Recyclables
	Autres métaux ferreux	Visserie, certaines pièces auto, cadenas...	Détournable
	Autres métaux non ferreux	Câbles électriques, couverts, cadres vélos	Autres actions de prévention
INCOMBUSTIBLES NON CLASSES	Emballages incombustibles	Emballages en terre	Résiduels
	Autres Incombustibles	Gravats, litière minérale, vaisselle cassée	Détournable
DECHETS DANGEREUX	Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Peintures, solvants, insecticides...	Détournable
	Tubes fluorescents et lampes basse consommation	Néons, lampes basse consommation	Détournable
	Piles et accumulateurs	Piles rechargeables et non rechargeables	Détournable
	Déchets médicaux	Médicaments, radios, seringues...	Détournable
	Autres déchets spéciaux	Cartouches d'encre, thermomètres, huiles	Détournable
FINES	Eléments fins	Eléments fins	Résiduel

Tableau 59 - Catégories et sous-catégories de flux de déchets à caractériser (MODECOM)

* concernés par l'extension des consignes de tri

** Autres actions de prévention

1.3. Tri des échantillons

Une fois l'échantillonnage terminé, le tri a été réalisé selon le schéma suivant :

✓ Prélèvement d'un échantillon de 500 kg sur une collecte dédiée :

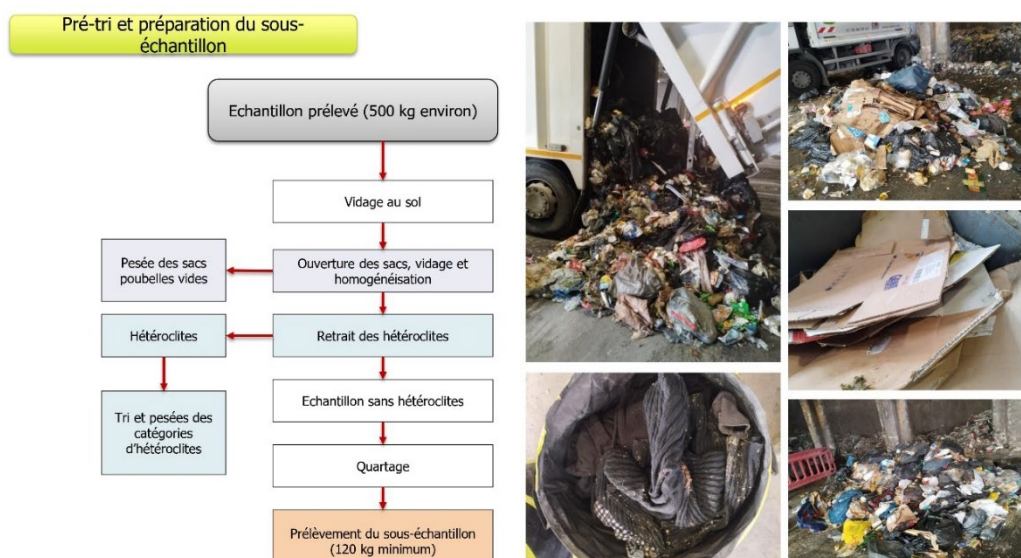


Figure 17 – Méthodologie de pré-tri et de préparation des sous-échantillons

✓ Tri de l'échantillon selon la norme NF EN XP30-408 :

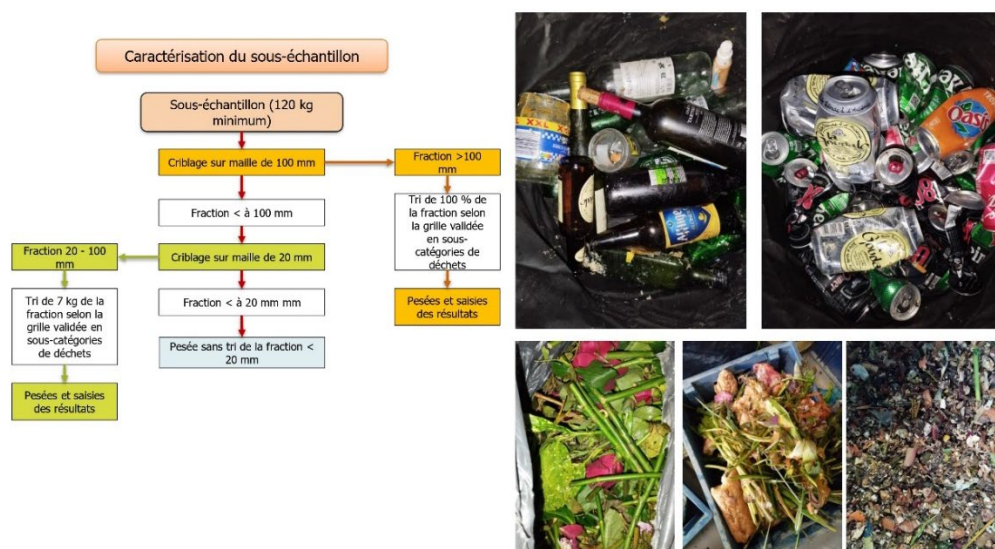


Figure 18 - Méthodologie de caractérisation des sous-échantillons

Caractérisation de la fraction des gros (>100mm) :

La caractérisation de la fraction des gros consiste à faire passer l'ensemble de l'échantillon sur le casier supérieur de la table. Dans un premier temps ce sont les éléments supérieurs à 100 mm qui sont triés. Les étapes suivantes se succèdent :

- Alimentation du casier supérieur de la table de tri (casier avec des mailles de 100 mm de diamètre) avec les matériaux prélevés lors de l'échantillonnage ;
- Brassage du casier supérieur afin de faire passer les éléments inférieurs à 100 mm de diamètre dans le casier intermédiaire qui recueille la fraction des moyens ;
- Les éléments restants sont triés selon les sous- catégories énoncées.

Caractérisation de la fraction des moyens :

Pour la caractérisation de la fraction des moyens, la méthodologie MODECOM mise au point par l'ADEME précise qu'il suffit de trier 1/8ème de la fraction moyenne pour avoir une bonne représentativité de l'ensemble de l'échantillon. L'opération réalisée pour extraire cette fraction est appelée quartage des moyens. Pour réaliser le quartage, la globalité de la fraction des moyens est vidée sur le sol puis homogénéisée de manière à n'extraire que le 8^{ème}.

La caractérisation n'est cependant que le reflet, à un moment donné, en l'occurrence la période d'échantillonnage, de la production d'ordures ménagères résiduelles d'une tournée donnée. Il est important de garder en mémoire que les conditions extérieures peuvent influencer les résultats : les conditions climatiques et la présence d'activités économiques peuvent être des facteurs influençant la production d'OMR au cours de l'année. Chaque échantillon pris indépendamment ne peut être utilisé seul pour caractériser le secteur concerné. Toutefois, les données fournies pour chaque échantillon sont des indications qui permettent de mettre en évidence des observations faites sur certains échantillons, pouvant susciter des interrogations.

2. Résultats de la caractérisation

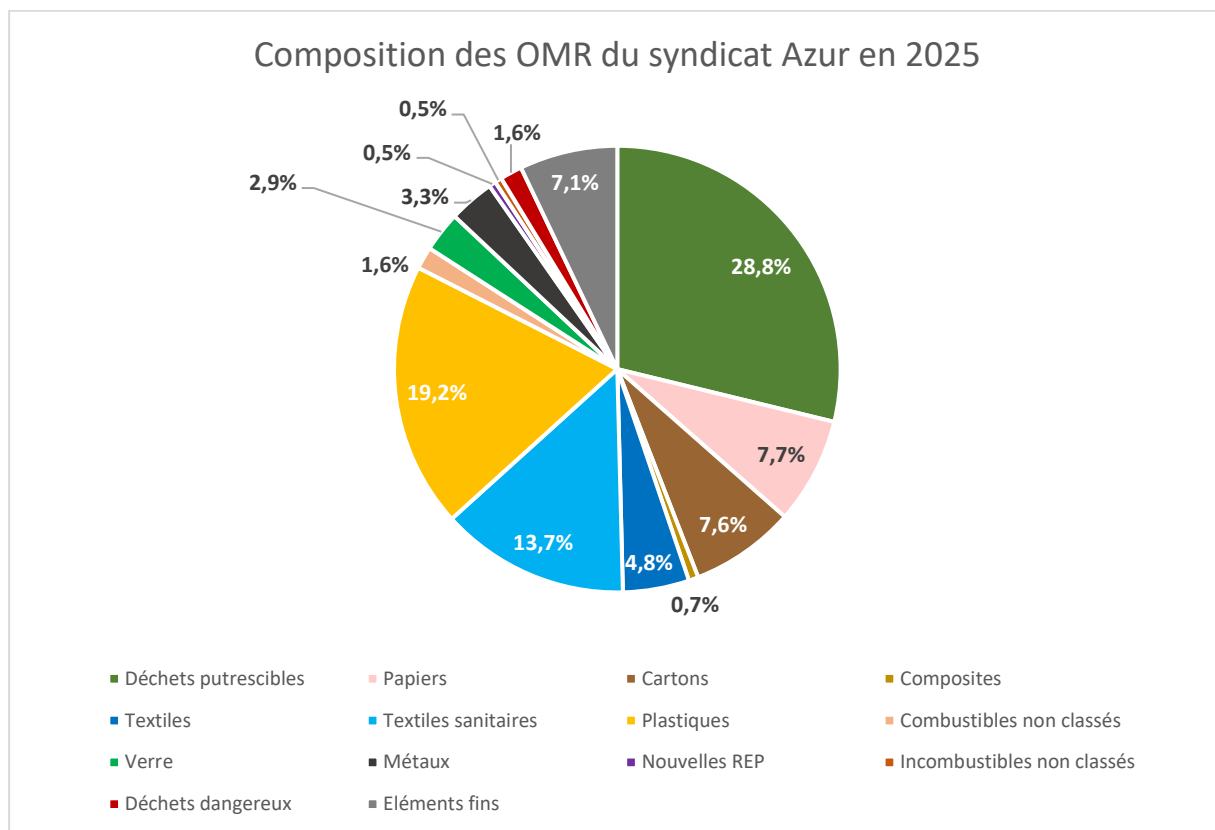


Tableau 60 - Résultats de la caractérisation des OMR (en %)

Les résultats obtenus soulignent tout d'abord une dominance du flux des déchets putrescibles dans les ordures ménagères du syndicat Azur. En effet, quasiment 1/3 en moyenne des ordures ménagères produites par les habitants du territoire sont des biodéchets. Au-delà des putrescibles, les fractions les plus représentées dans les ordures ménagères du territoire sont dans l'ordre les plastiques (environ 1/5 des flux), suivi des textiles sanitaires (ex : mouchoirs, couches pour bébés, papiers souillés, lingettes hygiéniques...), puis des papiers des cartons, des éléments fins et enfin des textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie...).

S'il semble tout à fait normal que les textiles sanitaires occupent une place importante du fait qu'ils soient effectivement affiliés aux ordures ménagères, il n'en va pas de même pour les autres flux mentionnés précédemment. Bien que certains plastiques soient acceptés dans les ordures ménagères, notamment les petits objets en plastiques (ex : brosse à dents, ceintres...) et les sacs poubelles, une part aussi grande interroge et il semble judicieux de creuser la proportion de chaque type de plastiques relatif à ce résultat. Cette logique s'applique davantage encore pour les papiers et les cartons qui doivent être dirigés vers des bacs de tri. Enfin, en ce qui concerne les biodéchets, ils peuvent être en grande partie compostés ou utilisés pour de la méthanisation. Là aussi, une proportion aussi grande dans les ordures ménagères peut interroger et implique d'observer cette fraction plus en détails.

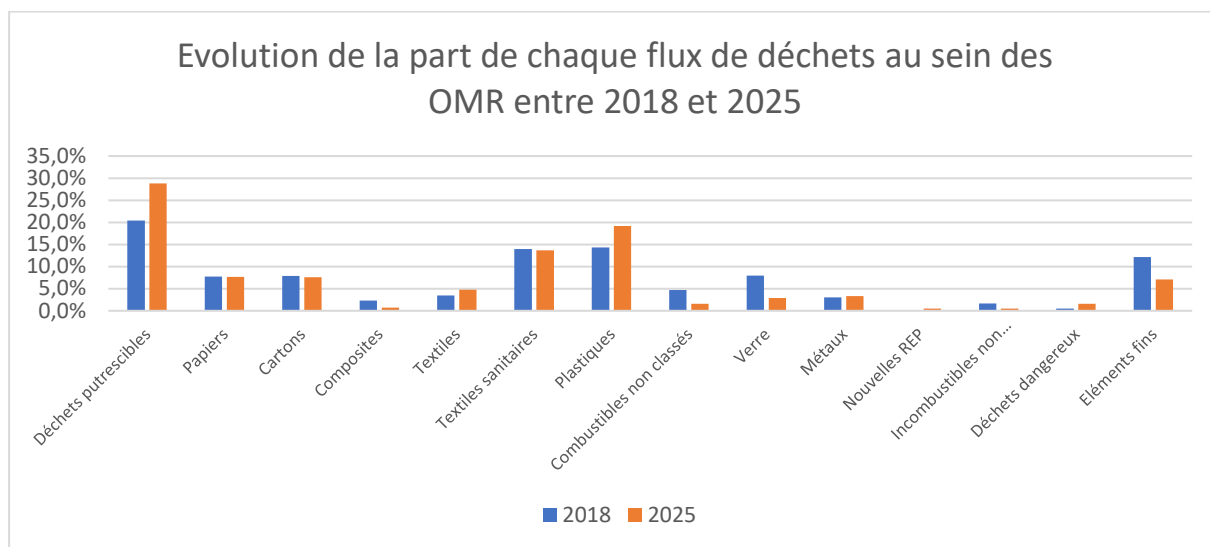


Tableau 61 - Evolution de la part de chaque flux de déchets au sein des OMR entre 2018 et 2025

Un comparatif des données produites en 2018 avec celles produites en 2025 permet dans un premier temps de prendre de la hauteur et d'analyser qualitativement les proportions de chaque flux dans les ordures ménagères du territoire du syndicat Azur. Il apparaît dans un premier temps que certaines fractions ont vu leur part augmenter significativement. Il s'agit des déchets putrescibles (augmentation de quasiment 10 points), des plastiques et des textiles. Une telle évolution questionne encore davantage et justifie l'impérativité d'une analyse précise et détaillée de ces fractions afin d'identifier quelles pourraient être les causes et les raisons desdites évolutions. A noter que, bien qu'assez minoritaire proportionnellement aux autres fractions, la part des déchets dangereux a augmenté elle aussi entre 2018 et 2025.

Dans un second temps en revanche, un certain nombre de flux semblent garder une part similaire entre la caractérisation de 2018 et celle de 2025. Ainsi, les papiers et les cartons continuent d'occuper quasiment à eux deux 15% des ordures ménagères produites sur le territoire. Une logique similaire s'applique aux métaux, dont la part stagne sous la barre des 5%. Il en va aussi de même pour les textiles sanitaires dont la part plafonne à quasiment 15% aussi.

Enfin, il est important de souligner que certains flux ne faisant pas partie des ordures ménagères ont vu leur part baisser, notamment les composites, le verre et les éléments fins.

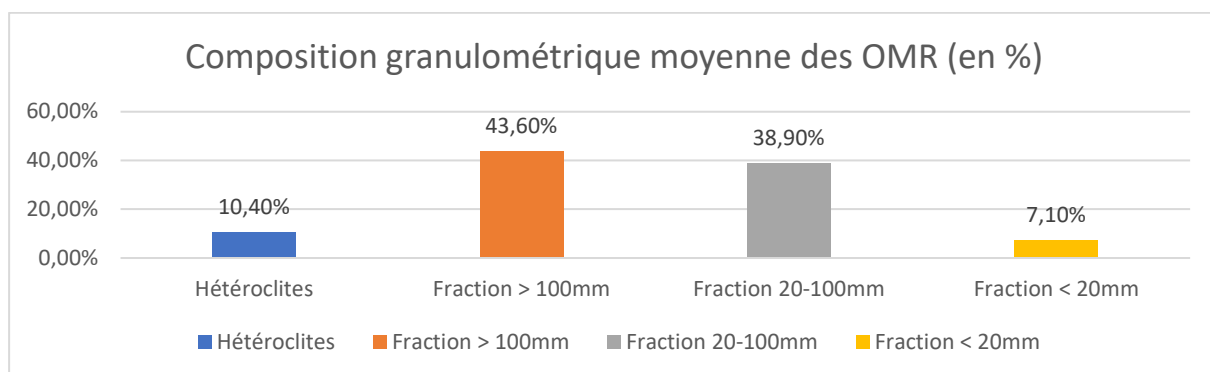


Tableau 62 - Composition granulométrique moyenne des OMR (en %)

2.1. Les biodéchets

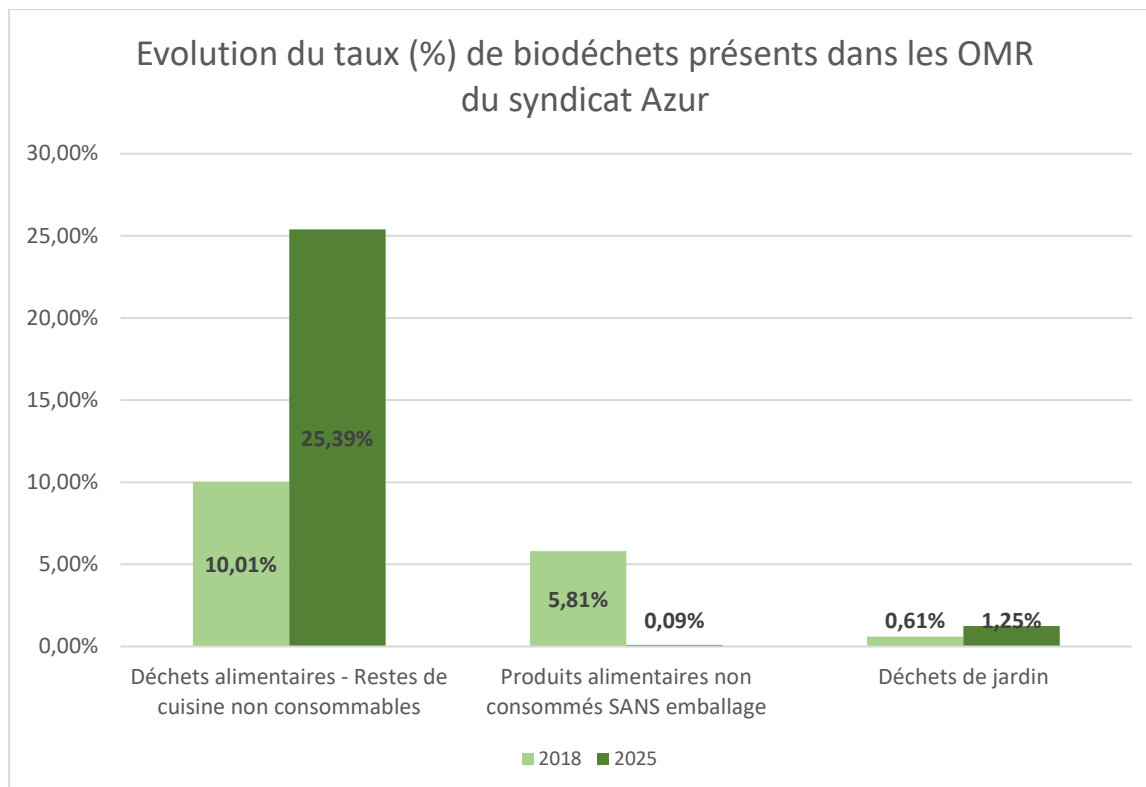


Tableau 63 - Evolution du taux de biodéchets présents dans les OMR du syndicat Azur

Les déchets putrescibles intégrés aux ordures ménagères des habitants du territoire du syndicat Azur sont largement et majoritairement des déchets alimentaires, ce qui équivaut aux restes de cuisine non consommables. A eux seuls, les déchets de cuisine représentent $\frac{1}{4}$ des ordures ménagères et 95% des biodéchets. Cette fraction a nettement augmenté entre 2018 et 2025, et ce malgré la législation nationale en place sur la collecte de proximité des biodéchets. La fraction des déchets de jardin, autrement appelés les déchets verts, bien que beaucoup plus minoritaire, a elle aussi augmenté entre 2018 et 2025. En revanche, la part des produits alimentaires non consommés sans emballage a nettement diminué sur la même période, ce qui peut indiquer une tendance à la réduction du gaspillage alimentaire.

Le territoire du syndicat Azur n'étant bien évidemment pas homogène, il existe des disparités dans la représentation de la fraction des déchets putrescibles dans les ordures ménagères des quatre communes du territoire. Pour la commune d'Argenteuil, les biodéchets représentent quasiment $\frac{1}{4}$ des ordures ménagères, avec une prédominance évidente des déchets alimentaires au sein de ce flux. On retrouve le même schéma mais dans des proportions moins importantes pour la commune de La Frette-sur-Seine, où les biodéchets représentent un peu plus de 15% des ordures ménagères. Cette tendance à la dominance des déchets alimentaires au sein des biodéchets se retrouve également pour la commune de Bezons avec une part plus importante s'élevant à quasiment 35% au sein des ordures ménagères, leur part s'élevant à quasiment 35%. Si leur part pour la commune de Corneilles-en-Parisis

est aussi très importante (environ 30% des OM), la situation est quelque peu différente du fait d'un taux assez élevé en comparaison avec les autres villes des déchets verts (un peu plus de 6%).

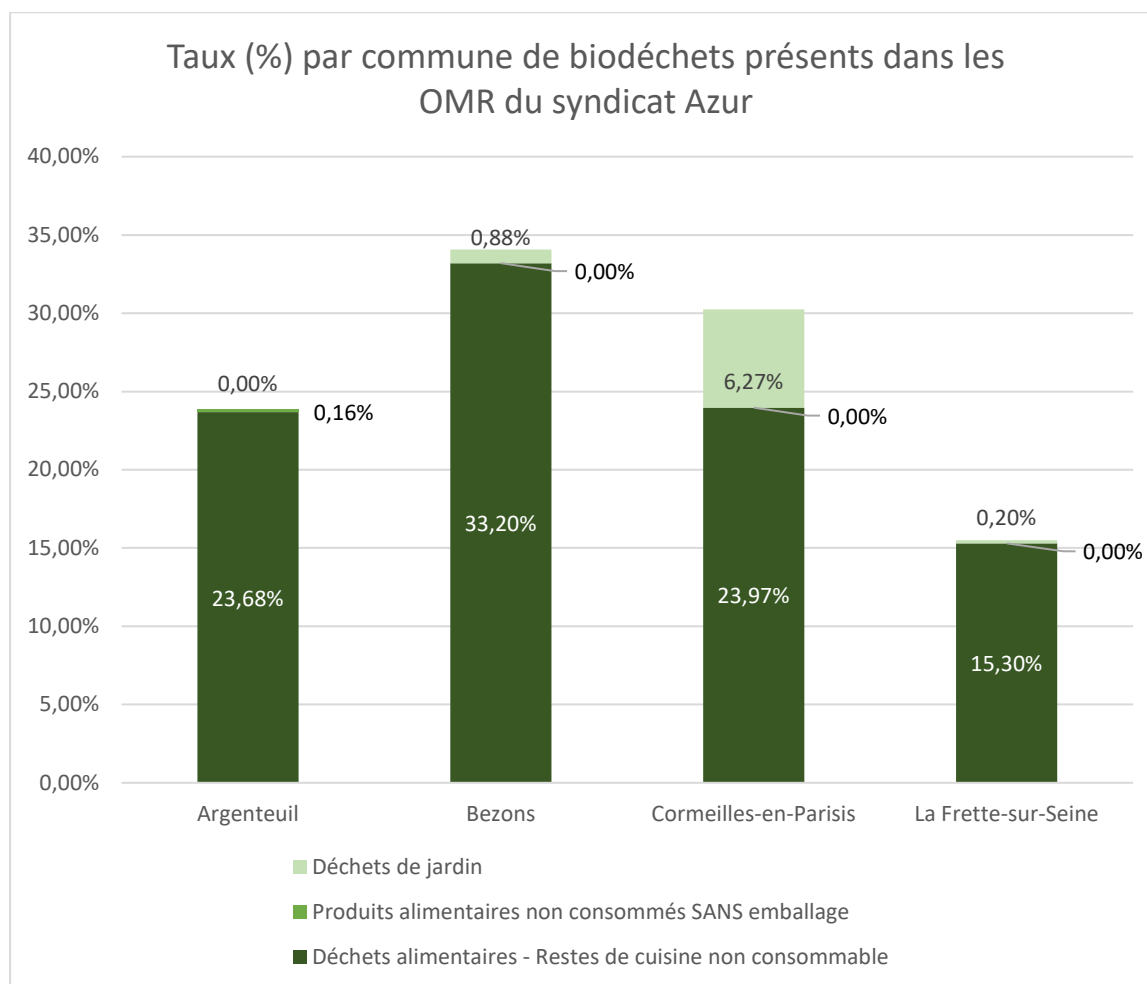


Tableau 64 - Taux par commune de biodéchets présents dans OMR du syndicat Azur

2.2. Les emballages, papiers et cartons

2.2.1. Papiers

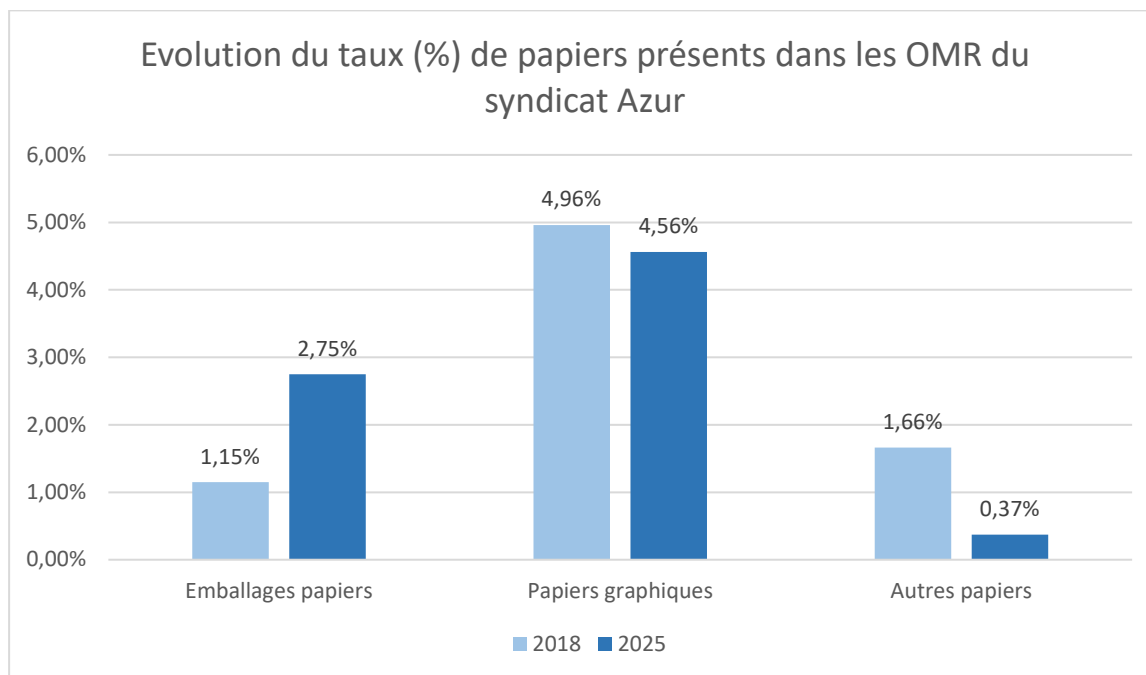


Tableau 65 - Evolution du taux de papiers présents dans OMR du syndicat Azur

Parmi les 7,7% de papiers présents dans les ordures ménagères du territoire, on retrouve principalement trois catégories : les emballages papiers, les papiers graphiques (brochures, notices, documents de gestion, enveloppes, journaux...) et les autres papiers, soit tous les papiers ne rentrant pas dans les deux premières catégories. Les papiers graphiques sont les plus représentés, que cela soit en 2018 comme en 2025, malgré une légère baisse de leur part (près de 0,5 points en moins). Viennent ensuite les emballages papiers. Si leur part restait assez marginale en 2018 avec moins de 2%, celle-ci a nettement augmenté pour arriver 2,75% en 2025. En contrepartie, la catégorie des autres papiers, la moins représentée, a largement diminuée entre 2018 et 2025 (plus d'un point en moins). Malgré ces évolutions, que cela soit des diminutions ou des augmentations, le taux de papiers, tous types confondus, présents dans les ordures ménagères reste assez élevé malgré la mise en place du tri à la source de ce flux.

La présence des papiers dans les ordures ménagères du territoire est assez irrégulière en fonction des communes. La ville d'Argenteuil possède le taux global de papier le plus élevé, atteignant quasiment les 10%. Les taux par fraction sont aussi les plus élevés dans la commune d'Argenteuil, avec notamment une surreprésentation des papiers graphiques en comparaison avec les autres villes du territoire, le taux dépassant les 6% là où les autres villes enregistrent un taux compris entre 2,50% et 2,75%, soit un taux plus de deux fois plus élevé. Concernant les emballages papiers, leur proportion suivent deux schémas :

un taux dépassant les 3% pour Argenteuil et Cormeilles-en-Parisis, et un taux inférieur à 2% pour Bezons et La Frette-sur-Seine.

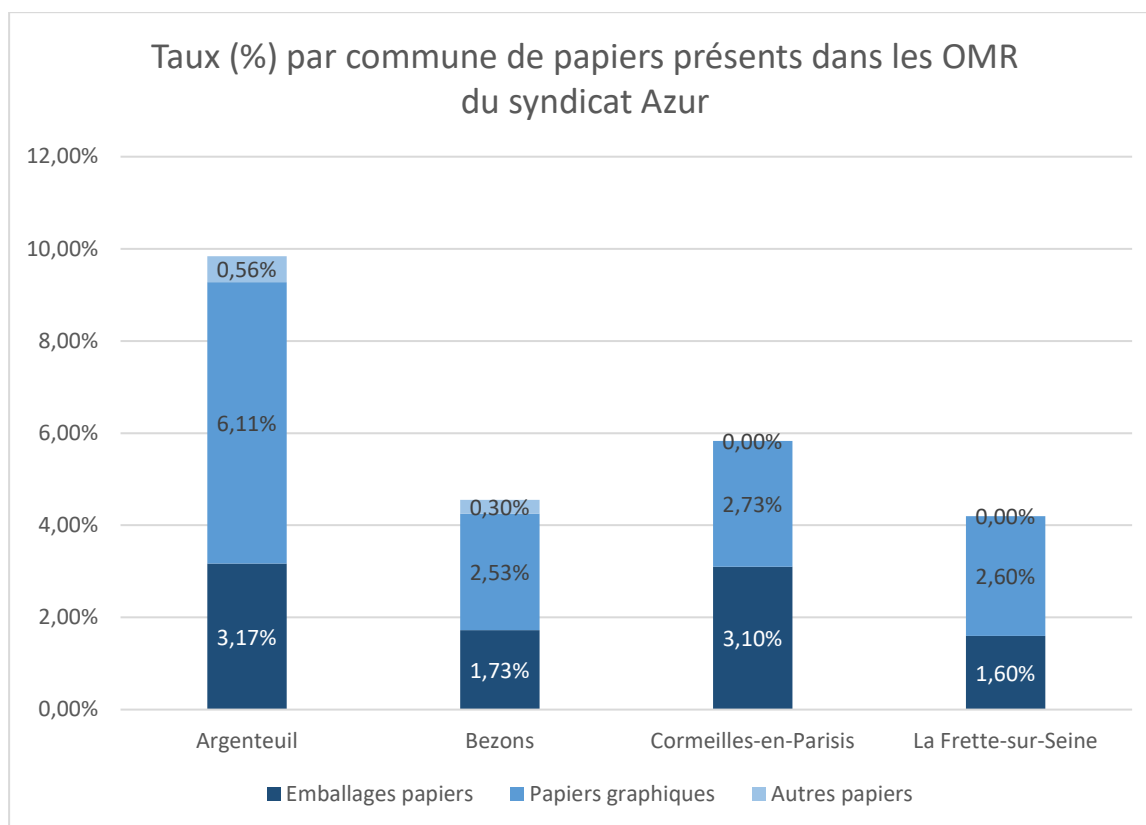


Tableau 66 - Taux par commune de papiers présents dans les OMR du syndicat Azur

2.2.2. Cartons

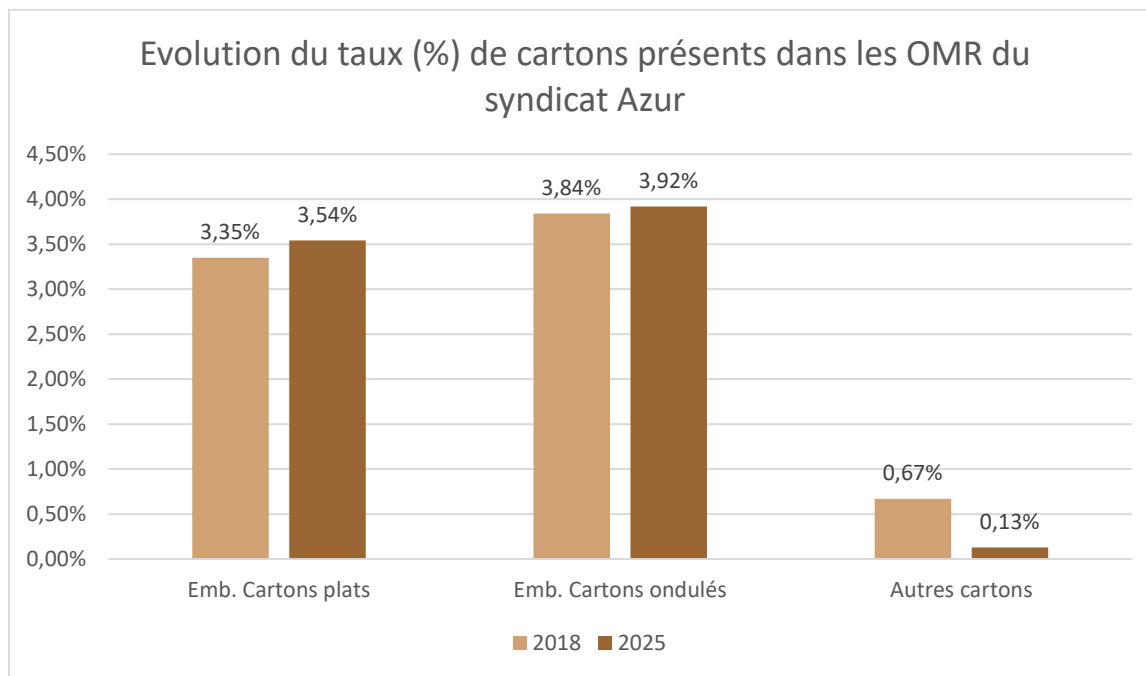


Tableau 67 - Evolution du taux de cartons présents dans les OMR du syndicat Azur

Les cartons sont présents dans les ordures ménagères du territoire du syndicat Azur dans une proportion quasiment identique à celle des papiers. A l'instar des papiers, les cartons se divisent aussi entre trois fractions bien distinctes : les emballages en cartons plats, les emballages en cartons ondulés (constitué de plusieurs feuilles cannelées collées ensemble entre des feuilles de premier plan), et les autres cartons ne faisant pas partie intégrante des deux premières catégories. Quelque que soit le type, ce sont les emballages cartons qui occupent la majeure partie du flux des cartons présents dans les ordures ménagères. Leur part a assez peu évolué entre 2018 et 2025 : le taux des emballages en cartons plats comme des emballages en cartons ondulés a très légèrement augmenté, la hausse ne dépassant pas les 0,15 points. Seuls les autres cartons ont vu leur part évoluer significativement : une baisse d'environ 0,5 points a été enregistré entre 2018 et 2025.

Si la proportion des cartons est relativement similaire à celle des papiers au niveau global dans les ordures ménagères, la répartition par fraction est quant à elle assez différente lorsque l'on regarde leurs taux par commune. S'il existe des disparités entre les communes pour les papiers, il en est donc autrement pour les cartons. En effet, Les communes d'Argenteuil, de Bezons et de La Frette-sur-Seine possède des taux très similaires de cartons dans leurs ordures ménagères, avec une marge d'environ 1 point. Seule la commune de Corneilles-en-Parisis dénote avec un taux s'élevant à plus de 9%. S'il existe des disparités entre communes, elles résident dans la représentation des fractions de cartons. A Argenteuil et à Corneilles-en-Parisis, on retrouve plus d'emballages en cartons ondulés que d'emballages en cartons plats. La situation s'inverse pour les communes de Bezons et de La Frette-sur-Seine.

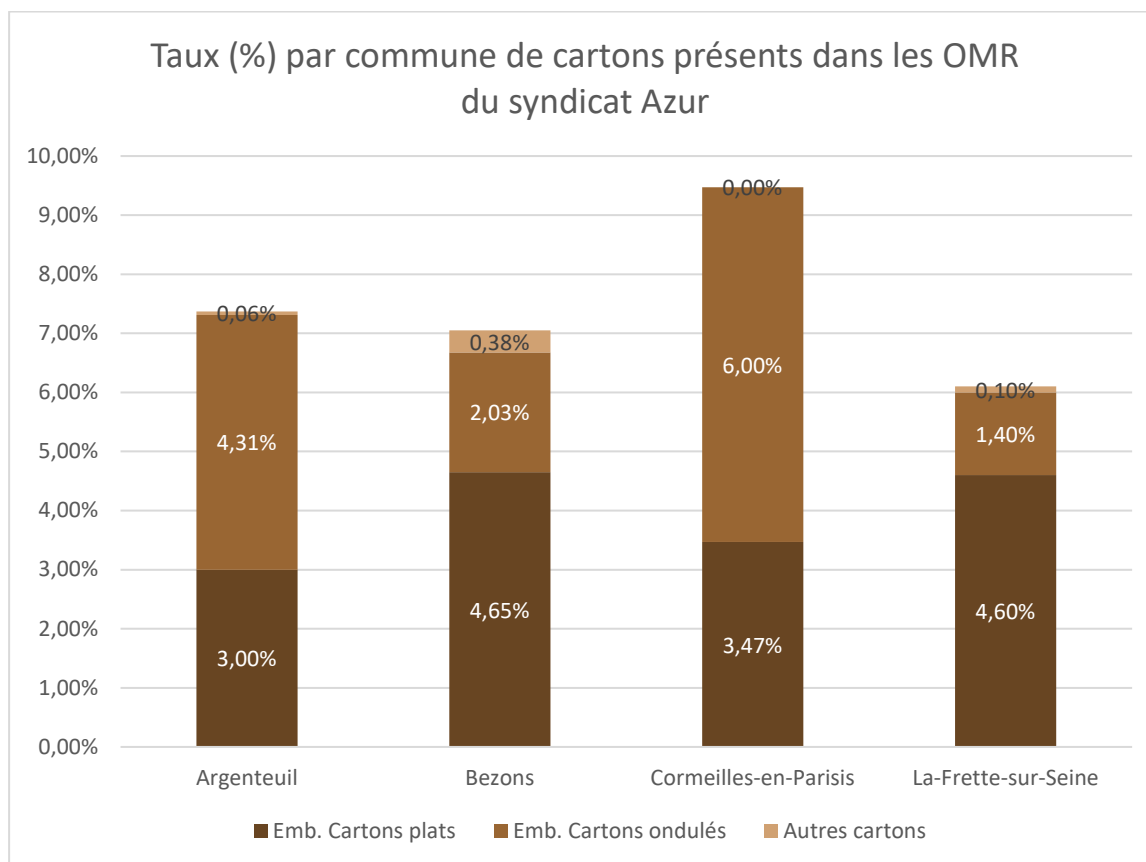


Tableau 68 - Taux par commune de cartons présents dans les OMR du syndicat Azur

2.2.3. Plastiques

Les plastiques représentent une catégorie de flux plus complexe que les cartons et les papiers de par la diversité des fractions qui le compose. Lesdites fractions sont les suivantes :

- Les sacs poubelles ;
- Les autres sacs plastiques ;
- Les emballages en plastique souple ;
- Les bouteilles et flacons ;
- Les autres emballages plastiques ;
- Les autres plastiques.

Du fait que les sacs poubelles et qu'un certain nombre d'objets étant relatif à la catégorie des autres plastiques (ex : brosse à dent, ceinture...) sont à diriger vers les bacs d'ordure ménagère, il semble plus intéressant de s'intéresser de près aux quatre autres fractions plastiques qui doivent être dirigés vers les bacs de tri, et ce dans le but d'observer si les gestes de tri sont respectés et comment ils évoluent.

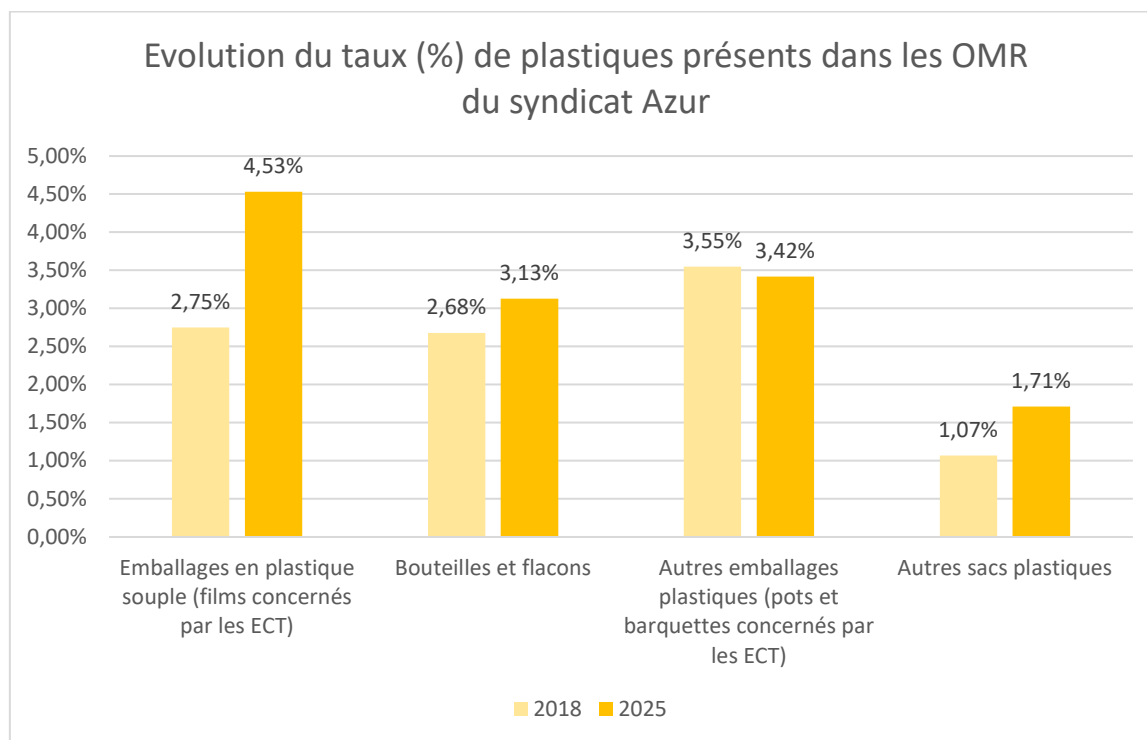


Tableau 69 - Evolution du taux de plastiques présents dans les OMR du syndicat Azur

Il est possible d'envisager une dégradation des gestes de tri entre 2018 et 2025 concernant les emballages en plastique souple car leur part dans les ordures ménagères est passée de 2,75% à 4,53%, soit un peu moins du double. La dégradation des gestes de tri est aussi observable dans une moindre mesure concernant les fractions des bouteilles et flacons dont la part a augmenté de près de 0,5 points, et des autres sacs plastiques dont la part a augmenté d'un peu plus de 0,6 points. Seuls les autres emballages plastiques, soit les pots et les barquettes, ont très légèrement.

En revanche, il existe assez peu de disparités entre les quatre communes du territoire, les taux de plastiques oscillants seulement entre 12% et 14%. De plus, les proportions de chaque type de plastiques sont assez similaires entre les communes.

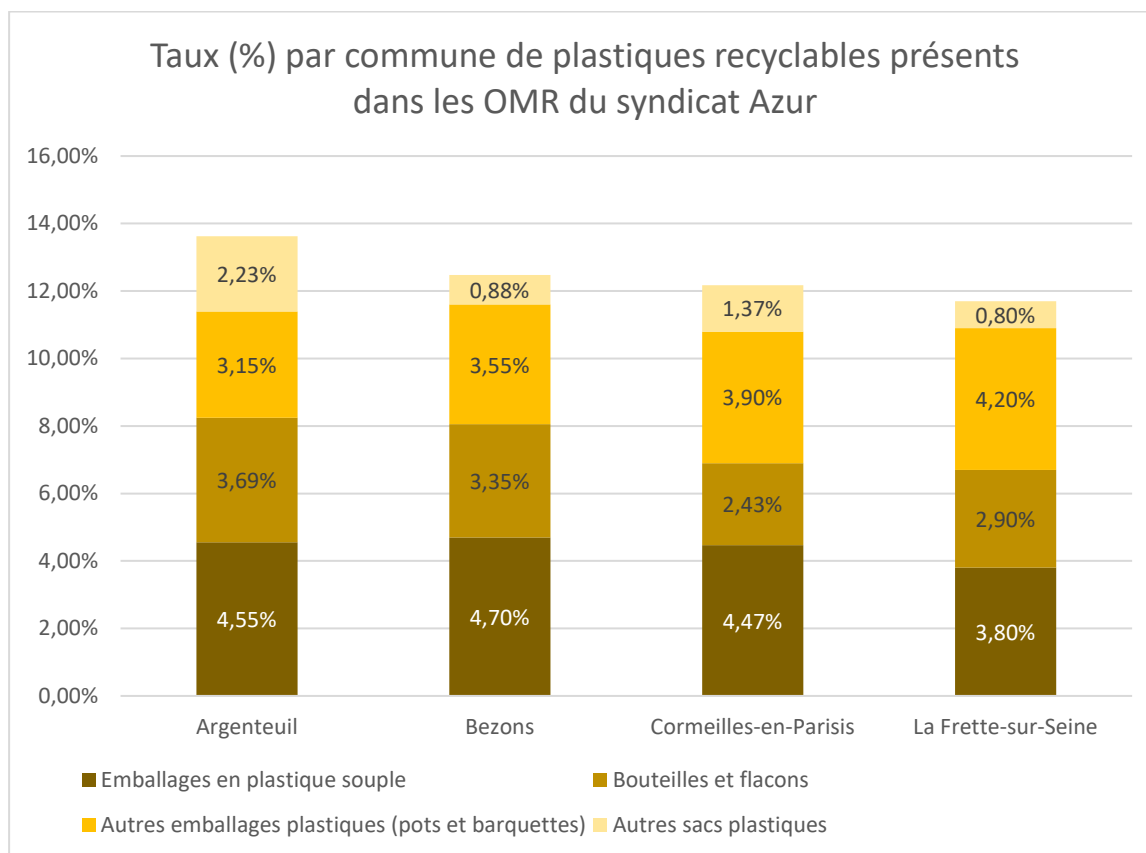


Tableau 70 - Taux par commune de plastiques recyclables présents dans les OMR du syndicat Azur

2.2.4. Métaux

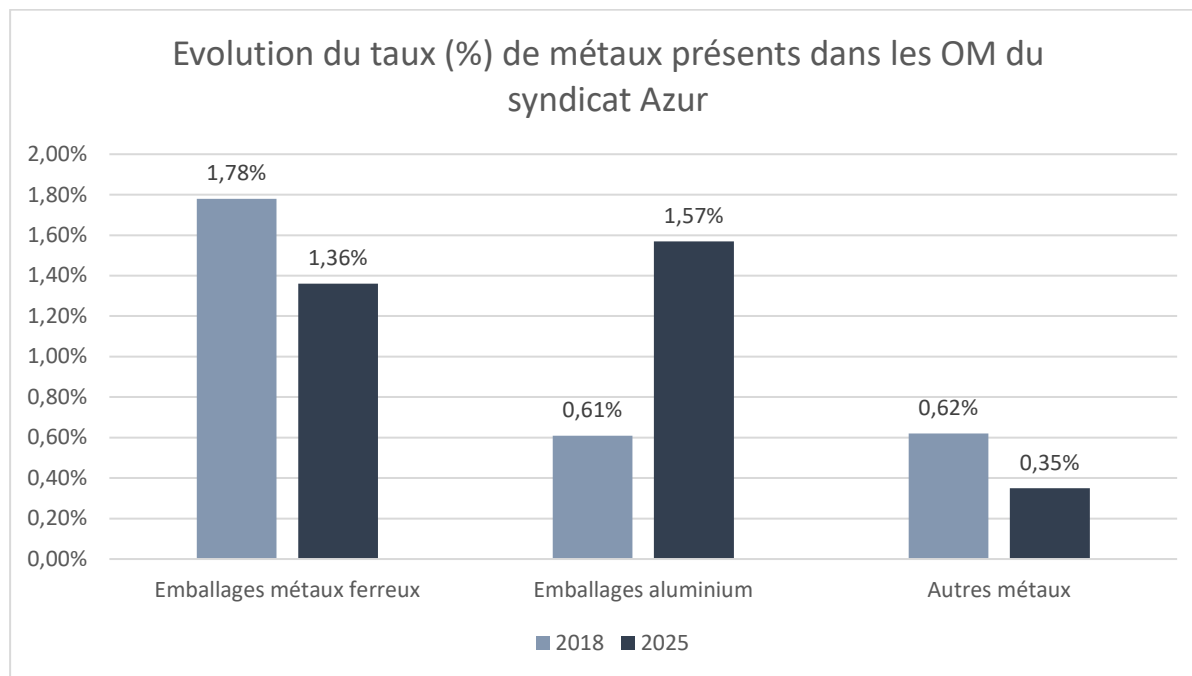


Tableau 71 - Evolution du taux de métaux présents dans les OMR du syndicat Azur

Les métaux représentent le flux relatif aux bacs de tri qui est la moins présente dans les ordures ménagères. Néanmoins, ce flux occupe en 2025 plus de 3% des OMR. Dans une démarche de réduction des emballages et associés au sein des ordures ménagères du territoire du syndicat Azur, il est toutefois nécessaire de s'y intéresser de près. Le flux des métaux comprend trois grandes catégories : les emballages en métaux ferreux (principalement composés d'emballages en acier), les emballages en métaux non ferreux (principalement composés d'emballages en aluminium), et tous les autres métaux ne pouvant être rattachés à l'une des deux premières catégories.

Les évolutions concernant le flux des métaux sont plus hétéroclites que pour le reste des flux relatifs aux bacs de tri. En effet, toute proportion gardée, si l'on constate une baisse assez notable de la part des emballages composés de métaux ferreux entre 2018 et 2025, ainsi qu'une baisse légèrement plus modeste pour la même période pour la catégorie des autres métaux (tous les métaux n'étant pas considérés comme emballages), il en est tout autrement pour les emballages en aluminium, dont la part a proportionnellement beaucoup augmenté, une hausse de quasiment 1 point ayant été enregistrée entre 2018 et 2025.

Il existe peu de disparités dans la proportion qu'occupent les métaux dans les ordures ménagères des quatre communes du territoire. En effet, les taux sont généralement compris entre 2,8% et 3,5%, à l'exception de la commune de La Frette-sur-Seine qui a enregistré un taux de plus de 4% de métaux dans ses ordures ménagères. En effectuant un zoom sur les différentes fractions, il est possible de s'apercevoir que cette différence s'explique par un facteur : les communes d'Argenteuil, de Bezons et de Cormeilles-en-Parisis possèdent quasiment les mêmes taux d'emballages ferreux et non ferreux dans leurs ordures

ménagères, tandis que La Frette-sur-Seine possède un taux bien plus élevé d’emballages non ferreux dans ses ordures ménagères (plus de 2,5% contre moins de 1,5% pour les autres villes).

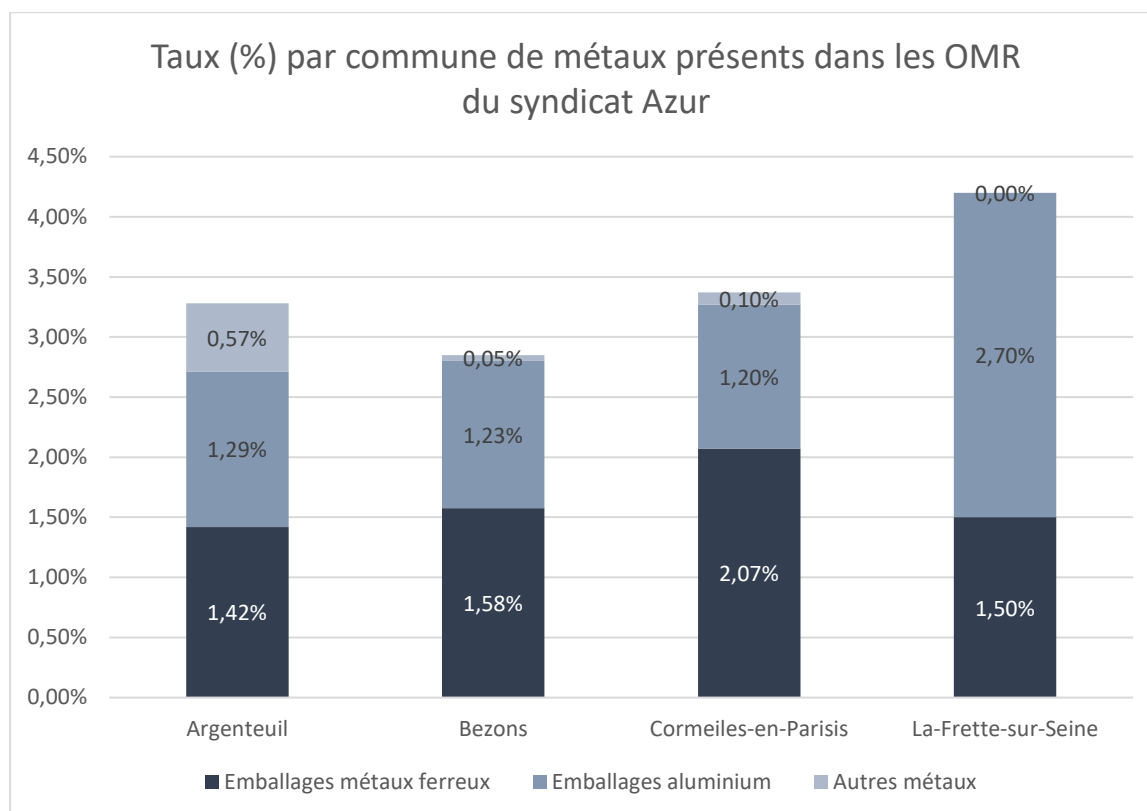


Tableau 72 - Taux par commune de métaux présents dans les OMR du syndicat Azur

2.3. Synthèse des résultats

Catégories et sous-catégories	Azur %	Tonnage estimé
DECHETS PUTRESCIBLES	28,84 %	18 035
Déchets alimentaires – Restes de cuisine non consommables	25,39 %	15 878
Produits alimentaires non consommés sans emballage	0,09 %	56
Produits alimentaires non consommés sous emballage	2,03 %	1 269
Déchets de jardin	1,25 %	782
Autres putrescibles	0,08 %	50
PAPIERS	7,68 %	4 803
Emballages papiers	2,75 %	1 720
Papiers graphiques	4,56 %	2 852
Autres papiers	0,37 %	231
CARTONS	7,59%	4 746
Emb. Cartons plats	3,54%	2 214
Emb. Cartons ondulés	3,92%	2 451
Autres cartons	0,13%	81
COMPOSITES	0,67%	419
Emballages de liquides alimentaires	0,66%	413
Autres emb. Composites	0,01%	6
TEXTILES	4,79%	2 995
Chaussures	0,32%	200
TLC	4,34%	2 714
Maroquinerie	0,10%	63
Autres textiles	0,03%	19
TEXTILES SANITAIRES	13,73%	8 586
Couches bébé	4,78%	2 989
Autres fractions hygiénique	1,02%	638
Fraction papiers souillés	7,93%	4 959
PLASTIQUES	19,23%	12 026
Sacs poubelles	4,32%	2 702
Autres sacs plastiques	1,71%	1 069
Emballages en plastiques souple (films concernés par les ECT)	4,53%	2 833

Catégories et sous-catégories	Azur %	Tonnage estimé
Bouteilles et flacons	3,13%	1 957
Autres emballages plastiques (pots et barquettes concernés par les ECT)	3,42%	2 139
Autres plastiques	2,12%	1 326
COMBUSTIBLES NON CLASSES	1,55%	969
Emballages en bois	0,69%	431
Autres combustibles non classés	0,86%	538
VERRE	2,93%	1 832
Emballage en verre	2,57%	1 607
Autres verres	0,36%	225
METAUX	3,28%	2 051
Canettes en aluminium	0,49%	306
Canettes en acier	0,17%	106
Emballage aluminium autres que les canettes	0,87%	544
Emballage acier autres que les canettes	1,40%	876
Autres métaux	0,35%	219
NOUVELLES REP	0,46%	288
Jeux et jouets	0,17%	106
Articles de bricolage et jardin	0,00%	-
Articles de sport et loisirs	0,29%	181
INCOMBUSTIBLES NON CLASSES	0,54%	338
DECHETS DANGEREUX	1,60%	1 007
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	0,88%	550
Tubes fluorescents et ampoules basse consommation, lampes à LED	0,03%	19
Piles et accumulateurs	0,16%	100
DASRI perforants	0,05%	31
Médicaments non utilisés à usage humains	0,24%	150
Déchets diffus spécifiques	0,25%	156
Bouteilles de gaz	0,00%	-
Autres déchets dangereux	0,00%	-
ELEMENTS FINIS	7,11%	4 446

Tableau 73 - Synthèse des résultats de la caractérisation 2025

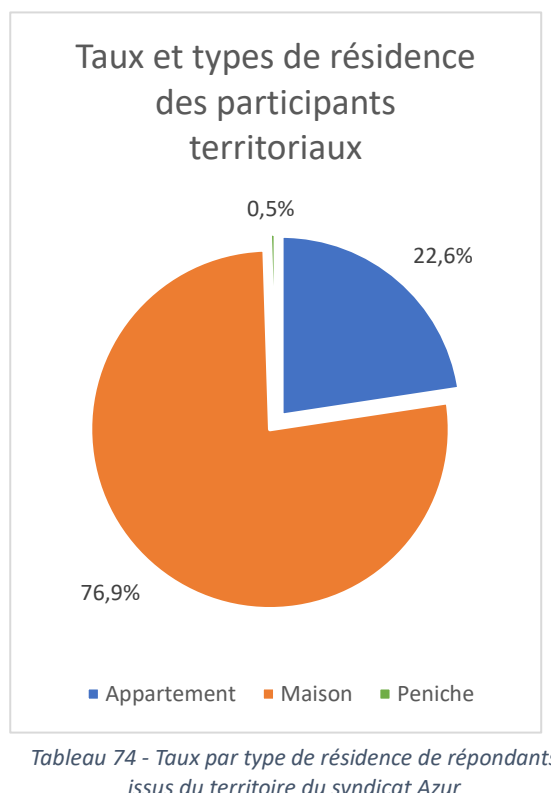
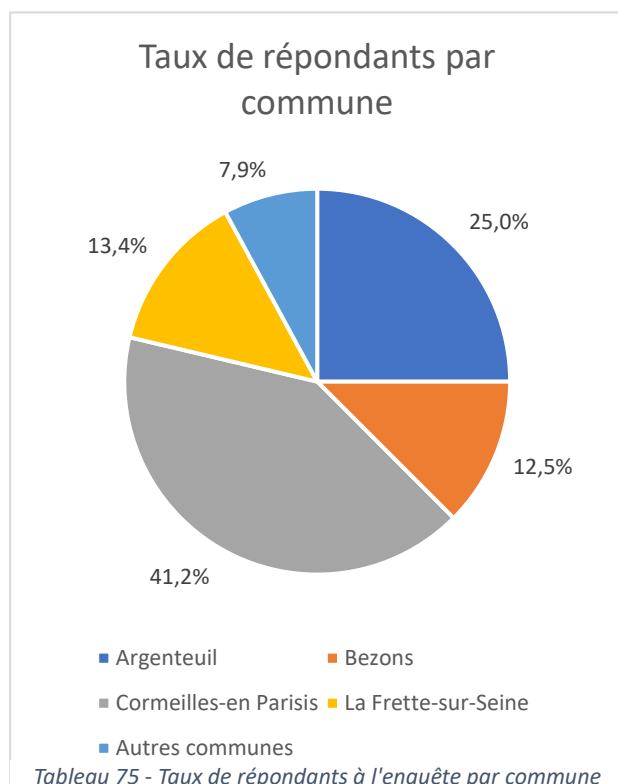
3. Résultats de l'enquête sur la gestion des déchets et les habitudes de consommation

Dans le cadre de la révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le syndicat Azur a mené une nouvelle enquête anonyme auprès des habitants de son territoire pour évaluer leurs pratiques de gestion des déchets ainsi que leurs habitudes de consommation. L'objectif de cette enquête est de dresser un diagnostic des caractéristiques qualitatives du territoire, en particulier sur les thématiques suivantes :

- Le « Tri des déchets » ;
- L'« Achat / Consommation » ;
- Les « Biodéchets / Compostage ».

Un questionnaire simple et détaillé a été élaboré en collaboration avec le service communication afin d'optimiser le taux de participation. L'enquête a été mise en ligne pendant environ un mois sur le site internet du syndicat Azur sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X et LinkedIn) et elle a été relayée par les 4 communes du territoire. Un total de 216 répondants a été enregistré, dont 199 résidents du territoire du syndicat Azur, au 24 février 2025.

Une question d'identification sur le lieu et le type de résidence permet de filtrer les résultats. En fonction des thématiques, une analyse synthétique sera proposée par commune et/ou type de résidence. Il est important de noter que parmi les répondants, 89 personnes résident à Cormeilles-en-Parisis, 54 à Argenteuil, 29 à La Frette-sur-Seine, 27 à Bezons et 17 dans d'autres communes de France.



3.1. Thème du tri des déchets

Pour évaluer les pratiques de tri des répondants, 8 questions ont été posées dans le cadre de l'enquête. Le tableau ci-dessous présente les résultats des principales questions relatives à ce thème :

- Les consignes de tri
- Le Stop PUB
- La déchèterie
- La cabane à dons

	Taux de connaissance des consignes de tri	Taux d'apposition de stop PUB	Taux de fréquentation de la déchèterie	Taux de connaissance de la cabane à dons*
Argenteuil	92,6%	24%	42,6%	69,5%
Bezons	100%	14%	44,4%	33,3%
Cormeilles-en-Parisis	96,6%	27%	72%	70%
La Frette-sur-Seine	100%	34,5%	79%	60,8%
Azur	97,3%	24,9%	59,5%	58,4%
Autres communes	100%	17,6%	53%	

Tableau 76 - Réponses des participants relatives aux consignes de tri

*Résultats uniquement pour les répondants utilisant la déchèterie Azur.

Dans l'ensemble, les consignes de tri semblent bien maîtrisées par les répondants du territoire. Cependant, l'implantation du Stop PUB demeure relativement faible, ce qui laisse une marge de progression importante pour réduire le gaspillage de papier.

Quant à la déchèterie, les résultats varient considérablement d'une commune à l'autre. À Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine, la majorité des habitants fréquentent la déchèterie au moins une fois par an. En revanche, à Argenteuil et Bezons, moins de la moitié des habitants y vont annuellement. En outre, parmi ceux qui utilisent la déchèterie, environ 60 % connaissent l'existence de la cabane à dons installée sur ces sites.

3.1.1. Tri sélectif

Afin d'approfondir l'analyse des consignes de tri, l'enquête a demandé aux répondants à quelle fréquence ils trient divers types de déchets, tels que les papiers/cartons, les emballages plastiques et métalliques. Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la fréquence de tri de chaque type de déchet :

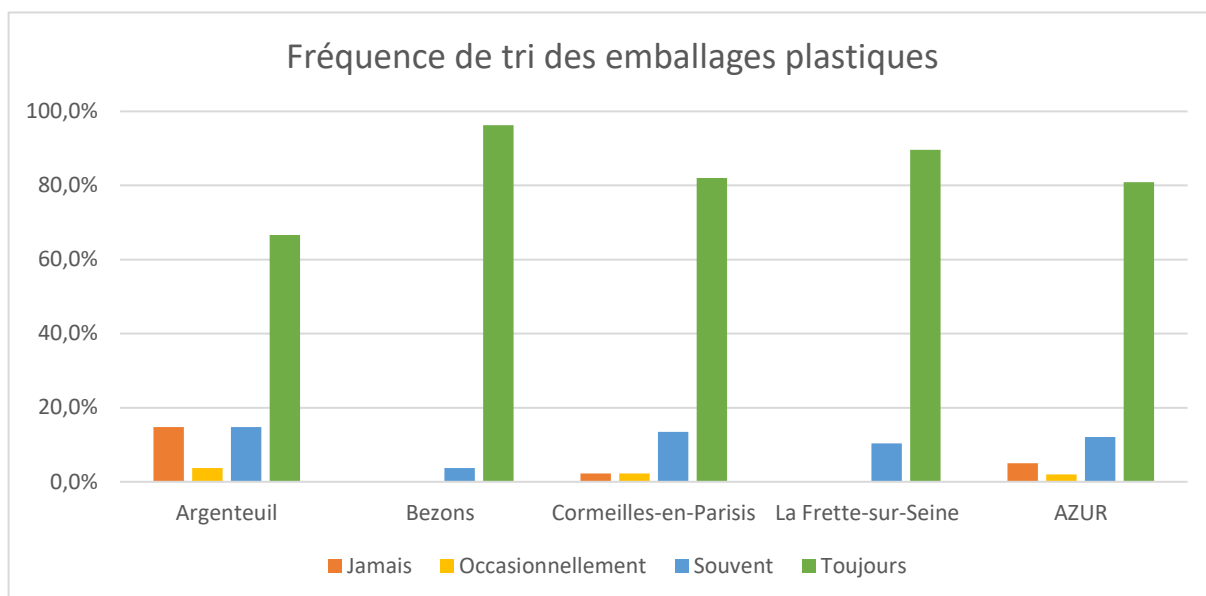


Tableau 77 - Fréquence de tri des emballages plastiques des participants à l'enquête

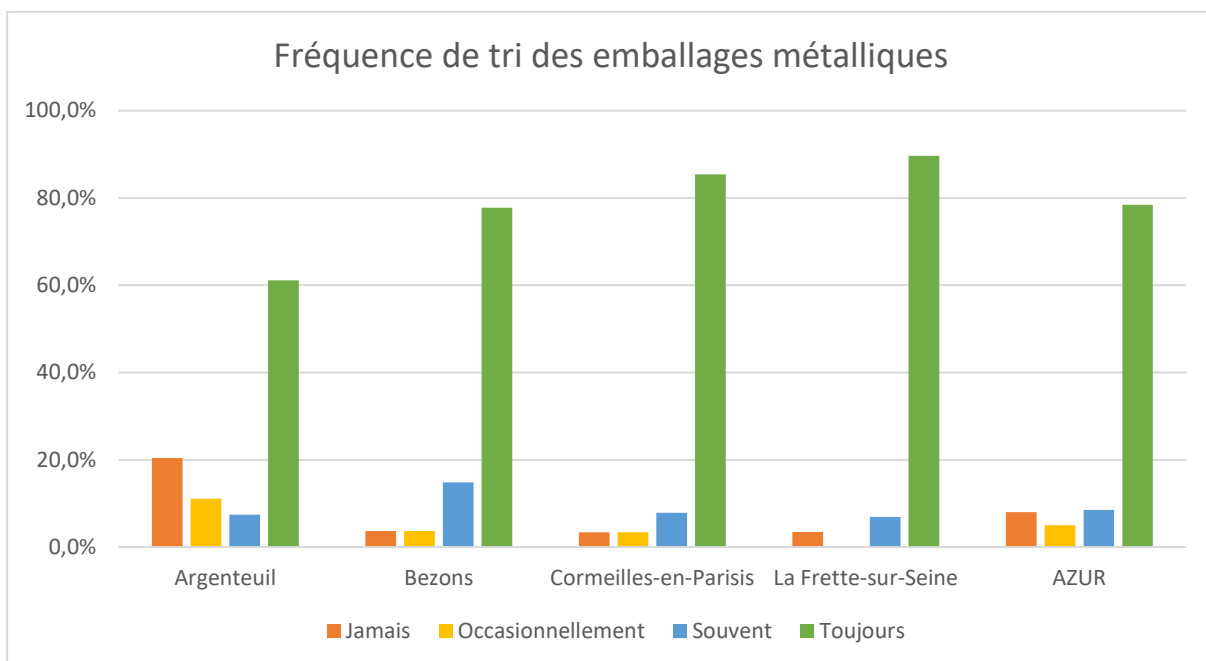


Tableau 78 - Fréquence de tri des emballages métalliques des participants à l'enquête

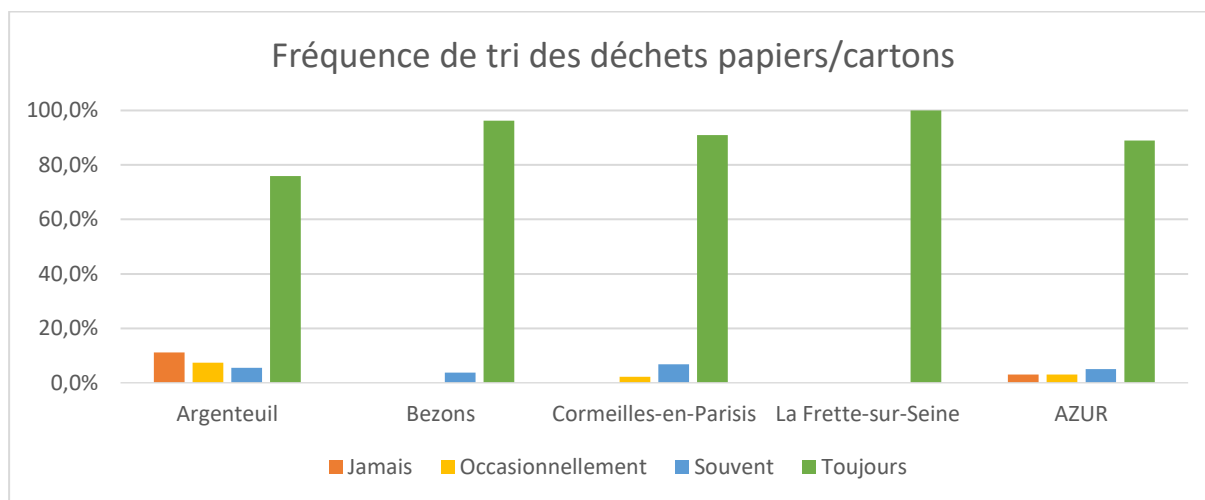


Tableau 79 - Fréquence de tri des papiers/cartons des participants à l'enquête

Il ressort que, de manière générale, le tri des déchets est pratiqué presque systématiquement, quel que soit le type de déchet. Environ 89 % des répondants trient les papiers/cartons, 81 % trient les emballages plastiques, et 78 % trient les emballages métalliques. Cependant, la commune d'Argenteuil présente des résultats plus faibles en termes de tri des déchets.

3.1.2. Déchèterie

Concernant la déchèterie, les répondants qui l'utilisent ont indiqué les types de déchets qu'ils y déposent. Pour ceux qui ne fréquentent pas la déchèterie, nous avons cherché à comprendre les raisons de cette non-fréquentation. Les deux graphiques ci-dessous illustrent ces résultats (ces 2 questions étaient à choix multiples) :

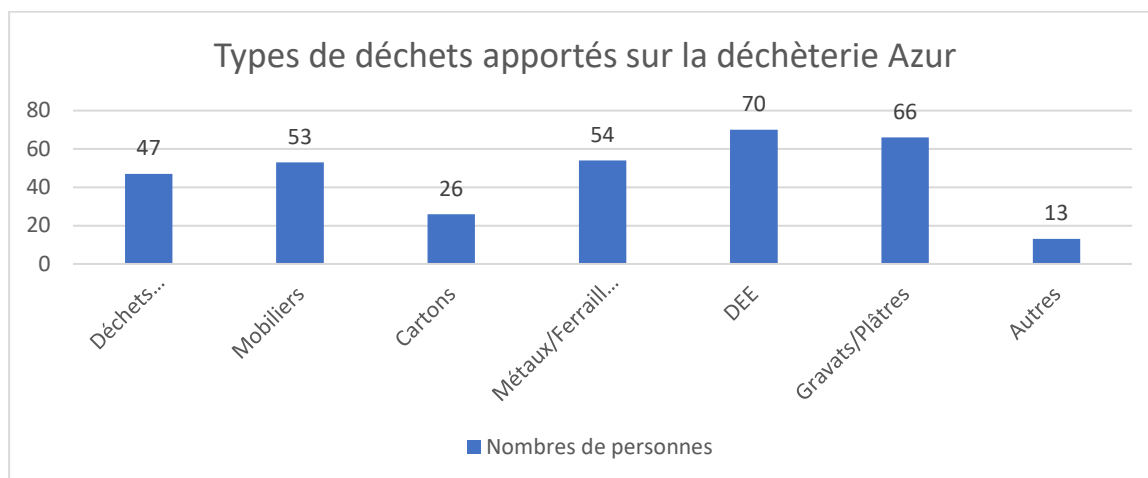


Tableau 80 - Types de déchets apportés sur la déchèterie Azur

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les gravats/plâtres sont les types de déchets les plus fréquemment déposés en déchèterie. Parmi les 122 répondants ayant utilisé la déchèterie, 70 ont apporté des DEEE, et 66 des gravats/plâtres, contre seulement 26 pour des déchets de cartons.

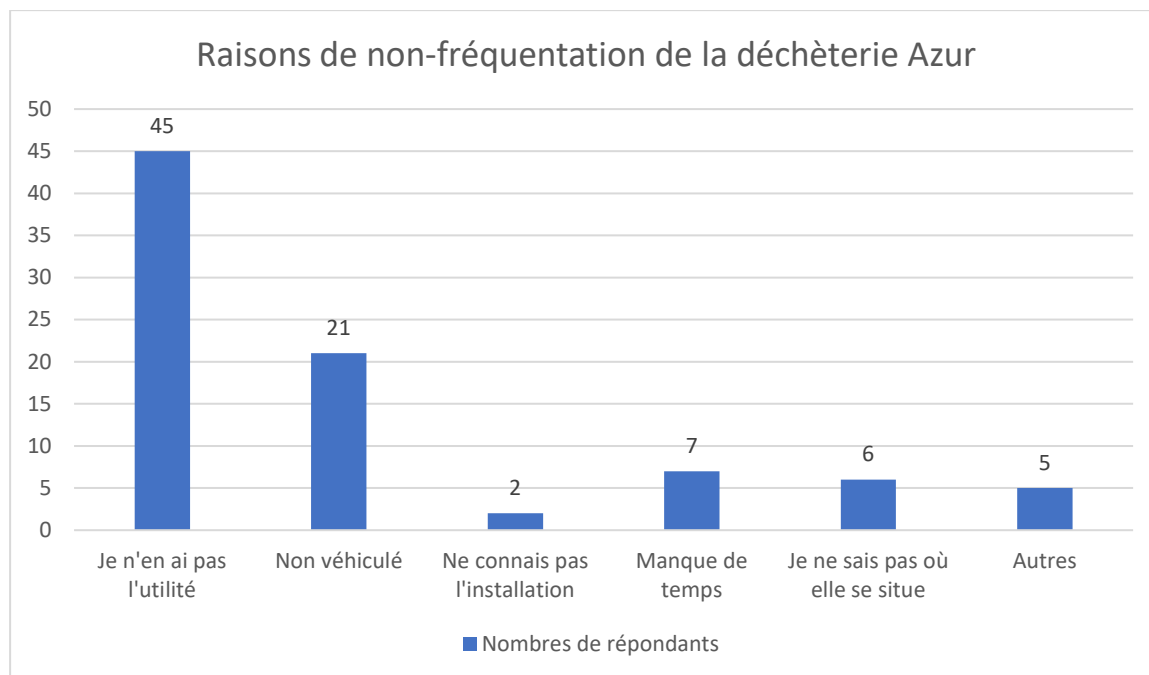


Tableau 81 - Raisons de non-fréquentation de la déchèterie Azur

En ce qui concerne les raisons de non-fréquentation de la déchèterie, parmi les 77 répondants concernés, les principales raisons invoquées sont l'absence d'utilité ou le manque de véhicule.

3.2. Thème de l'achat et de la consommation

Pour évaluer les habitudes d'achat et de consommation des répondants, 6 questions ont été posées dans le cadre de l'enquête. Nous nous concentrerons ici sur les résultats concernant la population du territoire Azur.

3.2.1. Achats

L'enquête a commencé par l'analyse des habitudes d'achat alimentaire des habitants. Le graphique suivant montre les modes d'achat des différents types d'aliments :

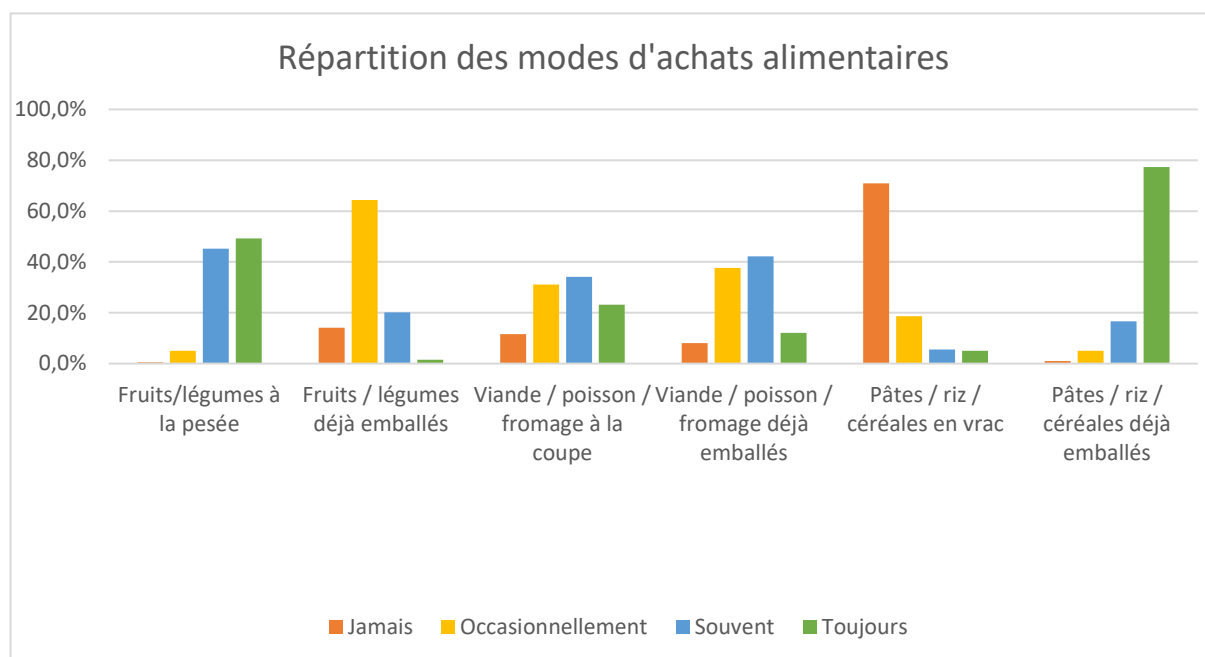


Tableau 82 - Répartition des modes d'achats alimentaires des participants à l'enquête

Dans ce graphique nous pouvons observer les modes d'achats des aliments suivants :

1. Fruits / légumes
2. Viande / poisson / fromage
3. Pâtes / riz / céréales

Il est observé que pour les fruits et légumes, la majorité des achats se font à la pesée, avec une minorité choisissant des produits déjà emballés. Pour la viande, le poisson et le fromage, les achats sont plus diversifiés, oscillant entre « à la coupe » et « emballés ». En revanche, pour des produits comme les pâtes, le riz et les céréales, les achats sont quasiment systématiquement effectués sous forme emballée.

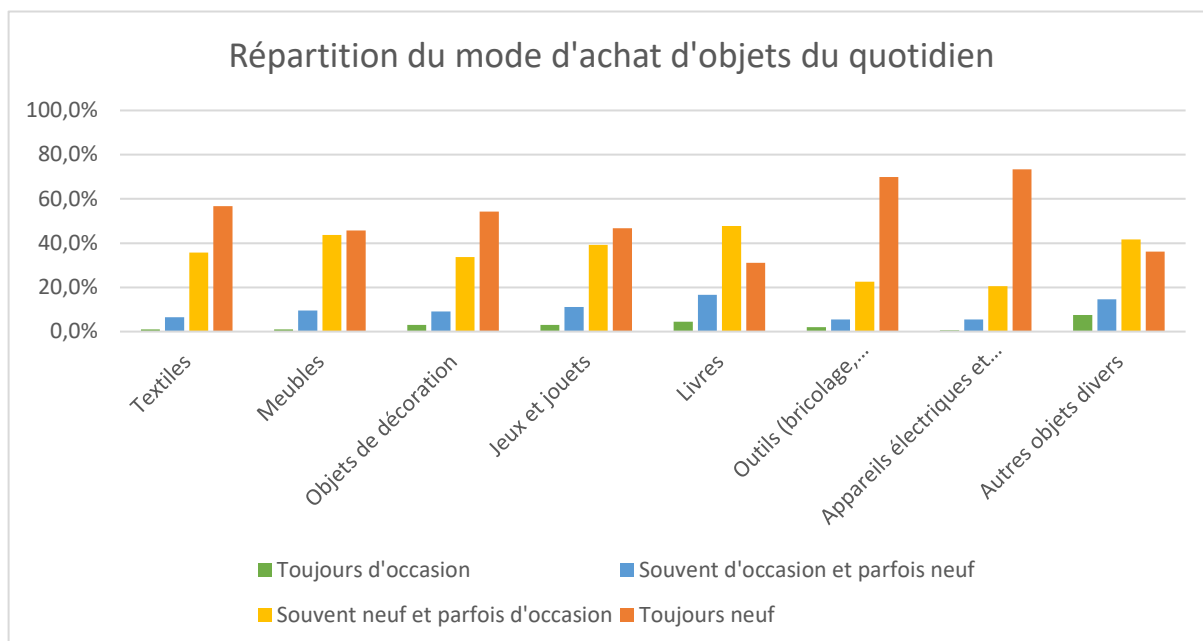


Tableau 83 - Répartition des modes d'objets du quotidien des participants à l'enquête

Nous pouvons constater que, quel que soit le type d'objet étudié, une tendance similaire se dégage : la grande majorité des achats concerne des produits neufs, tandis que les achats d'occasion restent très peu fréquents.

3.2.2. Consommation

Nous nous intéressons ici aux modes de consommation des habitants du territoire en matière d'eau, de produits cosmétiques/hygiéniques et de produits d'entretien.

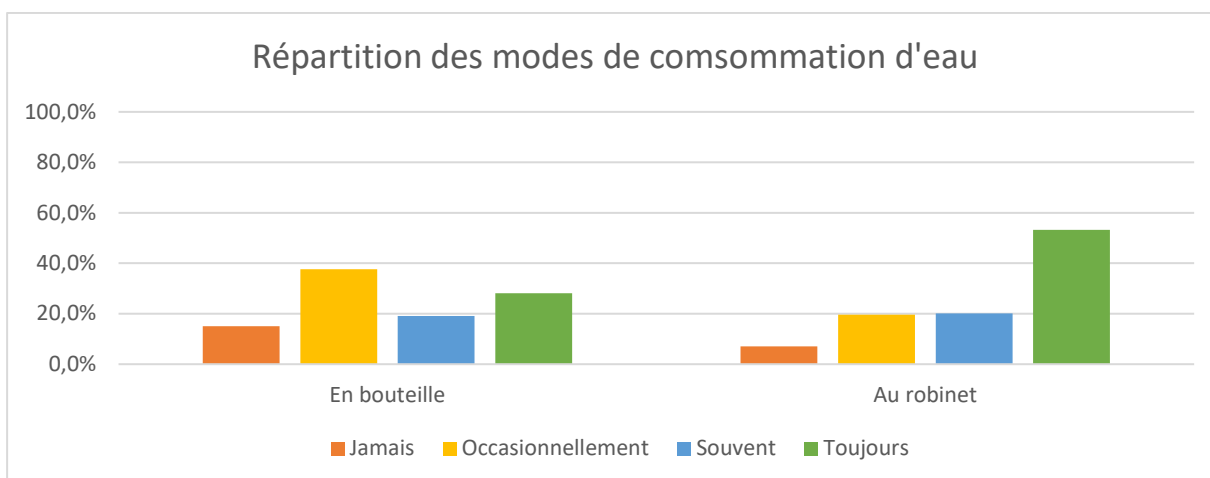


Tableau 84 - Répartition des modes consommation d'eau

Concernant la consommation d'eau sur le territoire du syndicat Azur, la majorité des habitants privilégie l'eau du robinet, tandis que l'eau en bouteille est utilisée de manière occasionnelle. Toutefois, il existe une marge de progression significative pour réduire les déchets plastiques liés aux bouteilles.

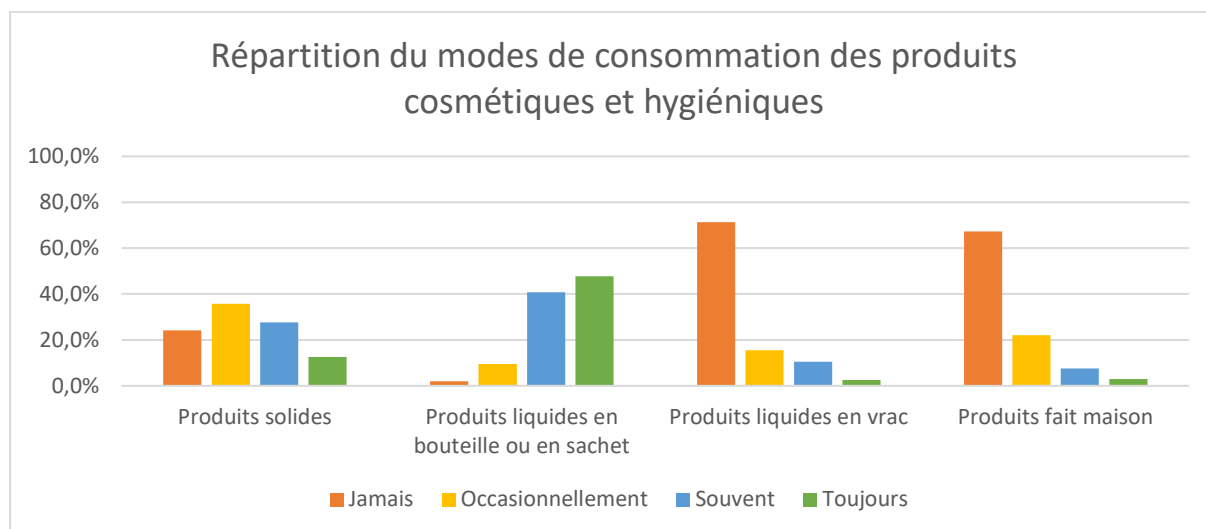


Tableau 85 - Répartition des modes de consommation des produits cosmétiques et hygiéniques des participants à l'enquête

En ce qui concerne la consommation de produits cosmétiques et d'hygiène, la majorité des habitants privilégie les produits liquides en bouteille ou en sachet, bien que certains utilisent également des produits solides. Cependant, les produits en vrac et faits maison sont quasiment inexistantes, ce qui représente un axe de développement intéressant, notamment grâce aux ateliers de fabrication de produits maisons organisés par l'équipe de prévention et de sensibilisation.

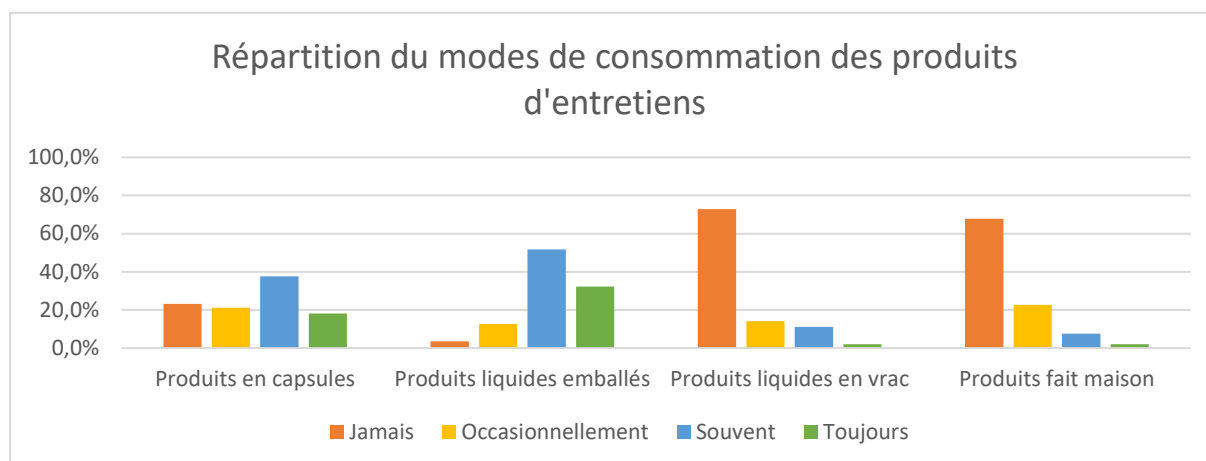


Tableau 86 - Répartition des modes de consommation des produits d'entretien des participants à l'enquête

Pour les produits d'entretien, les habitudes de consommation sont similaires à celles des produits cosmétiques et d'hygiène. La majorité des habitants utilise des produits liquides en bouteille, avec une utilisation occasionnelle de produits en capsules. Là encore, les produits en vrac et faits maison sont rarement utilisés, ce qui ouvre une nouvelle voie de développement, notamment à travers les ateliers de fabrication de produits maison, animés par l'équipe de prévention et de sensibilisation.

3.2.3. Réparation et location

Nous analysons ici les habitudes des répondants en matière de réparation et de location, deux pratiques susceptibles d'allonger la durée de vie des objets et de réduire l'achat de produits neufs.

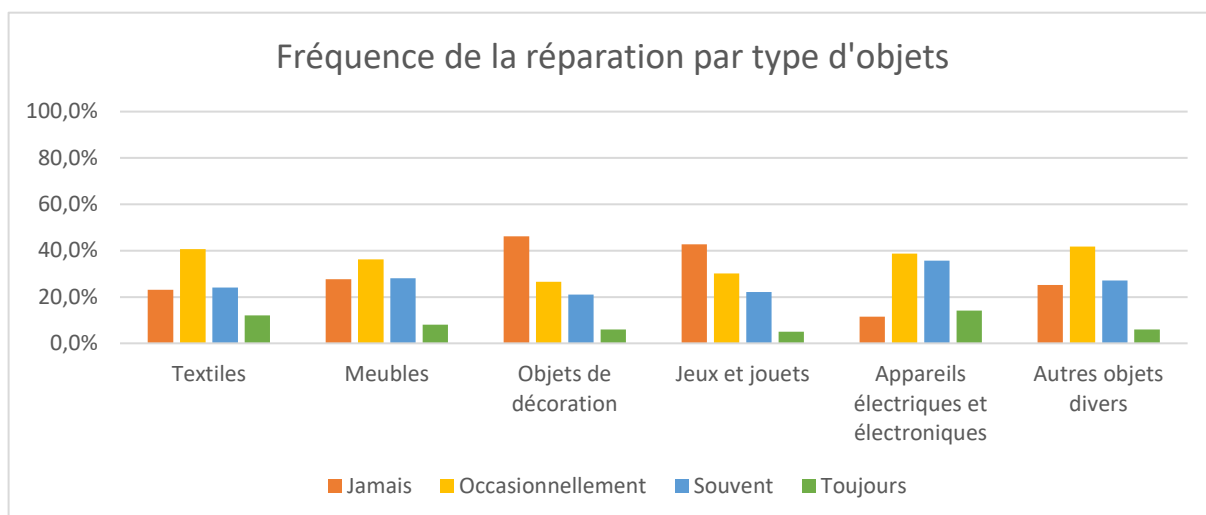


Tableau 87 - Fréquence de la réparation par type d'objets des participants à l'enquête

En ce qui concerne la réparation, quel que soit le type d'objet, elle se fait rarement, voire jamais, à l'exception des appareils électriques et électroniques, ainsi que des meubles, pour lesquels la réparation est un peu plus courante. Il existe donc un large potentiel pour organiser des événements ou des actions de sensibilisation autour de la réparation.

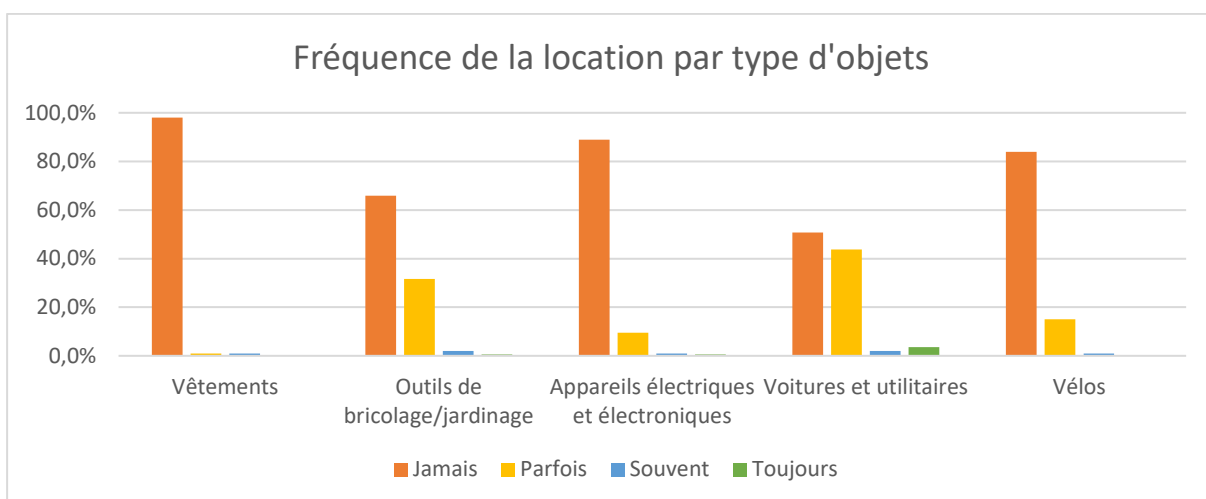


Tableau 88 - Fréquence de la location par type d'objets des participants à l'enquête

Quant à la location, quel qu'en soit le type, elle est quasiment inexistante sur le territoire du syndicat Azur. Ce qui laisse d'autres axes de développement pour la prévention des déchets.

3.3. Thème des biodéchets et du compostage

Pour évaluer le développement du compostage et la gestion des biodéchets chez les répondants, huit questions ont été posées dans le cadre de l'enquête. Nous procéderons ici à une comparaison entre la population du territoire Azur et celle des autres communes de France pour certaines de ces questions, avant de nous concentrer spécifiquement sur les répondants du territoire Azur.

3.3.1. Compostage

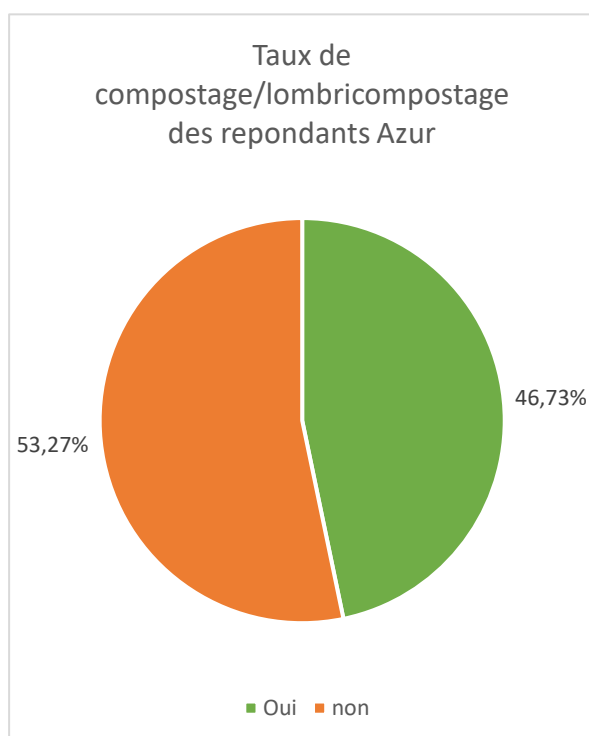


Tableau 89 - Taux de pratique du compostage/lombricompostage des participants habitant sur le territoire du syndicat Azur

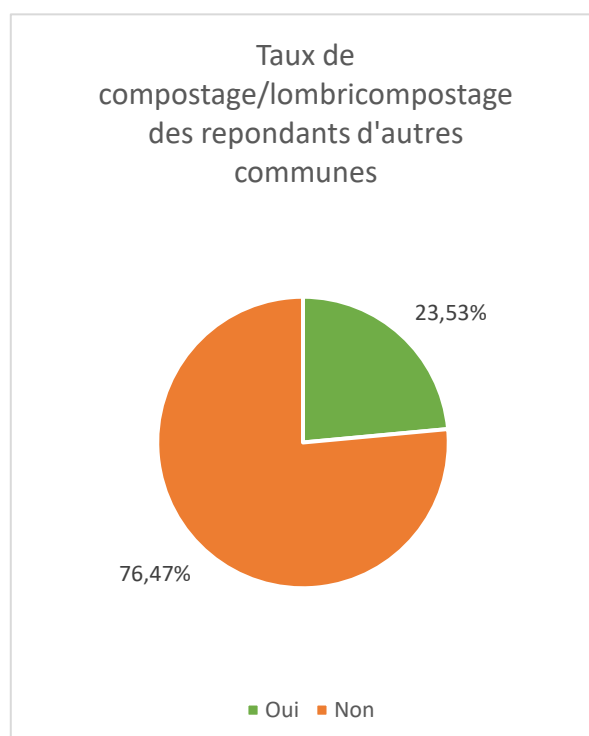


Tableau 90 - Taux de pratique du compostage/lombricompostage des participants hors territoire Azur

À travers ces graphiques, nous pouvons constater, d'une part, que le compostage est plus répandu chez les répondants du territoire Azur que dans les autres communes. D'autre part, le taux de compostage au syndicat Azur reste légèrement inférieur à 50%. Le développement du compostage demeure donc une action importante à poursuivre.

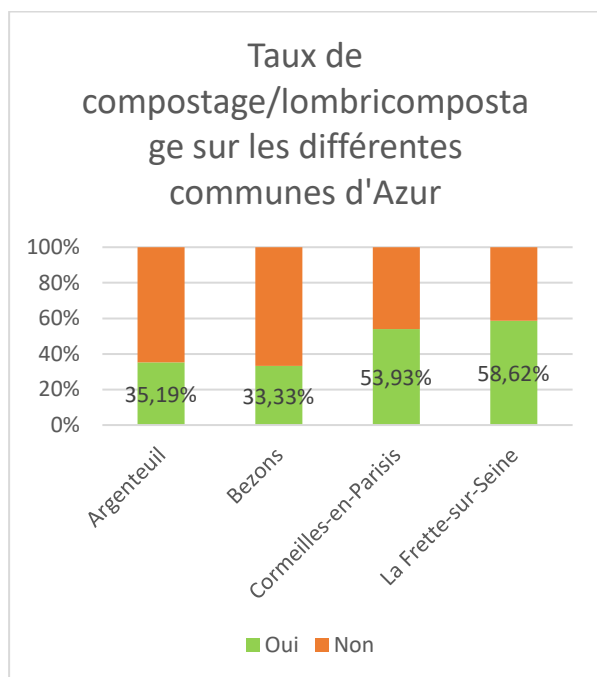


Tableau 91 - Taux de pratique du compostage/lombricompostage sur les différentes communes du territoire du syndicat Azur

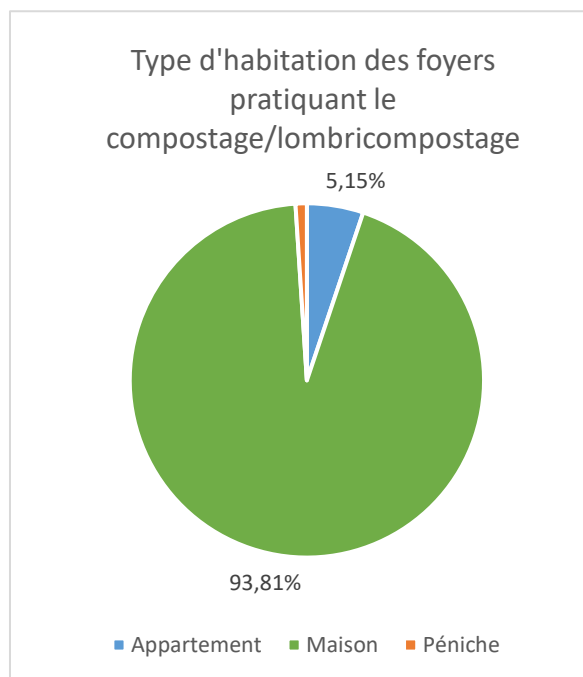


Tableau 902 - Type d'habitation des foyers pratiquant le compostage/lombricompostage

Les graphiques montrent également que le compostage est pratiqué dans toutes les communes du syndicat Azur, mais avec des taux variables d'une commune à l'autre. Deux groupes se dégagent : d'une part, Argenteuil et Bezons, où le taux de compostage est d'environ 34 %, et d'autre part, Cormelles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine, où le taux avoisine les 55 %, la moyenne territoriale étant de 46,7%.

En outre, une grande disparité est observée en fonction des types de logements : plus de 90 % du compostage se fait en maison, tandis que celui pratiqué en appartement reste marginal. Le compostage partagé constitue donc un axe important à développer pour réduire les biodéchets.

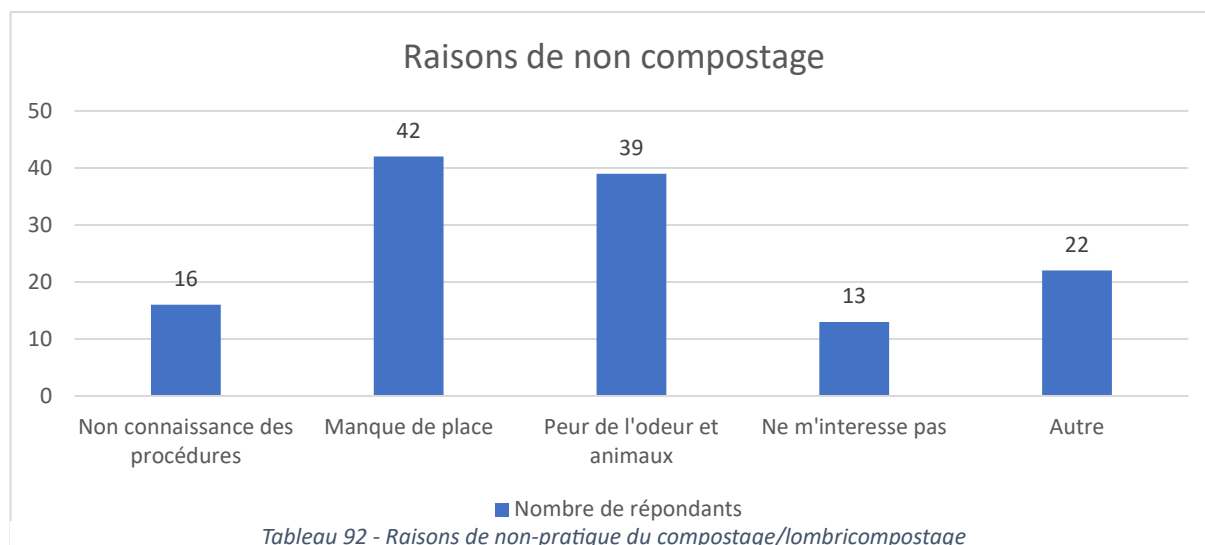


Tableau 92 - Raisons de non-pratique du compostage/lombricompostage

Quant aux raisons pour lesquelles les répondants du territoire ne pratiquent pas le compostage, parmi les 106 répondants concernés, les principales raisons évoquées sont le manque de place, notamment en appartement, ainsi que la crainte des odeurs et de l'apparition d'animaux nuisibles au sein des habitations.

3.3.2. Broyage

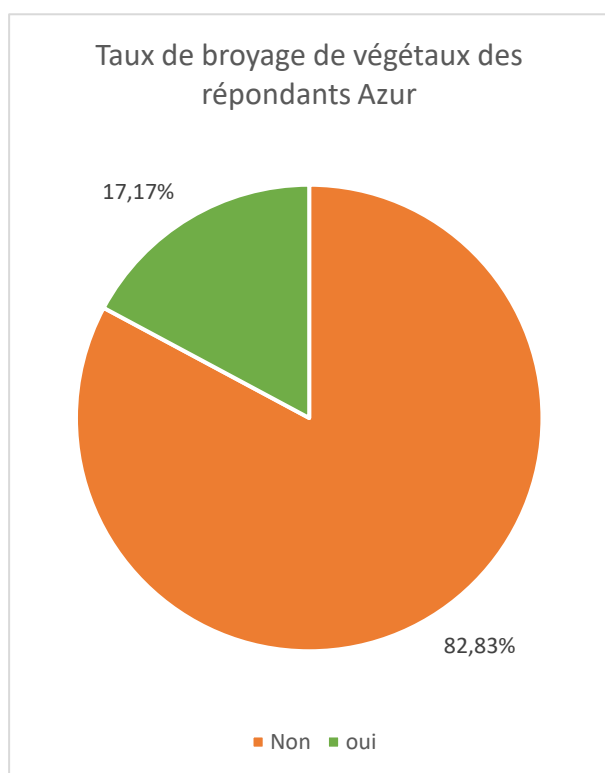


Tableau 94 - Taux de pratique du broyage des végétaux des participants habitant sur le territoire du syndicat Azur

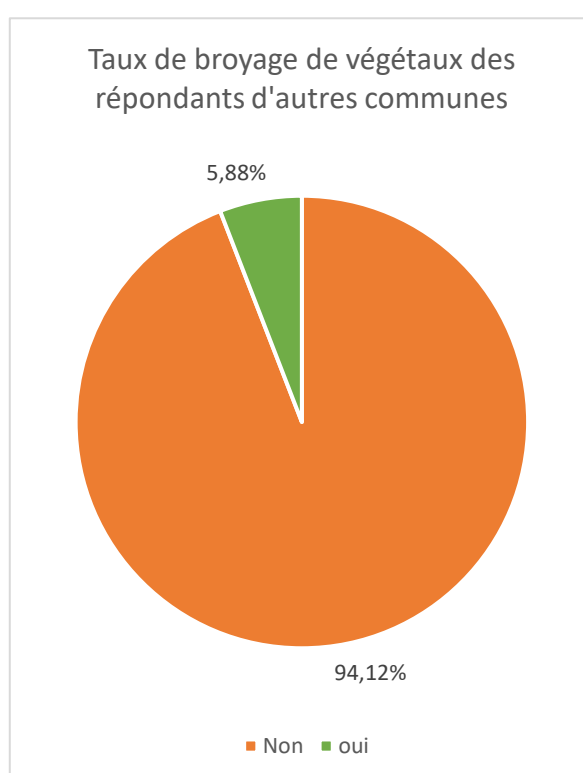


Tableau 93 - Taux de pratique du broyage des végétaux des participants hors Azur

Par ces graphiques, il ressort que le broyage des végétaux est plus répandu parmi les répondants du territoire Azur que dans les autres communes. Toutefois, le taux de broyage dans le syndicat Azur demeure faible, se limitant à 17 %. Cette tendance devrait évoluer grâce à la nouvelle initiative mise en place par le syndicat Azur, qui consiste en la mise à disposition gratuite de broyeurs pour les habitants des communes. Il est donc important de suivre de près l'impact de cette action.

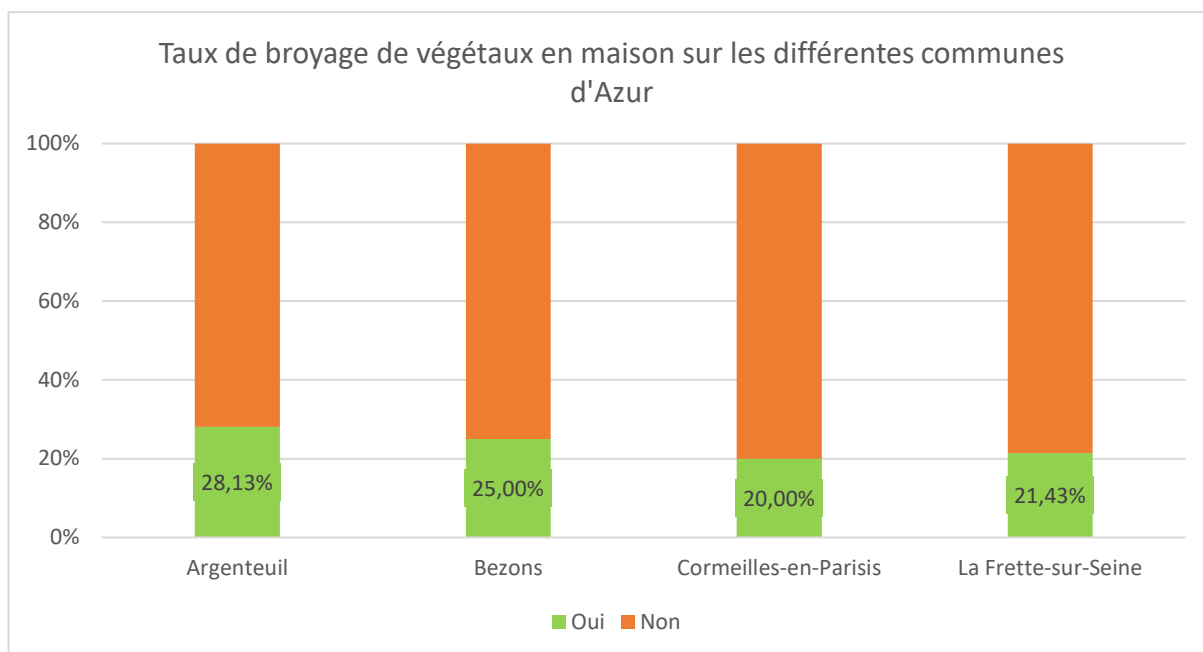


Tableau 95 - Taux de pratique du broyage des végétaux par commune du territoire du syndicat Azur

Le graphique ci-dessous se concentre sur les habitants de maisons individuelles (151 répondants), qui sont plus enclins à pratiquer le broyage des végétaux. Il est à noter que, sur le territoire du syndicat Azur, le broyage reste peu répandu, ce qui représente une réelle opportunité de développement en matière de prévention des déchets végétaux.

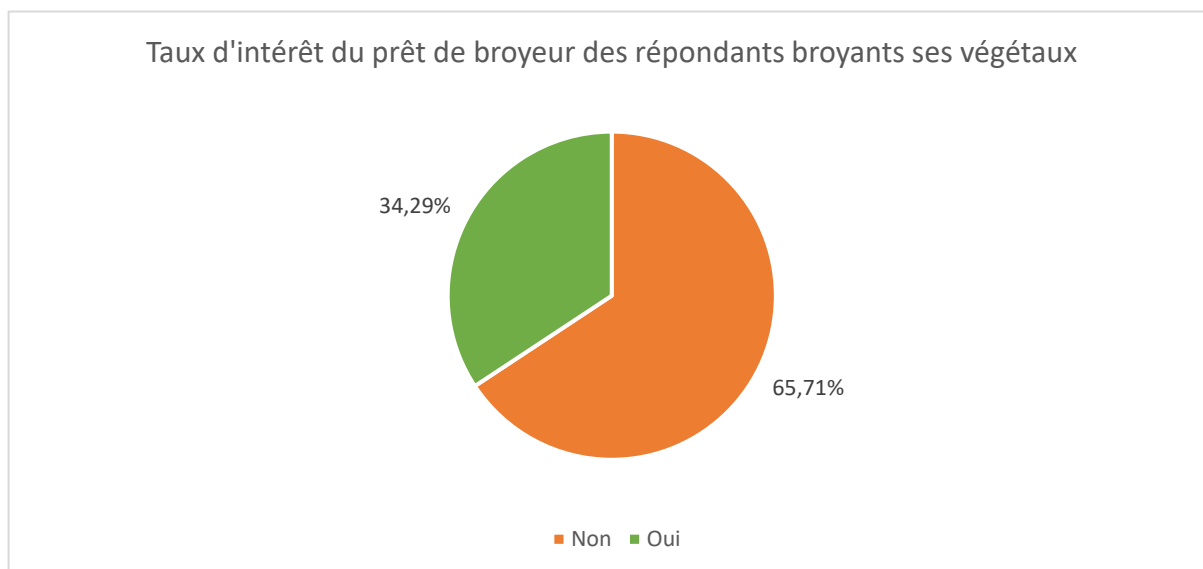


Tableau 96 - Taux d'intérêt des participants relatif à la pratique du broyage des végétaux

Parmi les 34 répondants qui broient déjà leurs végétaux, 34 % se disent intéressés par le prêt gratuit d'un broyeur proposé par le syndicat Azur.

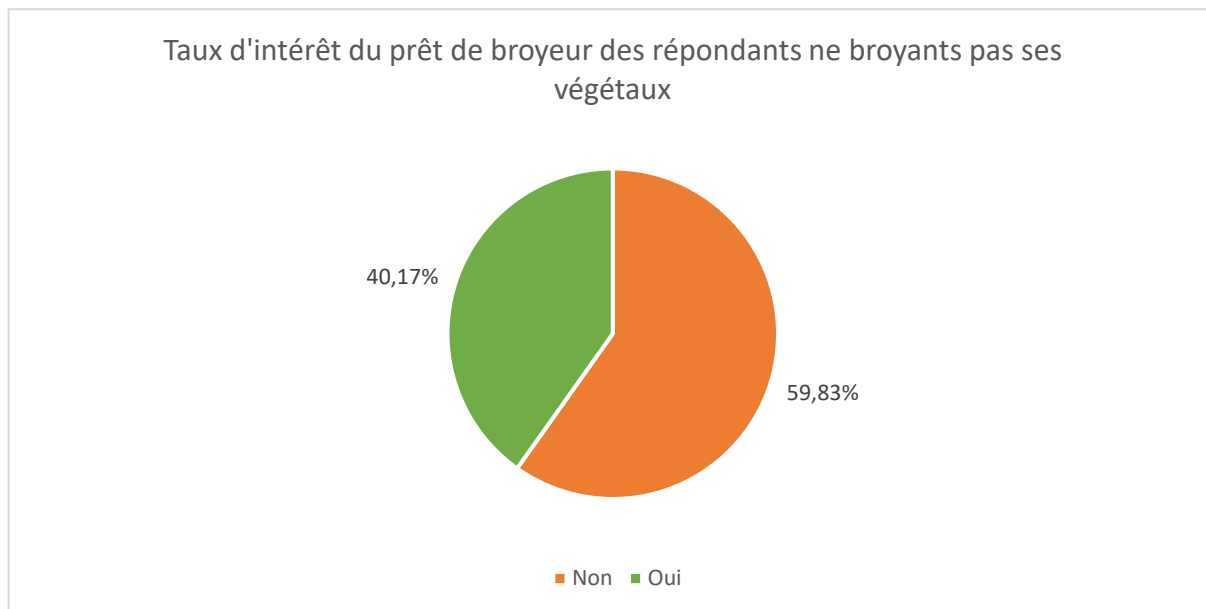


Tableau 97 - Taux d'intérêt des participants à l'enquête relatif au prêt de broyeur à végétaux proposé par le syndicat Azur

Par ailleurs, parmi les 117 répondants qui ne broient pas leurs végétaux, 40 % se déclarent également intéressés par cette même option de prêt.

3.4. Comparaison enquête 2018-2025

En 2018, le syndicat Azur avait mené une enquête dont les résultats avaient été publiés dans le PLPDMA de l'époque. Cette enquête avait recueilli un total de 83 réponses, avec un échantillon de répondants qui a été collecté le 8 août 2018. L'objectif de réitérer une enquête en 2025 est de pouvoir comparer les évolutions et mesurer l'impact des actions menées depuis la première enquête.

En 2025, un total de 216 répondants a été enregistré, offrant ainsi un échantillon plus large et potentiellement plus représentatif de la population cible. Cette réitération permet non seulement de suivre l'évolution des comportements, mais aussi de mieux comprendre les tendances et d'adapter les politiques publiques et les actions du syndicat Azur en matière de gestion des déchets et de prévention.

Pour rappel, les résultats de l'enquête réalisée en 2018 portaient sur cinq questions précises, qui ont été reprises et analysées lors de l'enquête de 2025 afin de mesurer les changements et les progrès réalisés. Ces questions étaient les suivantes :

- Le taux d'achat « systématique » à la pesée ou à la coupe ;
- Le taux de personnes qui compostent parmi l'ensemble des répondants ;

- Le taux d'apposition du « stop pub » ;
- Le taux de réparation « systématique » ;
- Le taux de consommation d'eau du robinet.

Ces indicateurs sont essentiels pour évaluer les comportements en matière de gestion des ressources, de réduction des déchets, et de sensibilisation à la prévention environnementale.

Le tableau ci-dessous nous permet de visualiser les résultats obtenus en 2018, ainsi que ceux récoltés en 2025. Cela offre une comparaison directe des réponses et met en lumière les évolutions, les progressions, mais aussi les domaines qui pourraient nécessiter un accompagnement supplémentaire.

	Azur 2018	Azur 2025	Evolution 2018/2025
Taux d'achat « systématique » à la pesée ou à la coupe	11,8%	36,18%	+ 206,61%
Taux de personnes qui compostent sur la population totale (de répondants)	35%	46,73%	+ 33,51%
Taux d'apposition du stop pub	19%	24,9%	+ 31,05%
Taux de réparation « systématique »	19,6%	8,5%	- 56,63%
Taux de consommation d'eau du robinet	42,3%	53,27%	+ 25,93%

Tableau 98 - Synthèse de l'évolution des réponses à l'enquête entre 2018 et 2025

Synthèse des chiffres clés de l'enquête pour le territoire d'Azur

- **Compréhension et application du tri sélectif** : La consigne de tri est globalement comprise et appliquée, bien qu'il subsiste quelques lacunes, notamment en ce qui concerne les emballages en métal.
- **Fréquentation de la déchèterie** : La déchèterie est principalement utilisée par les habitants de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine. Les personnes qui ne s'y rendent pas n'en ressentent pas l'utilité pour la majorité d'entre eux.
- **Connaissance de la cabane de tri** : Environ une personne sur deux connaît l'existence de la cabane à dons située à la déchèterie.
- **Modes d'achat alimentaire** : Le mode d'achat des aliments varie en fonction du type de produit.
- **Consommation d'eau** : La majorité des habitants privilégient l'eau du robinet.
- **Produits cosmétiques, d'hygiène et d'entretien** : Ces produits sont principalement consommés sous forme emballée.
- **Réparation et location** : Il y a une faible pratique de la réparation et de la location sur le territoire du syndicat Azur.
- **Pratique du compostage** : Environ un répondant sur deux pratique le compostage, bien que cette pratique soit plus fréquente à Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine.
- **Compostage en maison et appartement** : Le compostage se fait presque exclusivement dans des maisons, avec une part très faible en appartement.
- **Broyage des végétaux** : Une faible proportion des répondants vivant en maison broie leurs végétaux.
- **Prêt de broyeurs** : Un intérêt marqué est exprimé pour le prêt de broyeurs proposé par le syndicat Azur.

PHASE 4 : PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Dans le cadre du PLPDMA, réaliser un diagnostic territorial, une caractérisation des déchets et une enquête sur les habitudes de consommation des habitants permet de fixer des objectifs et mettre en place une stratégie opérationnelle de prévention adaptée.

Les actions peuvent être très diverses, le syndicat Azur les a regroupées en 7 thématiques :

1. Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation
2. Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet
3. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Développer la gestion des déchets spécifiques
6. Renforcer les gestes de tri
7. Être exemplaire en matière de prévention des déchets.

Le PLPDMA suit un cap quantifiable et mesurable à une échéance de six ans. L'objectif national et régional de réduction des quantités de DMA à l'horizon 2030 est de 15% par habitant. Le syndicat Azur doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs nationaux et régionaux.

La quantité de DMA collectés en 2010 était de 81 077 tonnes, soit 510,8 kg/hab. En appliquant un pourcentage de réduction de 15% sur ce tonnage, nous envisageons d'atteindre une production de déchet égale à 434,17 kg/hab tonnes, soit 76,62 kg de DMA non produit par habitant en 2030 (en référence à 2010), ce qui représente 12 161,55 tonnes évitées en 2030 pour le syndicat Azur.

1. Les acteurs, les partenariats, les relais locaux

Un partenariat résulte d'un accord mutuel entre des parties qui partagent un objectif commun. Ainsi, un partenaire est un organisme (ou une personne) qui contribue, notamment sur le plan technique et/ou financier, à la réalisation d'une ou plusieurs actions, sans quoi celles-ci ne pourraient être menées à bien. Un relais, quant à lui, est une personne ou un organisme qui prend part aux actions d'un plan ou d'un programme de prévention, sans rémunération dans le cadre de ce plan/programme, et ce, sans qu'il y ait d'accord formel avec la collectivité chargée de sa mise en œuvre.

L'identification des associations, des structures de l'économie sociale et solidaire ainsi que des organismes publics et privés particulièrement actifs sur le territoire révèle de réels potentiels en termes de collaboration et de partenariat. De ce fait, le syndicat Azur développe des relations avec divers acteurs locaux, ce qui lui permet de relayer des d'information et de réaliser des actions de terrain en matière de prévention, en fonction du public cible.

Les relais potentiels mentionnés ci-après se distinguent par leur proximité avec les citoyens, en raison de leur métier ou de leur activité, de leur bonne connaissance du terrain, ou encore de leur capacité à diffuser les informations via leur(s) réseau(x). Les partenaires seront recensés et précisés en fonction des thématiques de travail.

1.1. Les acteurs publics

Les établissements scolaires et les accueils de loisirs permettent de toucher le jeune public. Le syndicat Azur intervient régulièrement dans ces structures par le biais d'animations scolaires autour du tri, de la réduction des déchets et de la consommation responsable. Le jeune public constitue une population plus réceptive à l'adoption de nouvelles habitudes. De plus, il représente un excellent relais pour la diffusion des messages auprès des familles. Les enseignants et les membres de l'encadrement périscolaire sont donc des partenaires clés pour la réussite de cette mission.

Les Maisons de quartier d'Argenteuil et les Centres sociaux de Bezons jouent un rôle de médiation entre les habitants et les institutions. Ils constituent donc des relais idéaux pour ces actions.

Les actions du programme local de prévention, par leur diversité, couvriront plusieurs domaines (pouvoir d'achat, entreprises, éducation, insertion, alimentation, etc.). Il est donc essentiel, pour en maximiser l'efficacité, de collaborer avec les services des villes concernées par ces initiatives.

Enfin, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Départemental sont des partenaires de poids pour les actions de prévention. Ils peuvent apporter un soutien aussi bien financier que technique.

1.2. Les acteurs privés

De nombreuses initiatives sont soutenues par des organismes tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces structures sont des partenaires essentiels pour mettre en œuvre des actions en faveur des entreprises, artisans et commerçants, en les aidant à réduire leur impact environnemental. Ces soutiens peuvent être complétés par un accompagnement direct au sein des collectivités, afin de sensibiliser les entreprises à l'importance de la réduction des déchets et de les informer sur les dispositifs d'aide auxquels elles peuvent avoir accès.

Les artisans, commerçants et entreprises constituent des cibles privilégiées, car ils peuvent jouer un rôle clé en adoptant eux-mêmes des pratiques visant à diminuer la quantité des déchets qu'ils génèrent et en relayant ces démarches auprès de leurs clients.

De plus, la mise en œuvre d'actions en partenariat avec les bailleurs et les gardiens d'immeubles permet un accompagnement de proximité, ce qui est crucial pour assurer une diffusion optimale des messages de prévention (par exemple le Stop Pub, compostage) et avoir un véritable impact. Ils sont un relais essentiel pour l'ancrage des gestes de tri au sein de leurs résidences.

1.3. Les acteurs associatifs

Le territoire du syndicat Azur bénéficie d'une vie associative riche et diversifiée, avec plusieurs associations menant des actions liées au développement durable et à l'éducation à l'environnement. Ces associations ont également une bonne connaissance des besoins réels du public qu'elles accompagnent. Avec elles, il est possible de mettre en œuvre des actions locales adaptées aux spécificités de la population. Ainsi, parmi ce large éventail associatif, on trouve notamment :

- **Les associations de défense des droits des locataires et des propriétaires** : elles peuvent être présentes dans des complexes résidentiels. Leur rôle est de défendre les intérêts de leurs adhérents sur les questions liées à l'habitat et au cadre de vie, et de les représenter auprès des bailleurs et des instances administratives.
Quelques exemples : Amicale des locataires cites-jardins Argenteuil CNL, Fédération du logement 95 (CNL), Amical CNL de la résidence Auguste Delaune de Bezons, Amiflore, ...
- **Les associations de vie de quartier** : elles allient protection du cadre de vie, animations et lien social. Elles jouent un rôle clé dans la promotion de gestes simples de prévention au sein des quartiers.
Quelques exemples : Association des bons voisins, Mieux vivre à Argenteuil MVA, ASCIL (Agir, Solidarité, Culture, Information et Loisirs), ...
- **Les associations de solidarité et d'éducation** : elles ont pour mission de sensibiliser leurs adhérents à l'évolution des habitudes de consommation ou à la promotion du réemploi. Elles agissent comme des relais, permettant d'atteindre un large public, souvent très diversifié et sensible à ces enjeux, tout en liant la question des déchets à des dimensions sociales.
Quelques exemples : La Régie des Quartiers, La Croix-Rouge française, BASIC (Bezons Actions de Solidarité Internationale et de Coopération), Les Belles des Sables, Ecosol Informatique, Les Petits Frettois, ...
- **Les associations de consommateurs** : elles assurent un rôle d'information auprès du public et de défense des droits des consommateurs.
Exemple : UFC Que Choisir
- **Les associations de commerçants et d'entreprises** : leur mission est de dynamiser l'activité commerciale locale et de représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics et des services administratifs.
Quelques exemples : ADCB (Association des Commerçants de Bezons), AFAC 95 (Association Frettoise des Artisans et Commerçants), ...
- **Les associations environnementales** : elles sont directement impliquées dans la réduction des déchets, qui œuvrent pour la préservation des espaces naturels et organisent des animations de sensibilisation ouvertes à tous les publics.
Quelques exemples : Les Amis de la Terre du Val d'Oise, Environnement et cadre de vie à Argenteuil (EVA), La Frette Village, Les Runners Laveurs, Rue de la Récup', La Pastèque, ...
- **Les associations de parents d'élèves** : elles ont le rôle de représenter les parents au sein des établissements scolaires afin de défendre les intérêts moraux et matériels des élèves.

Quelques exemples : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Association des parents d'élèves de l'enseignement public d'Argenteuil (APEEPDA), Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP),

Ces diverses structures permettent de toucher une large population et d'impliquer différents acteurs dans des initiatives locales concrètes en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement.

2. Les actions à mettre en place

Une fois fixé l'objectif de réduction des DMA, les résultats et analyses de la campagne de caractérisation sur la fraction d'ordures ménagères résiduelles (OMR) permettent de cibler des gisements d'évitements, c'est-à-dire une catégorie de déchets, sur lesquels sont menées des actions de prévention.

Le choix des actions s'est fait en fonction de leur contribution aux objectifs régionaux et nationaux et de leur cohérence sur le territoire, grâce à l'analyse de la matrice AFOM. Ensuite, il s'agit de rechercher le potentiel de réduction lié à chacune de ces actions. Il a été évalué à partir des références disponibles (notamment retours d'expériences), de bonnes pratiques et des dispositifs témoins. « Le potentiel de réduction est directement dépendant du taux de mise en œuvre d'un geste ou de pratiques de prévention parmi la population. Cette mise en œuvre est évolutive au fil du temps et selon l'intensité développée pour promouvoir et accompagner l'action »²⁴.

Les actions inscrites dans le prochain PLPDMA s'articulent autour de 7 axes présentés dans le tableau suivant :

²⁴ Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités - Rapport ADEME, janvier 2016.

AXES	Actions
Axe 1 - Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation	Pérenniser et établir de nouvelle action en faveur du réemploi
	Renforcer la sensibilisation au réemploi - réutilisation
	Mettre en avant la réparation sur le territoire
Axe 2 - Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet	Organiser des évènements autour du zéro déchet
	Développer la communication sur le zéro déchet
	Développer la labellisation Eco-Ecole, E3D et Centre A'ERE sur le territoire
Axe 3 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Renforcer le compostage individuel
	Développer le compostage partager
	Sensibiliser à la gestion des biodéchets
	Favoriser une gestion plus vertueuse des espaces verts
Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire	Accompagner les acteurs locaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Renforcer les actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire
	Organisation de disco-soupe basé sur des invendus
Axe 5 - Développer la gestion des déchets spécifiques	Améliorer l'efficacité de la déchèterie
	Développer la gestion des filières REP
Axe 6 - Renforcer les gestes de tri	Renforcer la sensibilisation aux gestes de tri
	Développer de nouvelles actions en faveur du tri
Axe 7 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Organiser des actions de prévention interne
	Développer la gestion à l'usure des EPI
	Adopter une conduite plus éco-responsable
	Accompagner les communes et leurs acteurs en matière de réduction des déchets

3. FICHES ACTION

3.1. Axe 1 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

AXE 1 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation						
Action 1	Pérenniser et établir de nouvelles actions en faveur du réemploi					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Promouvoir et développer le réemploi des objets pour allonger leur durée de vie, - Valoriser les acteurs économiques du réemploi, - Consolider l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire.						
Contexte						
Le syndicat Azur souhaite pérenniser et lancer de nouvelles actions en faveur du réemploi sur son territoire. Actuellement, le syndicat Azur promeut le réemploi au travers de la cabane à dons présente sur la déchèterie, des partenariats avec des partenaires locaux comme la ressourcerie l'ArgenTri et des collectes annuelles à l'instar de la collecte solidaire de jouets au moment de Noël. Ces actions permettent de récupérer, valoriser et redistribuer des objets destinés à être jetés, dans une logique d'économie circulaire.						
Sous-actions / étapes clés						
1.1.1.	Améliorer la gestion de la cabane à dons et développer le réseau de partenaires					
1.1.2.	Pérenniser et développer les collectes solidaires en faveur du réemploi					
1.1.3.	Suivre et développer l'expérimentation de la mise à disposition de contenants réutilisables sur le territoire					
1.1.4.	Accompagner une ressourcerie locale pour développer le réemploi (l'ArgenTri)					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier					X	
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Dons d'objets dans la cabane à dons (poids, quantité et volume) - Objets collectés lors des collectes solidaires (poids, quantité et volume) - Nombre de collectes événementielles - Quantité de contenants réemployables distribués - Tonnes d'objets récupérés et vendus dans la ressourcerie locale					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation - Doubler l'offre de réemploi/réparation à l'horizon 2031					
Objectifs chiffrés	- 1 à 2 événements de collecte par an - 5% de DMA redirigés vers le réemploi pour 2030					

AXE 1 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation						
Action 2	Renforcer la sensibilisation au réemploi-réutilisation					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les particuliers au réemploi, - Développer les actions de sensibilisation en fonction des publics cibles, - Mettre en valeur des études menées pour le réemploi.						
Contexte						
Le syndicat Azur mène plusieurs actions de sensibilisation auprès des habitants pour promouvoir le réemploi et la réduction des déchets. Il organise des ateliers et des campagnes d'information afin de favoriser l'adoption de comportements éco-responsables. Des dispositifs comme des animations dans les écoles et auprès du grand public permettent d'impliquer directement les citoyens dans la démarche. Ces initiatives visent à encourager la réutilisation des objets et à réduire l'impact environnemental des déchets.						
Sous-actions / étapes clés						
1.2.1	Organiser des événements autour du réemploi					
1.2.2	Communiquer sur le réemploi et la réutilisation sur les évènements et les différents supports de communication					
1.2.3	Etudier la possibilité de faire du prêt de vaisselle réutilisable pour des événements sur le territoire.					
1.2.4	Mettre en valeur l'étude diagnostic ADEME réemploi-réutilisation.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'évènements de sensibilisation sur le réemploi effectués - Nombre de personnes sensibilisés - Nombre de prêt de vaisselle réutilisable réalisés					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation - Doubler l'offre de réemploi/réparation à l'horizon 2031					
Objectifs chiffrés	- 2-3 évènements par an - A minima 500 habitants sensibilisés par an - 5% de DMA redirigés vers le réemploi pour 2030					

AXE 1 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation						
Action 3	Mettre en avant la réparation sur le territoire					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X		
Objectifs de l'action						
- Développer la réparation des biens des particuliers pour allonger leur durée de vie - Sensibiliser le public à la réparation et à l'achat de produits reconditionnés et/ou d'occasion - Mettre en lumière les acteurs économiques de la réparation sur le territoire						
Contexte						
Le syndicat Azur soutient la réparation des biens des particuliers pour prolonger leur durée de vie. Il peut inciter le public à s'engager dans cette démarche en mettant en valeur des acteurs locaux de la réparation (ex : répar'ensemble). Le syndicat Azur souhaite aller plus loin dans la promotion de la réparation et de l'achat de produits reconditionnés et d'occasion, favorisant une consommation durable.						
Sous-actions / étapes clés						
1.3.1	Proposer sur le site du syndicat Azur un annuaire des réparateurs sur le territoire					
1.3.2	Communiquer et mettre en avant les réparateurs et/ou acteurs territoriaux engagés dans une démarche de consommation plus durable (réparation) et/ou en partenariat avec Azur					
1.3.3	Mettre en valeur les dispositifs d'aide à la réparation proposées par les filières REP pour les réparateurs agréés					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de réparateurs dans l'annuaire - Nombre d'actions de communication effectuées					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation - Doubler l'offre de réemploi/réparation à l'horizon 2031					
Objectifs chiffrés	- 5% de DMA redirigés vers le réemploi pour 2030					

3.2. Axe 2 : Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet

AXE 2 : Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet						
Action 1	Organiser des évènements autour du zéro déchet					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Organiser un Village Zéro Déchet - Développer des ateliers et animations autour du zéro déchet - Rassembler et sensibiliser les habitants du territoire - Mettre en lumière divers acteurs du territoire engagés dans la réduction des déchets						
Contexte						
Le syndicat Azur organise régulièrement des ateliers et des animations autour de la démarche zéro déchet auprès des enfants et du grand public. Il organise tous les 2 ans un grand évènement autour du zéro déchet dans lequel il invite des acteurs du territoire à partager leur démarche et leur expérience dans le domaine : le village zéro déchet.						
Sous-actions / étapes clés						
2.1.1	Organiser tous les 2 ans le village zéro déchet					
2.1.2	Développer et renforcer des ateliers et des animations autour du zéro déchet					
2.1.3	Développer des supports de communication dédiés					
2.1.4	Créer un défi des commerçants éco-responsables					
2.1.5	Développer un atelier fresque des déchets					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'évènements organisés - Nombre de commerçants impliqués - Nombre d'actions de communication effectuées					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation					
Objectifs chiffrés	- A minima 500 personnes sensibilisées par an - Réduction de 5% des DMA					

AXE 2 : Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet						
Action 2	Développer la communication sur le zéro déchet					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Animer et sensibiliser sur le thème du zéro déchet - Etoffer et renforcer la communication sur tous les supports (papier et digital) - Réduire le tonnage de DMA produit sur le territoire						
Contexte						
Le syndicat Azur communique sur la consommation responsable et le zéro déchet dans des évènements et animations dédiées, mais également à travers ses différents supports de communication papiers et digitaux. Communiquer en ce sens permet de soutenir les bonnes pratiques locales, d'informer les populations et de renforcer l'engagement collectif en faveur de l'environnement.						
Sous-actions / étapes clés						
2.2.1	Intégrer et renforcer la communication zéro déchet dans le plan de communication digital					
2.2.2	Accentuer les communications relatives aux temps forts du calendrier (Noël, rentrée scolaire, fêtes diverses, etc.)					
2.2.3	Développer des outils de communication dédiés au zéro déchet en intégrant des thématiques précises (cuisine, cosmétique, produits ménagers, hygiène...)					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions de communication effectuées - Nombre de thèmes développés sur la consommation responsable et le zéro déchet - Plan de communication					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation					
Objectifs chiffrés	- 1 à 2 communications sur le zéro déchet par mois - Au moins 1 communication sur chaque thème par an (cuisine, cosmétique, sport, etc.)					

AXE 2 : Favoriser la consommation responsable et le zéro déchet						
Action 3	Développer la labellisation Eco-Ecole, E3D et Centre A'ERE sur le territoire					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Etablissements scolaires					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Accompagner les établissements scolaires dans leurs projets d'éducation - Animer et sensibiliser sur le thème du zéro déchet - Former les élèves à la réduction des déchets et à la consommation responsable						
Contexte						
Le développement des labels Eco-Ecole , E3D et Centre A'ERE sur un territoire vise à renforcer l'éducation au développement durable et à encourager les établissements scolaires à mettre en place des projets environnementaux. Ces labels permettent d'impliquer aussi bien les élèves, que les enseignants, et les acteurs de la vie scolaire dans les actions mises en place.						
Sous-actions / étapes clés						
2.3.1	Amélioration du suivi de la labellisation des établissements scolaire et centres de loisirs du territoire					
2.3.2	Informers les acteurs locaux (écoles, collectivités, associations, entreprises, etc.) sur les objectifs et les bénéfices de la labellisation Eco-Ecole, E3D et Centre A'ERE					
2.3.3	Proposer des accompagnements et animations aux établissements souhaitant être labellisés ou améliorer leur labellisation					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH	X					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'établissements labellisés - Nombre d'élèves sensibilisés					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation					
Objectifs chiffrés	100 % d'accompagnement des établissements sollicitant le syndicat Azur pour une labellisation					

3.3. Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action 1	Renforcer le compostage individuel					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Les particuliers					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Renforcer la promotion et la distribution de composteurs individuels - Proposer une initiation au compostage lors de l'achat de composteurs pour permettre sa bonne pratique. - Poursuivre la sensibilisation sur le tri à la source des biodéchets.						
Contexte						
Depuis 2003, la promotion et la distribution de composteurs ont été développées sur le territoire afin de favoriser une gestion de proximité des biodéchets. De plus, pour garantir une bonne pratique, des initiations sont proposées lors de l'achat de composteurs, permettant aux utilisateurs d'adopter les bons gestes.						
Sous-actions / étapes clés						
3.1.1	Développer la vente de composteurs individuels					
3.1.2	Renforcer les actions de communication sur vente de matériel de compostage					
3.1.3	Organiser des initiations au compostage lors d'achat de matériel de compostage					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de composteurs vendus - Nombre d'initiation effectuées et nombre de participants - Evolution de la part de déchets putrescibles au sein des OMR					
Objectifs PRPGD concernés	- Déploiement du compostage de proximité - Généralisation du tri à la source des déchets organiques					
Objectifs chiffrés	- A minima 400 composteurs vendus par an.					

AXE 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action 2	Développer le compostage partagé					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Les particuliers en habitat collectif, les établissements scolaires avec cantine.					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Renforcer la promotion et la distribution de composteurs partagés - Proposer un accompagnement et un suivi avec le référent su site de compostage partagé - Sensibiliser les habitants et personnes impliquées sur le site du compostage partagé						
Contexte et enjeux						
Le compostage partagé désigne toute aire de compostage qu'un ou plusieurs groupes de personnes décident de gérer ensemble. Le compostage partagé implique donc une mutualisation du temps de gestion et des ressources humaines et matérielles entre chacun des membres d'un groupe pour pratiquer le compostage. Le syndicat Azur a identifié trois types de zones sur lesquelles développer le compostage partagé : en pied d'immeuble, dans les jardins partagés et publics et au sein des établissements scolaires.						
Sous-actions / étapes clés						
3.2.1	Assurer un suivi l'ensemble des acteurs équipés et non équipés en dispositifs de compostage partagés					
3.2.2	Créer un appel à projets pour sélectionner 20 syndicats de copropriétés et/ou bailleurs sociaux afin de développer le compostage partagé en pied d'immeuble					
3.2.3	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès gérants de jardins partagés ou publics pour déployer des sites de compostage partagé					
3.2.4	Réaliser une campagne de prévention auprès des établissements scolaires pour mettre en place le compostage partagé					
3.2.5	Etudier la possibilité d'adhérer à un réseau de partage d'informations sur la gestion de proximité des biodéchets afin de réaliser une veille réglementaire et technique et de partager de connaissances.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Nombre de sites de compostage partagés accompagnés - Nombre de sites de compostage partagés installés					
Objectifs PRPGD concernés	- Déploiement du compostage de proximité - Généralisation du tri à la source des déchets organiques					
Objectifs chiffrés	- 20 sites en pieds d'immeuble accompagnés - 10 établissements scolaire équipés de composteurs partagés.					

AXE 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action 3	Sensibiliser à la gestion des biodéchets					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Faire découvrir les avantages du compostage aux habitants du territoire. - Rassembler le public auprès de la gestion des biodéchets.						
Contexte						
La sensibilisation des différents acteurs du territoire au compostage, au broyage et à toutes les pratiques vertueuses relatives aux jardins et espaces verts est un axe fondamental pour assurer une gestion pérenne des biodéchets sur le territoire.						
Sous-actions / étapes clés						
3.3.1	Continuer d'assurer des animations scolaires sur le compostage.					
3.3.2	Continuer d'assurer et d'augmenter le nombre d'ateliers de sensibilisation au compostage et de distribution de compost auprès des habitants					
3.3.3	Intégrer systématiquement un stand de sensibilisation de compostage lors d'un événement d'une commune dédié aux espaces verts ou à l'univers du jardin.					
3.3.4	Intégrer aux ateliers de sensibilisation au compostage auprès des habitants une information dédiée à l'utilisation du broyat comme source de matière sèche pour le compostage.					
3.3.5	Développer et proposer des supports de communication sur le compostage partagé					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier					X	
Coût RH					X	
Indicateurs de suivi	- Evolution du tonnage des déchets verts en déchèterie. - Nombre de personnes sensibilisés. - Nombre d'événements et animations sur la gestion des biodéchets.					
Objectifs PRPGD concernés	- Déploiement du compostage de proximité - Généralisation du tri à la source des déchets organiques					
Objectifs chiffrés	- Réduction de 10 % des déchets verts en déchèterie - 4 à 5 stands de sensibilisation à la gestion des biodéchets par an					

AXE 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action 4	Favoriser une gestion plus vertueuse des espaces verts					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Les particuliers et les structures publiques					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les habitants à l'évitement et la valorisation locale des déchets végétaux - Promouvoir des techniques (broyage / haies sèches / etc.) comme solutions de valorisation des végétaux						
Contexte						
Les jardins et les espaces verts génèrent des quantités importantes de déchets verts. Ces déchets peuvent être considérés comme des ressources et valorisés localement dans les jardins. Plusieurs solutions sont possibles afin de les valoriser comme le broyage, le mulching ou encore les haies sèches.						
Sous-actions / étapes clés						
3.4.1	Développer et renforcer la mise à disposition de broyeurs à végétaux auprès des habitants					
3.4.2	Développer le prêt des broyeurs à végétaux auprès des jardins partagés					
3.4.3	Communiquer auprès des jardins partagés sur les Week-end Compost afin qu'ils soient davantage sensibilisés au compostage et qu'ils s'approvisionnent en compost					
4.3.4	Accompagner les services espaces verts dans la gestion différenciée des espaces verts (mulching, paillage, fauchage tardif et sélectif, etc)					
4.3.5	Proposer aux particuliers des formations sur les techniques de valorisation des végétaux (broyage / haies sèches / etc.)					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de prêts de broyeur - Evolution du tonnage des déchets verts en déchèterie - Nombre de personnes sensibilisées					
Objectifs PRPGD concernés	- Déploiement du compostage de proximité - Généralisation du tri à la source des déchets organiques					
Objectifs chiffrés	- Réduction de 10% des déchets verts en déchèterie					

3.4. Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire						
Action 1	Accompagner les acteurs locaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire					
Gisement impacté	Biodéchets et emballages					
Publics ciblés	Les restaurateurs, établissements scolaires (cantines)					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Réduire le gaspillage alimentaire des restaurateurs et commerçants en leurs proposant des solutions plus éco-responsables. - Sensibiliser et accompagner les acteurs de la distribution et de la consommation alimentaire dans la lutte contre le gaspillage.						
Contexte						
Le gaspillage alimentaire représente un défi majeur pour les restaurateurs, commerçants et les établissements scolaires, tant sur le plan économique qu'environnemental. Sensibiliser ces acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les accompagner permet de les engager dans la mise en œuvre d'actions concrètes.						
Sous-actions / étapes clés						
4.1.1	Réaliser un état des lieux des acteurs du territoire pouvant générer du gaspillage alimentaires					
4.1.2	Sensibiliser les établissements scolaires au gaspillage alimentaire et les accompagner dans leur gestion et la mise en place d'actions spécifiques					
4.1.3	Proposer des partenariats avec les restaurateurs du territoire proposant des contenants réutilisables					
4.1.4	Etudier la possibilité de développer un système de gourmet bag Azur					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'établissements publics accompagnés - Nombre de restaurateurs partenaires					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2015					
Objectifs chiffrés	- 100 % d'accompagnement des établissements sollicitant le syndicat Azur					

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire						
Action 2	Renforcer les actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Réduire le gaspillage alimentaire des familles - Développer des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire						
Contexte						
La consommation des ménages participe au gaspillage alimentaire. Afin de lutter contre, il est essentiel de sensibiliser les familles aux bonnes pratiques pour réduire le gaspillage. L'objectif est de promouvoir des habitudes simples telles que la planification des repas, l'utilisation des restes et une meilleure gestion des dates de péremption.						
Sous-actions / étapes clés						
4.2.1	Développer et renforcer les animations sur le gaspillage alimentaires					
4.2.2	Développer et intégrer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le plan de communication					
4.3.3	Développer des ateliers de cuisine anti-gaspi					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH	X					
Indicateurs de suivi	- Nombre d’animations sur le gaspillage alimentaire - Nombre d’actions de communication sur le gaspillage alimentaire					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d’ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2015					
Objectifs chiffrés	- 300 personnes sensibilisées par an					

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire						
Action 3	Organisation de disco-soupes basées sur des invendus					
Gisement impacté	Biodéchets					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X		X		X
Objectifs de l'action						
- Réduire le gaspillage alimentaire des restaurateurs et commerçants en récupérant leurs invendus en vue du projet disco-soupe - Sensibiliser et accompagner les particuliers dans la lutte contre le gaspillage alimentaire - Eviter la surconsommation						
Contexte						
Le gaspillage alimentaire reste un problème majeur : plus de 4 millions tonnes sont gaspillées chaque année en France. Ce problème concerne tous les ménages mais aussi les restaurateurs et les commerçants. Le syndicat Azur souhaite les faire participer davantage à la lutte contre le gaspillage par la récupération d'invendus alimentaires pour l'organisation de disco-soupes, et ce afin d'en faire des repas collectifs.						
Sous-actions / étapes clés						
4.3.1	Identifier les acteurs potentiels pouvant proposer le don alimentaire.					
4.3.2	Organiser l'événement de disco-soupe et sensibiliser les participants dans des pratiques plus responsables.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'événements disco-soupe effectués - Nombre de participants sensibilisés					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2015					
Objectifs chiffrés	- 1 disco-soupe tous les 2 ans - 10-15 participants sensibilisés par événement					

3.5. Axe 5 : Développer la gestion des déchets spécifiques

AXE 5 : Développer la gestion des déchets spécifiques						
Action 1	Améliorer l'efficienne de la déchèterie					
Gisement impacté	Déchets spécifiques					
Publics ciblés	Les particuliers					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les particuliers aux différentes filières REP existantes - Faciliter l'identification des filières REP - Introduire les nouvelles filières REP sur la déchèterie						
Contexte						
La déchèterie du syndicat Azur est un dispositif fondamental dans la collecte des déchets spécifiques. Elle permet de collecter séparément les différents types déchets afin de les valoriser au mieux. De nouvelles filières REP se créent régulièrement. Il est essentiel de pouvoir les collecter en déchèterie et d'informer les habitants de leur existence pour les développer.						
Sous-actions / étapes clés						
5.1.1	Améliorer la formation des agents de déchèterie					
5.1.2	Développer une signalisation plus efficiente afin de permettre aux usagers de la déchèterie d'identifier plus facilement les différentes filières REP					
5.1.3	Développer des partenariats avec des exutoires afin de mettre en place sur la déchèterie la collecte de nouveaux déchets					
5.1.4	Communiquer et sensibiliser sur filières REP présentes sur la déchèterie					
5.1.5	Etudier la possibilité d'un accès des professionnels à la déchèterie					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier					X	
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de filières REP conventionnées - Evolution des tonnages des différentes filières REP					
Objectifs PRPGD concernés	- Augmenter la collecte de DEEE et notamment la collecte préservante - Améliorer la collecte séparée et préservante des DEA - Augmenter la collecte jusqu'à atteindre 3,2 kg/hab en 2025 et 4,6 kg/hab en 2031 - Encourager le regroupement, le traitement et la valorisation matière en Île-de-France					
Objectifs chiffrés	- Diminution de 5% des erreurs de tri liées aux filières REP					

AXE 5 : Développer la gestion des déchets spécifiques						
Action 2	Développer la gestion des filières REP					
Gisement impacté	Déchets spécifiques					
Publics ciblés	Les particuliers					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Communiquer sur les filières REP auprès des habitants - Organiser des actions de sensibilisation sur les différentes filières REP - Améliorer la visibilité des filières REP						
Contexte						
Le syndicat Azur a pour mission de faciliter la gestion des déchets en améliorant les pratiques de recyclage et en répondant aux exigences des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Dans ce cadre, il développe des collectes spécifiques pour les déchets concernés par ces filières, tout en mettant en place des actions de sensibilisation pour informer les citoyens sur l'importance du tri et du recyclage. L'objectif est de renforcer l'implication des habitants dans la gestion durable des déchets et de réduire l'impact environnemental.						
Sous-actions / étapes clés						
5.2.1	Introduire les filières REP via le guide de tri, le site internet et les autres supports de communication.					
5.2.2	Organiser des collectes événementielles de déchets spécifique (DEEE, piles, vêtements, etc.)					
5.2.3	Sensibiliser à l'existence des filières REP et proposer de nouvelles animations sur les filières REP.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de collectes événementielles. - Evolution du tonnage des déchets spécifiques. - Nombre d'habitants sensibilisés à la gestion des déchets spécifiques.					
Objectifs PRPGD concernés	- Augmenter la collecte de DEEE et notamment la collecte préservante - Améliorer la collecte séparée et préservante des DEA - Augmenter la collecte jusqu'à atteindre 3,2 kg/hab en 2025 et 4,6 kg/hab en 2031 - Encourager le regroupement, le traitement et la valorisation matière en Île-de-France					
Objectifs chiffrés	- 1 à 2 événements de collecte par an. - 300 particuliers sensibilisés.					

3.6. Axe 6 : Renforcer les gestes de tri

AXE 6 : Renforcer les gestes de tri						
Action 1	Renforcer la sensibilisation aux gestes de tri					
Gisements impactés	Emballages, papiers, cartons, et verre					
Publics ciblés	Tous publics					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Distribuer les sacs de pré-collecte pour les emballages, papiers/cartons et verre - Sensibiliser le public sur les consignes de tri - Améliorer la captation lors des collectes sélectives et limiter les erreurs de tri						
Contexte						
Le syndicat Azur réalise sur son territoire des actions de sensibilisation visant à encrer davantage les gestes de tri chez les habitants, notamment auprès des plus jeunes. Il développe aussi des outils de communication en faveur de cette démarche.						
Sous-actions / étapes clés						
6.1.1	Distribuer les sacs de pré-collecte et des corbeilles de tri					
6.1.2	Mener des opérations régulières de sensibilisation au tri auprès des établissement scolaires du territoire					
6.1.3	Réaliser des actions de sensibilisation au tri lors d'événements grand public					
6.1.4	Mener à terme l'étude relative à la tarification incitative					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de sacs de pré-collecte et de corbeilles distribués - Quantité de déchets collectés lors de collecte sélective - Nombre d'animations et d'événements de sensibilisation au tri - Nombre d'habitants sensibilisés aux gestes de tri					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduction des DMA en kg/hab : atteindre-10 % en 2025 (429 kg/hab) et dépasser-10 % en 2031 par rapport à 2010 - Tarification incitative (TI) : 100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité en 2025					
Objectifs chiffrés	- Baisse de 30 % des emballages, papiers/cartons et verres dans les OMR. - A minima 10 stands de sensibilisation au tri lors d'événements grand public - 1000 personnes sensibilisés aux gestes de tri par an					

AXE 6 : Renforcer les gestes de tri						
Action 2	Développer de nouvelles actions en faveur du tri					
Gisement impacté	Emballages, papiers, cartons, et verre					
Publics ciblés	Les agents, les professionnels, les associations et les structures publiques					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les entreprises, les professionnels et les établissements publics aux gestes de tri - Engager des entreprises dans la prévention des déchets - Proposer des solutions innovantes pour une amélioration du tri des professionnels - Accompagner les acteurs du territoire sur leurs projets						
Contexte						
Le syndicat Azur souhaite renforcer les gestes de tri au travers de nouvelles actions. Pour cela, il souhaite se tourner vers les entreprises, les professionnels et les structures publics du territoire afin de les inclure davantage dans cette démarche.						
Sous-actions / étapes clés						
6.2.1	Développer des sessions de sensibilisation aux gestes de tri pour les entreprises, professionnels et les établissements publics du territoire					
6.2.2	Etudier des solutions pour les professionnels comme la possibilité d'un service de compactage des cartons volumineux					
6.2.3	Etudier des solutions pour améliorer le captage du verre					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier					X	
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'ateliers de sensibilisation aux gestes de tri réalisées - Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation - Nombre de nouvelles solutions étudiées					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduction des DMA en kg/hab : atteindre-10 % en 2025 (429 kg/hab) et dépasser-10 % en 2031 par rapport à 2010					
Objectifs chiffrés	- 50 à 60 personnes sensibilisés par an - Amélioration de la qualité du tri des professionnels de 15 %					

3.7. Axe 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action 1	Organiser des actions de prévention interne					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Les agents du syndicat Azur et les agents d'exploitation					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets - Adopter des habitudes de travail plus responsables - Réduire les déchets générés par les agents						
Contexte						
Le syndicat Azur souhaite améliorer sa gestion interne de ses déchets et souligner son exemplarité. Il envisage de développer les actions de sensibilisation internes qu'il mène auprès de ses agents afin de les sensibiliser davantage à la réduction des déchets et aux pratiques écoresponsables. De plus, cette démarche vise à créer un environnement de travail plus sain.						
Sous-actions / étapes clés						
7.1.1	Développer et diversifier les ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets menés auprès des agents du syndicat Azur					
7.1.2	Communiquer auprès des agents les résultats des actions menées dans le cadre du PLPDMA					
7.1.3	Etudier la possibilité de mise en place de prêt de matériel entre agents du syndicat Azur (ex : vaisselle, petit équipement électrique, matériel de bricolage...)					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier	X					
Coût RH	X					
Indicateurs de suivi	- Nombres d'ateliers effectués - Nombres de participants sensibilisés					
Objectifs PRPGD concernés	- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation					
Objectifs chiffrés	- 1 information annuelle sur le PLPDMA - 2 à 3 actions de sensibilisation organisées par an					

AXE 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action 2	Développer la gestion à l'usure des EPI					
Gisement impacté	Déchets spécifiques					
Publics ciblés	Les agents du syndicat Azur et les agents d'exploitation					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X	X
Objectifs de l'action						
- Sensibiliser les agents à la gestion des EPI. - Etude sur la durée de vie des différents EPI et estimation de la quantité d'EPI usé par an. - Développer une solution de tri et de recyclage des EPI						
Contexte						
Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est un dispositif obligatoire pour assurer la sécurité des agents. Ils sont donc commandés en quantité afin que chaque agent soit correctement équipé. Le syndicat Azur souhaite donc développer une gestion à l'usure de ses EPI afin de réduire sa production de déchets.						
Sous-actions / étapes clés						
7.2.1	Sensibiliser les agents Azur sur une gestion pérenne des EPI (quantité, qualité, usage, usure, etc.)					
7.2.2	Analyser la durée de vie des différents EPI et estimer la quantité d'EPI usés par an					
7.2.3	Améliorer le traitement des EPI usagés.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH	X					
Indicateurs de suivi	- Quantités d'EPI achetés - Quantité d'EPI usés - Qualité de traitement des EPI usés					
Objectifs PRPGD concernés	- Développer le réemploi/réutilisation en local - Encourager le tri et la valorisation matière en IDF					
Objectifs chiffrés	- 1 sensibilisation auprès des managers et des équipes - 15 % d'EPI usés redirigés vers une filière de valorisation					

AXE 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action 3	Adopter une conduite plus éco-responsable					
Gisement impacté	Emballage, papiers et cartons					
Publics ciblés	Tous les services du syndicat Azur, le Service Finance et Achats et les particuliers					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X			
Objectifs de l'action						
- Réduire nos emballages, l'utilisation de matériel plastique et l'achat de biens à usage unique. - Sensibiliser et responsabiliser les membres du syndicat Azur et particuliers à une politique durable. - Privilégier le réemploi, la réutilisation et la réparation.						
Contexte						
Le syndicat Azur souhaite mettre en place de pratiques durables au sein de ses opérations internes, et notamment de réaliser des achats groupés prenant en compte la durabilité des produits et équipements.						
Sous-actions / étapes clés						
7.3.1	Faire une évaluation des stocks et envisager des plans annuels de commande.					
7.3.2	Adopter une démarche plus durable dans les achats et la consommation et favoriser la gestion de proximité et le réemploi.					
7.3.3	Lors de la conception d'outils, intégrer une réflexion sur les formats, la qualité du support et le lieu d'impression/fabrication					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH	X					
Indicateurs de suivi	- Nombre de fournisseurs locaux - Fréquence d'achat du même outil - Utilisation de contenants réutilisables lors d'évènements internes					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduction des DMA en kg/hab : atteindre -10 % en 2025 (429 kg/hab) et dépasser -10 % en 2031 par rapport à 2010					
Objectifs chiffrés	- Non quantifiable.					

AXE 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action 4	Accompagner les communes et leurs acteurs en matière de réduction des déchets					
Gisement impacté	DMA					
Publics ciblés	Les agents, élus communautaires, acteurs associatifs et économiques					
Année de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		X	X	X		
Objectifs de l'action						
- Développer des gestes responsables - Mettre en commun des ressources. - Réduire la quantité des déchets produits.						
Contexte						
Le syndicat Azur souhaite mettre à profit son expertise et son soutien en développant l'accompagnement des collectivités et des établissements publics présents sur son territoire afin de les engager pleinement dans une réduction de leurs déchets, notamment en ce qui concerne les plastiques à usage unique.						
Sous-actions / étapes clés						
7.4.1	Accompagner les collectivités afin qu'elles réduisent leurs déchets					
7.4.2	Etudier la possibilité d'engager une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) entre les différents acteurs du territoire (mise en commun volontaire de ressources).					
7.4.3	Développer le don et le réemploi d'ancien matériel Azur auprès des associations locales.					
	Faible		Moyen		Élevé	
Coût financier			X			
Coût RH			X			
Indicateurs de suivi	- Nombre de sessions de sensibilisation auprès des collectivités - Quantité et typologie de matériel donné pour réemploi					
Objectifs PRPGD concernés	- Réduction des DMA en kg/hab : atteindre -10 % en 2025 (429 kg/hab) et dépasser -10 % en 2031 par rapport à 2010 - Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, et de la réparation					
Objectifs chiffrés	- 100 % de réponse aux sollicitations des collectivités pour un accompagnement					

GLOSSAIRE

AGEC : Anti-gaspillage alimentaire

ASL : Articles de Sports et Loisirs

BAV : Bornes d'Apports Volontaires

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

CVE : Centre de Valorisation Energétique

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

EPI : Equipements de Protection Individuelle

LTECV : Loi de Transition Ecologique pour une Croissance Verte

MODECOM : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OME : Objets Ménagers Encombrants

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-porte

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

TLC : Textiles, linges et chaussures

UVE : Unité de Valorisation Energétique

Tables des figures

Figure 1 - La hiérarchie des modes de traitement.....	8
Figure 2 - Le fonctionnement de l'économie circulaire	12
Figure 3 - Fonctionnement de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA	16
Figure 4 - Les missions du syndicat Azur	17
Figure 5 - Carte des communes adhérentes au syndicat Azur en 2025	19
Figure 6 - Membres du comité syndical Azur	21
Figure 7 - Carte du couvert urbain du territoire du syndicat Azur	23
Figure 8 - Carte de l'occupation du sol	25
Figure 9 - Carte de la répartition de la population sur le territoire du syndicat Azur	27
Figure 10 - Taux de natalité	29
Figure 11 - Carte de la distribution des revenus fiscaux médians déclarés par les ménages sur le territoire du syndicat Azur.....	41
Figure 12 - Localisation des commerces sur le territoire du syndicat Azur	46
Figure 13 - Localisation des établissements scolaires sur le territoire du syndicat Azur.....	47
Figure 14 - Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)	56
Figure 15 - Fonctionnement du centre de tri des déchets	58
Figure 16 - Répartition des modes de traitement en 2023	61
Figure 17 – Méthodologie de pré-tri et de préparation des sous-échantillons	84
Figure 18 - Méthodologie de caractérisation des sous-échantillons.....	84

Table des tableaux

Tableau 1 - L'évolution du ratio de collecte des DMA en France entre 2009 et 2021.....	9
Tableau 2 - L'évolution des ratios de collecte des DMA dans le Val d'Oise entre 2009 et 2021	10
Tableau 3 - Ratios de DMA collectés en 2021 sur les départements de la Grande Couronne	11
Tableau 4 - Communautés d'agglomération membres du syndicat Azur en 2025.....	18
Tableau 5 - Données statiques globales de la population du syndicat Azur en 2025.....	18
Tableau 6 - Densité de population du territoire du syndicat Azur.....	26
Tableau 7 - Répartition des différent couverts urbains du territoire du syndicat Azur	26
Tableau 8 - Evolution de la population par commune.....	28
Tableau 9 - Taux de natalité par commune	28
Tableau 10 - Répartition de la population par tranche d'âge.....	29
Tableau 11 - Pyramide des âges sur le territoire du syndicat Azur.....	30
Tableau 12 - Population par tranche d'âge (en %)	30
Tableau 13 - Répartition de la population du syndicat Azur selon le niveau de diplôme obtenu.....	31
Tableau 14 - Répartition des ménages du territoire selon leur composition	32
Tableau 15 - Répartition par typologie des logements du territoire du syndicat Azur	34
Tableau 16 - Répartition des résidences principales par typologie.....	35
Tableau 17 - Taux de propriétaires	35
Tableau 18 - Evolution du type de résidences présentes sur le territoire du syndicat Azur entre 1968 et 2021.....	36
Tableau 19 - Evolution du parc immobilier du territoire du syndicat Azur entre 1975 et 2021.....	36
Tableau 20 - Répartition des ménages selon leur catégorie socioprofessionnelle	38
Tableau 21 - Répartition de la population entre actifs et non actifs	39
Tableau 22 - Part de la population active par territoire	39
Tableau 23 - Répartition des actifs en fonction du lieu de travail	40
Tableau 24 - Concentration d'emploi par territoire	40
Tableau 25 - Revenu moyen par communes du territoire du syndicat Azur	42
Tableau 26 - Répartition des modes transport utilisés par les actifs habitants le territoire du syndicat Azur	42
Tableau 27 - Répartition par secteur d'activité des établissements actifs employeurs	44
Tableau 28 - Répartition par nombre de salariés des établissements actifs employeurs	45
Tableau 29 - Part des résidences secondaires dans le logement	48
Tableau 30 - Taux de fonction touristique (en %).....	49
Tableau 31 - Organisation de la collecte en PAP du syndicat Azur	50
Tableau 32 - Organisation de la collecte en BAV du syndicat Azur	51
Tableau 33 - Evolution des tonnages collectés en déchèterie.....	52
Tableau 34 - Evolution de la fréquentation de la déchèterie par commune.....	53
Tableau 35 - Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie en 2023.....	53
Tableau 36 - Liste des exutoires et installations de traitements des déchets du syndicat Azur.....	54
Tableau 37 - Evolution des tonnages de déchets traités par catégorie de flux.....	54
Tableau 38 - Tonnages traités par flux et par commune en 2023	55

Tableau 39 - Tonnages de déchets incinérés par provenance	56
Tableau 40 - Valorisation électrique issu de l'UVE en 2023.....	57
Tableau 41 - Valorisation matière issue de l'incinération.....	58
Tableau 42 - Evolution des tonnages d'emballages recyclables traités par fraction	59
Tableau 43 - Evolution des tonnages par commune des encombrants dirigés vers de la valorisation matière	60
Tableau 44 - Evolution des tonnages de verre dirigés vers de la valorisation matière	60
Tableau 45 - Evolution des tonnages de gravats dirigés vers de la valorisation matière	60
Tableau 46 - Evolution des tonnages de déchets verts par commune dirigés vers de la valorisation matière	61
Tableau 47 - Schéma opérationnel par flux de déchets par commune du territoire du syndicat Azur.	62
Tableau 48 - Evolution des tonnages traités par commune	62
Tableau 49 - Synthèse du traitement des déchets par le syndicat Azur.....	63
Tableau 50 - Coûts de collecte (en € TTC/tonne) par flux de déchets.....	64
Tableau 51 - Coûts de traitement (en € TTC/tonne) par flux de déchets.....	64
Tableau 52 - Matrice AFOM.....	65
Tableau 53 - Axes et actions du PLPDMA 2018-2024 du syndicat Azur	68
Tableau 54 - Evolution de la vente de composteurs.....	71
Tableau 55 - Animations scolaires proposées par le syndicat Azur	75
Tableau 56 - Evolution du nombre d'élèves sensibilisés par le syndicat Azur par année	76
Tableau 57 - Plan d'échantillonnage de la caractérisation	79
Tableau 58 - Nombre d'échantillons caractérisés par commune	80
Tableau 59 - Catégories et sous-catégories de flux de déchets à caractériser (MODECOM)	83
Tableau 60 - Résultats de la caractérisation des OMR (en %)	86
Tableau 61 - Evolution de la part de chaque flux de déchets au sein des OMR entre 2018 et 2025	87
Tableau 62 - Composition granulométrique moyenne des OMR (en %).....	87
Tableau 63 - Evolution du taux de biodéchets présents dans les OMR du syndicat Azur	88
Tableau 64 - Taux par commune de biodéchets présents dans OMR du syndicat Azur.....	89
Tableau 65 - Evolution du taux de papiers présents dans OMR du syndicat Azur	90
Tableau 66 - Taux par commune de papiers présents dans les OMR du syndicat Azur	91
Tableau 67 - Evolution du taux de cartons présents dans les OMR du syndicat Azur	92
Tableau 68 - Taux par commune de cartons présents dans les OMR du syndicat Azur	93
Tableau 69 - Evolution du taux de plastiques présents dans les OMR du syndicat Azur.....	94
Tableau 70 - Taux par commune de plastiques recyclables présents dans les OMR du syndicat Azur .	95
Tableau 71 - Evolution du taux de métaux présents dans les OMR du syndicat Azur.....	96
Tableau 72 - Taux par commune de métaux présents dans les OMR du syndicat Azur	97
Tableau 73 - Synthèse des résultats de la caractérisation 2025	99
Tableau 74 - Taux par type de résidence de répondants issus du territoire du syndicat Azur	100
Tableau 75 - Taux de répondants à l'enquête par commune	100
Tableau 76 - Réponses des participants relatives aux consignes de tri.....	101
Tableau 77 - Fréquence de tri des emballages plastiques des participants à l'enquête	102
Tableau 78 - Fréquence de tri des emballages métalliques des participants à l'enquête.....	102
Tableau 79 - Fréquence de tri des papiers/cartons des participants à l'enquête	103

Tableau 80 - Types de déchets apportés sur la déchèterie Azur	103
Tableau 81 - Raisons de non-fréquentation de la déchèterie Azur	104
Tableau 82 - Répartition des modes d'achats alimentaires des participants à l'enquête	105
Tableau 83 - Répartition des modes d'objets du quotidien des participants à l'enquête	106
Tableau 84 - Répartition des modes consommation d'eau	106
Tableau 85 - Répartition des modes de consommation des produits cosmétiques et hygiéniques des participants à l'enquête.....	107
Tableau 86 - Répartition des modes de consommation des produits d'entretien des participants à l'enquête.....	107
Tableau 87 - Fréquence de la réparation par type d'objets des participants à l'enquête	108
Tableau 88 - Fréquence de la location par type d'objets des participants à l'enquête	108
Tableau 89 - Taux de pratique du compostage/lombricompostage des participants habitant sur le territoire du syndicat Azur.....	109
Tableau 92 - Type d'habitation des foyers pratiquant le compostage/lombricompostage.....	110
Tableau 91 - Taux de pratique du compostage/lombricompostage sur les différentes communes du territoire du syndicat Azur.....	110
Tableau 93 - Raisons de non-pratique du compostage/lombricompostage.....	110
Tableau 94 - Taux de pratique du broyage des végétaux des participants hors Azur.....	111
Tableau 95 - Taux de pratique du broyage des végétaux des participants habitant sur le territoire du syndicat Azur	111
Tableau 96 - Taux de pratique du broyage des végétaux par commune du territoire du syndicat Azur	112
Tableau 97 - Taux d'intérêt des participants relatif à la pratique du broyage des végétaux	112
Tableau 98 - Taux d'intérêt des participants à l'enquête relatif au prêt de broyeur à végétaux proposé par le syndicat Azur	113
Tableau 99 - Synthèse de l'évolution des réponses à l'enquête entre 2018 et 2025.....	114